

LEGUIDE.COM

Société Anonyme au capital de 1 192 660 €

Siège social : 4, rue d'Enghien
75 010 Paris

RCS de Paris : 425 085 875

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion :

- De l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. des 2 385 320 actions constituant le capital de la société LEGUIDE.COM,
- Du placement auprès du public de 715 598 actions, réparties à hauteur de 357 798 titres représentés par des actions existantes, nombre susceptible d'être porté à un maximum de 411 467 actions par placement de 53 669 actions supplémentaires, et 357 800 titres représentés par des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, nombre susceptible d'être porté à un maximum de 411 470 actions par placement de 53 670 actions supplémentaires en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension.

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert, au Placement Global
Entre 11,85 € et 13,75 €

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 9 juin 2006.



Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa numéro 06-180 en date du 6 juin 2006 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.



Listing Sponsor
Intermédiaire en charge du placement

Banque Introdutrice
Établissement en charge de la centralisation du placement

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société LEGUIDE.COM,
- auprès des sociétés Euroland Finance et Banque d'Orsay,
- ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Société (<http://www.leguide.com/investisseurs.htm>)

SOMMAIRE

Dans le présent document les première et deuxième parties correspondent respectivement aux annexes I et III du Règlement 809/2004.

SOMMAIRE	2
PREMIERE PARTIE	18
1. PERSONNES RESPONSABLES	19
1.1. Dénomination des personnes responsables	19
1.1.1. Responsables du Prospectus	19
1.1.2. Responsable de l'information financière	19
1.2. Attestation des personnes responsables	19
1.2.1. Attestation des responsables du Prospectus	19
1.2.2. Attestation de l'Introducteur et du Listing Sponsor - Prestataire de Services d'Investissement	19
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	21
2.1. Commissaire aux comptes titulaire	21
2.2. Commissaire aux comptes suppléant	21
2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	21
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	22
4. FACTEURS DE RISQUE	23
4.1. Risques liés à l'opération d'inscription sur Alternext	23
4.2. Faits exceptionnels et litiges	23
4.3. Propriété intellectuelle	24
4.4. Risques liés à l'activité	26
4.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel	26
4.4.2. Risques clients	26
4.4.3. Risques liés à la dépendance aux moteurs de recherche	28
4.4.4. Risques liés au renouvellement des partenariats	28
4.4.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs	28
4.4.6. Risques liés à l'évolution du marché	29
4.4.7. Risques liés à l'évolution des technologies utilisées par la Société	29
4.4.8. Risques industriels et liés à l'environnement	29
4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs	30
4.6. Risques de marché	30
4.6.1. Risques de liquidité	30
4.6.2. Risques de taux de change	30
4.6.3. Risques de taux d'intérêt	30
4.6.4. Risques sur actions	31
4.7. Risques juridiques et réglementaires	31
4.8. Assurances et couverture des risques	32
4.9. Autres risques	32
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	33
5.1. Histoire et évolution de la société	33
5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur	33
5.1.2. Lieu, date et numéro d'enregistrement de l'émetteur	33
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société	33
5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)	33
5.1.5. Exercice Social (article 29 des statuts)	33
5.1.6. Historique de la Société	33
5.2. Investissements	38
5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte	38
5.2.2. Principaux investissements en cours	38
5.2.3. Politique future d'investissements	38
6. APERCU DES ACTIVITES	39

6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	39
6.2.	Un marché à très fort potentiel	39
6.2.1.	<i>La Société bénéficie du décollage du e-commerce en France et en Europe</i>	40
6.2.2.	<i>... qui s'accompagne d'un besoin croissant d'assistance et de conseil</i>	42
6.2.3.	<i>Un marché établi et concurrentiel</i>	43
6.3.	Un modèle économique performant	46
6.3.1.	<i>Un modèle économique établi</i>	46
6.3.2.	<i>LEGUIDE.COM : Une approche originale et performante</i>	49
6.3.3.	<i>Un modèle appuyé par la diversité des sites</i>	51
6.4.	Un succès remarquable	56
6.5.	Des perspectives de développement rapide	59
6.6.	Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	62
6.7.	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	62
6.8.	Appréciation de la position concurrentielle de la Société	62
7.	ORGANIGRAMME	64
7.1.	Description du Groupe	64
7.1.1.	<i>Structure juridique du Groupe</i>	64
7.2.	Unique filiale de l'émetteur	64
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	65
8.1.	Propriétés immobilières louées	65
8.2.	Question environnementale	65
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	66
9.1.	Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2003, 2004 et 2005	66
9.1.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	66
9.1.2.	<i>Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation</i>	67
9.1.3.	<i>Résultat net</i>	67
9.2.	Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	68
9.3.	Informations complémentaires	68
9.3.1.	<i>Engagements hors bilan</i>	68
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	69
10.1.	Capitaux propres consolidés de l'émetteur	69
10.2.	Sources et montants de flux de trésorerie	70
10.2.1.	<i>Sources et montants des flux de trésorerie au cours des exercices 2003, 2004 et 2005</i>	70
10.3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	70
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	70
10.5.	Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	70
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	71
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	72
12.1.	Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	72
12.2.	Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	72
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE	73
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	74
14.1.	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	74
14.1.1.	<i>Membres du Conseil d'Administration</i>	74
14.1.2.	<i>Profils des dirigeants</i>	79
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	81
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	82

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société	82
15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux	82
15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société	83
15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	83
16.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	84
16.1. Direction de la Société	84
16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société	84
16.3. Comités d'audit et de rémunération	84
16.4. Gouvernement d'entreprise	85
16.5. Contrôle interne	85
17.SALARIES	89
17.1. Effectifs	89
17.2. Participations et stock options	89
17.2.1. Participations	89
17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés	89
17.3. Intéressement des salariés	90
17.3.1. Actionnariat actuel des salariés	90
17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation	90
17.3.3. Attribution d'actions gratuites	91
18.PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	92
18.1. Evolution du capital social au cours des 5 dernières années	92
18.2. Répartition du capital et des droits de vote	93
18.3. Droits de vote des principaux actionnaires	94
18.4. Contrôle de la Société	94
18.5. Pacte d'actionnaires et actions de concert	94
19.OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	95
20.INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	96
20.1. Informations financières historiques	96
20.1.1. Comptes annuels sociaux et annexes relatifs à l'exercice clos aux 31 décembre 2003	97
20.1.2. Comptes annuels sociaux et annexes relatifs à l'exercice clos aux 31 décembre 2004	108
20.1.3. Comptes annuels sociaux et annexes relatifs à l'exercice clos aux 31 décembre 2005	121
20.1.4. Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005	141
20.1.5. Annexes aux comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005	145
20.2. Informations complémentaires aux données comptables historiques	162
20.2.1. Informations complémentaires aux données comptables historiques sociales	163
20.2.2. Informations complémentaires aux données comptables historiques consolidées	164
20.3. Vérification des informations annuelles historiques	169
20.3.1. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003	169
20.3.2. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004	171
20.3.3. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005	173
20.3.4. Rapport du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005	175
20.3.5. Rapport particulier relatif aux tableaux de flux sur les comptes sociaux 2003, 2004 et 2005	176
20.4. Politique de distribution des dividendes	176
20.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	177
20.6. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	177
21.INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	178
21.1. Capital Social	178
21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 8 et 9 des statuts)	178
21.1.2. Capital social (article 7 des statuts)	178
21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions	178

21.1.4.	<i>Capital autorisé non émis</i>	178
21.1.5.	<i>Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option</i>	179
21.1.6.	<i>Evolution du capital social au cours des trois dernières années</i>	179
21.2.	Acte constitutif et statuts	179
21.2.1.	<i>Objet social (article 3 des statuts) et code APE</i>	179
21.2.2.	<i>Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	180
21.2.3.	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 12, 13 et 14 des statuts)</i>	182
21.2.4.	<i>Assemblées Générales (articles 24 à 28 des statuts)</i>	182
21.2.5.	<i>Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société</i>	183
21.2.6.	<i>Franchissements de seuils</i>	184
21.2.7.	<i>Garantie de cours</i>	184
21.2.8.	<i>Nantissements, garantie et sûreté des actifs</i>	184
22.	CONTRATS IMPORTANTS	185
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	186
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	187
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	188
	DEUXIEME PARTIE	189
1.	PERSONNES RESPONSABLES	190
1.1.	Dénomination des personnes responsables	190
1.2.	Attestation des personnes responsables	190
1.2.1.	<i>Engagements de la Société</i>	190
1.2.2.	<i>Attestation du Listing Sponsor et de la Banque Introdutrice</i>	190
1.2.3.	<i>Calendrier indicatif de communication financière</i>	191
2.	FACTEURS DE RISQUES DE MARCHE INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES	192
2.1	Risques liés aux opérations réalisées sur le marché Alternext	192
3.	INFORMATIONS DE BASE	194
3.1.	Déclaration sur le fonds de roulement net	194
3.2.	Capitaux propres et endettement	194
3.3.	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre	195
3.4.	Raisons de l'offre et utilisation de l'émission	195
4.	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION	196
4.1.	Nature des actions offertes et code ISIN	196
4.2.	Droit applicable et tribunaux compétents	196
4.3.	Forme des actions (article 11 des statuts) et transmission des titres (article 12 des statuts)	196
4.4.	Monnaie de l'émission	196
4.5.	Droits attachés aux valeurs mobilières (article 14 des statuts)	196
4.6.	Cadre juridique de l'émission	197
4.6.1.	<i>Assemblée Générale ayant autorisé l'émission</i>	197
4.6.2.	<i>Conseil d'Administration ayant décidé l'émission</i>	198
4.7.	Date prévue de l'offre	198
4.8.	Restrictions à la libre négociation des valeurs mobilières	198
4.9.	Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières	199
4.10.	Opérations publiques d'achat récentes	199
4.11.	Régime fiscal des valeurs mobilières	199
5.	CONDITIONS DE L'OFFRE	205
5.1.	Conditions générales de souscription	205
5.1.1.	<i>Conditions auxquelles l'offre est soumise</i>	205
5.1.2.	<i>Montant de l'offre</i>	206
5.1.3.	<i>Durée de l'offre</i>	206
5.1.4.	<i>Révocabilité de l'offre</i>	206
5.1.5.	<i>Réduction de l'offre</i>	206
5.1.6.	<i>Montant minimum de souscription</i>	207

5.1.7.	<i>Délai de rétractation</i>	207
5.1.8.	<i>Calendrier de l'offre</i>	207
5.1.9.	<i>Dates et modalités de publication des résultats de l'opération</i>	207
5.1.10.	<i>Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription</i>	207
5.2.	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	207
5.2.1.	<i>Catégories d'investisseurs et restrictions de vente</i>	207
5.2.2.	<i>Engagements de souscription</i>	207
5.2.3.	<i>Information de pré-allocation</i>	208
5.2.4.	<i>Procédure de notification aux souscripteurs</i>	208
5.2.5.	<i>Dispositif de sur-allocation et de rallonge</i>	208
5.3.	Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières	208
5.3.1.	<i>Prix d'émission</i>	208
5.3.2.	<i>Procédure de publication du prix</i>	208
5.3.3.	<i>Eléments d'appréciation du prix</i>	209
5.3.4.	<i>Disparité entre prix d'offre et titres pouvant être souscrits par des membres des organes d'administration et de direction dans le cadre de plans de stock options, BSPCE, BSA</i>	213
5.4.	Placement et garantie	213
5.4.1.	<i>Etablissements en charge du placement</i>	213
5.4.2.	<i>Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions dans le cadre du Placement Global et services Titres</i>	213
5.4.3.	<i>Garantie</i>	213
6.	ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION	214
6.1.	Conditions générales d'admission	214
6.2.	Marché de négociation de titres	215
6.3.	Autres placements de valeurs mobilières concomitants	216
6.4.	Contrat de liquidité	216
6.5.	Stabilisation post-opération	216
7.	DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	217
7.1	Actionnaires cédants	218
7.2	Engagements de conservation de titres	218
8.	DEPENSES LIEES A L'EMISSION	219
9.	DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION	220
9.1.	Pourcentage de dilution résultant de l'offre	220
9.2.	Incidence sur la situation de l'actionnaire ne participant pas à l'offre	220
10.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	226
10.1.	Conseillers ayant un lien avec l'offre	226
10.2.	Rapports des contrôleurs légaux des comptes	226
10.3.	Rapports d'experts	226
10.4.	Informations provenant de tiers	226

Note Liminaire

Dans le présent Prospectus, l'expression « LEGUIDE.COM » ou la « Société » désigne la société LEGUIDE.COM et/ou sa filiale.

Par ailleurs le présent prospectus s'articule en deux parties distinctes :

- la première partie correspondant à l'Annexe I du Règlement 809/2004 ;
- la deuxième partie correspondant à l'Annexe III du Règlement 809/2004.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de LEGUIDE.COM, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs et de ces éléments prospectifs dépendent des circonstances ou de faits qui pourraient ne pas se produire dans le futur. Ces objectifs et déclarations prospectives ne constituent pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncées se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les éléments prospectifs sur lesquels ils sont fondés pourraient s'avérer erronés en tout ou partie.

RESUME DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Éléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Demande d'admission aux négociations sur Alternext des actions composant le capital de la Société, soit 2 385 320 actions, ainsi que des actions nouvelles à émettre.

Calendrier indicatif de l'opération

22 mai 2006	Assemblée Générale
6 juin 2006	Obtention du visa AMF
7 juin 2006	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'opération Communiqué de presse annonçant le lancement de l'opération
12 juin 2006	Début du Placement Global et de l'Offre Publique
20 juin 2006	Clôture de l'Offre Publique
21 juin 2006	Clôture du Placement Global Fixation du prix Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement Première cotation Communiqué de presse confirmant les modalités définitives du Placement
22 juin 2006	Avis financier publié indiquant les modalités définitives du Placement
26 juin 2006	Règlement-Livraison
27 juin 2006	Début des négociations sur Alternext

2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

Structure du placement

La diffusion des actions dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique »),
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes, tel que présenté ci-après :

Placement	Offre Publique	Placement Global
Avant extension	214 680 actions	500 918 actions
Après extension	246 881 actions	576 056 actions
à 75 % de l'augmentation de capital	80 505 actions	187 845 actions

Les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre Publique d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Actions faisant l'objet du Placement

Actions offertes	357 798 actions existantes, ou 411 467 après clause d'extension 357 800 actions nouvelles, ou 411 470 après clause d'extension
Prix par action	entre 11,85 € et 13,75 €, soit un prix médian de 12,80 €
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006.

Cession d'actions existantes

Actions à céder	357 798 , ou 411 467 actions, après clause d'extension Cette partie de l'opération pourrait être totalement réduite en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, la partie émission d'actions nouvelles étant alors prioritaire.
Produit brut	5 266 778 € en cas de cession du nombre maximum d'actions au prix médian.
Produit net	4 950 770 € en cas de cession du nombre maximum d'actions au prix médian.

La répartition des actionnaires cédants est indiquée en page 11.

Augmentation de capital

Actions à émettre	357 800 ou 411 470 actions, après clause d'extension Ce nombre pourrait être réduit à 268 350 actions en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, nombre d'actions représentant 75 % de l'offre initiale sur cette partie augmentation de capital.
Produit brut	5 266 816 € en cas d'émission du nombre maximum d'actions au prix médian. En cas de réduction de l'offre à 75 % de la partie augmentation de capital, ce montant pourrait être ramené à 3 434 880 €
Produit net	4 950 800 € en cas d'émission du nombre maximum d'actions au prix médian. En cas de réduction de l'offre à 75 % de la partie augmentation de capital, ce montant pourrait être ramené à 3 140 000 €
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006
Règlement-livraison	Prévu le 26 juin 2006

Les conditions définitives de l'offre feront l'objet d'un communiqué qui devrait être publié le 21 juin 2006.

En cas de modification des modalités non prévue par le prospectus, les nouvelles modalités seront mentionnées dans une note complémentaire soumise au visa de l'AMF, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

Eléments d'appréciation du prix

La fourchette de prix indicative, qui fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension de 35,1 millions d'euros pour un prix fixé au milieu de la fourchette, est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées.

Les critères retenus par Euroland Finance dans ses travaux d'évaluation sont :

- la méthode des comparables boursiers (application des multiples de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation et de résultat net de sociétés cotées comparables aux estimations 2006 et 2007 de LEGUIDE.COM par Euroland Finance),

cours au 18 mai 2006	VE/REX			PER		
	2005	2006e	2007e	2005	2006e	2007e
Aufeminin.com	44,0	23,7	15,7	66,2	35,2	23,2
Hi média	ns	25,4	13,8	ns	43,0	18,2
Adverline	67,2	21,3	12,8	ns	36,3	21,1
Business Interactif	56,3	18,2	11,4	76,6	21,3	15,3
Come and Stay	38,2	24,7	16,8	69,0	43,9	26,8
1000 Merci	45,7	23,5	16,9	49,6	31,9	20,5
Maximiles	38,0	21,1	15,2	67,9	34,9	25,7
Moyenne comparables	48,2	22,6	14,7	65,8	35,2	21,6

capitalisation induite post money en M€	49,3 millions d'euros
Prix par action induit	16,80 € par action

- la méthode des discounted cash flow (DCF : actualisation des flux futurs de trésorerie générés par la Société), conduisant à une valorisation de 52,2 millions d'euros, soit 17,80 euros par action, avec la sensibilité présentée ci-dessous,

		Taux de croissance à l'infini				
		2,00%	2,50%	3,00%	3,50%	4,00%
CMPC	16,30%	18,8	18,0	19,3	19,6	19,9
	16,80%	18,1	18,3	18,5	18,8	19,1
	17,30%	17,4	17,6	17,8	18,0	18,3
	17,70%	16,7	16,9	17,1	17,3	17,6
	18,20%	16,2	16,3	16,5	16,7	16,9

- et la méthode des transactions (valorisation retenues dans le cadre d'opérations d'acquisition de sociétés comparables à LEGUIDE.COM), conduisant à une évaluation de 35,2 millions d'euros, soit 12,00 euros par action.

Date	Cible	Acquéreur	Monnaie	VE	CA	EBITDA	VE/CA	VE/EBITDA		
				n-1	n	n-1	n	n-1		
16-mars-06	uSwitch	EW Scripps	£	210	24,5	7,5	8,6	28,0		
1-déc.-05	PriceGrabber	GUS plc	€	409	60	25	6,8	16,4		
6-juin-05	Shopzilla	Scripps	US\$	562	67	154	10,6	41		
3-juin-05	Shopping.com	eBay	US\$	476	99	130	22	25		
8-avr.-05	Ciao	Greenfield	US\$	154	22,5	8,6	6,8	17,9		
6-août-04	PriceRunner	ValueClick	US\$	29	4,9	1,125	5,9	25,8		
1-avr.-04	Kelkoo	Yahoo!	€	475	80	140	5,9	3,4		
Moyenne transactions							6,8	3,6	27,1	16,4

Capitalisation induite post money (M€)	35,2
---	-------------

Toutes les données financières retenues par Euroland Finance sont issues de ses propres estimations, LEGUIDE.COM n'ayant pas remis de business plan. Euroland Finance a pris en compte pour ses travaux d'évaluation une croissance très significative du chiffre d'affaires pour les exercices 2006, 2007 et 2008, croissance qui lui paraît raisonnable.

Euroland Finance n'a pas retenu les approches de valorisation correspondant à l'actualisation des dividendes et à l'actif net, ces méthodes n'ayant pas été jugées pertinentes, car non représentatives du potentiel du Groupe, ces approches étant basées sur des données historiques. Aucun dividende n'a été versé par LEGUIDE.COM au cours des derniers exercices. L'approche par l'actif net est elle adaptée pour des sociétés disposant d'un patrimoine significatif, comme par exemple dans le secteur immobilier.

La fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs et, en particulier, l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs ainsi que la connaissance par Euroland Finance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui leur ont été fournies à la suite de ce processus.

Garantie de bonne fin

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations n'interviendra qu'à l'issue du règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Cotation

Code ISIN FR0010146092, Mnémonique ALGUI.

Répartition des cédants en nombre de titres et % du capital

ACTIONNAIRES	Catégorie	Cession avant extension	%	Cession après extension	%
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	7 148	0,30%	7 148	0,30%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	82 512	3,46%	82 512	3,46%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	60 789	2,55%	60 789	2,55%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	3 726	0,16%	3 726	0,16%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	14 917	0,63%	14 917	0,63%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,33%	7 800	0,33%
Daniel BROSSOLET	Salarié	9 275	0,39%	9 275	0,39%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	3 500	0,15%	3 500	0,15%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Cyrille DUVAL	Salarié	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Malika YAKOUBI	Salariée	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Bruno CADU	Salarié	1 507	0,06%	1 507	0,06%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	408	0,02%	408	0,02%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	21 826	0,92%	21 826	0,92%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	7 095	0,30%	7 095	0,30%
DOT COM Finance	Business Angel	2 730	0,11%	2 730	0,11%
Trinova	Business Angel	11 310	0,47%	37 700	1,58%
Guy BOURDON	Business Angel	6 135	0,26%	6 135	0,26%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	9 615	0,40%	9 615	0,40%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	795	0,03%	795	0,03%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	315	0,01%	315	0,01%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	21 990	0,92%	21 990	0,92%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	22 005	0,92%	30 489	1,28%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	3 660	0,15%	12 200	0,51%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	4 395	0,18%	14 650	0,61%
GALILEO II	Venture Capital	43 995	1,84%	43 995	1,84%
		357 798	15,00%	411 467	17,25%

Les actions offertes dans le cadre de la partie cession représenteront 15,0 % du capital de la Société, avant opération d'augmentation du capital, et 17,3 % du capital après exercice de la clause d'extension.

Dilution

Un actionnaire disposant de 1 % du capital ne participant pas à l'opération verrait sa participation réduite à 0,87 % ou à 0,85 % en fonction de l'exercice ou non de la clause d'extension sur l'augmentation de capital, et à 0,81 % ou à 0,80 % après prise en considération du capital potentiel.

Dépenses liées à l'opération

La rémunération des intermédiaires financiers est estimée à 600 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération des intermédiaires financiers sera répartie entre Actionnaires Cédants et Société.

3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

3.1. États financiers

En K€	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux	2005 consolidés
Chiffre d'affaires	1 099	2 009	3 883	3 884
Résultat d'exploitation	231	469	917	908
Marge d'exploitation	21,0%	23,3%	23,6%	23,4%
Résultat financier	8	7	-84	-11
Résultat net	225	447	769	559
Actif immobilisé	88	110	197	296
Capitaux Propres	807	1 254	2 040	2 697
Endettement financier	ns	ns	ns	ns
Trésorerie	571	632	1 002	1 008
Total du bilan	1 204	1 851	3 063	3 803

Déclaration sur le fonds de roulement

LEGUIDE.COM atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du prospectus.

Cette affirmation repose sur la situation actuelle de LEGUIDE.COM, sans tenir compte de la levée de fonds prévue dans le cadre de l'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext.

Capitaux propres et endettement

En euros	Au 31/03/2006
Capitaux Propres, dont :	2 697 312
Capital Social	477 064
Réserves	2 220 248
Endettement financier, dont :	146
Total des dettes à court terme	146
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	146
Total des dettes à moyen et long terme (hors partie à moins d'un an des dettes à moyen et long terme)	-
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 521 009

En euros		Au 31/03/2006
A.	Trésorerie	1 521 009
B.	Instruments équivalents	-
C.	Titres de placement	-
D.	Liquidités (A+B+C)	1 521 009
E.	Créances financières à court terme	-
F.	Dettes bancaires à court terme	132
G.	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H.	Autres dettes financières à court terme	14
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	146
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-1 520 863
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L.	Obligations émises	-
M.	Autres emprunts à plus d'un an	-
II.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	-
O.	Endettement financier net (J+II)	-1 520 863

Les dettes financières indirectes et conditionnelles ne sont pas incluses dans les données ci-dessus. Une clause de complément de prix a été conclue lors de l'acquisition de GOOSTER en août 2005. Dans les annexes des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005, il est toutefois indiqué que les « prévisions de chiffre d'affaires de la société GOOSTER sur les années 2006 à 2008 ainsi que l'état des négociations avec ses créanciers résiduels ne permettent pas :

- d'une part de s'assurer que cette clause trouvera effectivement à s'appliquer ;
- d'autre part, dans l'affirmative, d'estimer de manière suffisamment fiable le complément en résultant ; à titre indicatif, il est précisé que le montant maximum résultant de l'application de cette clause s'élève à environ 50 000 € »

Cette clause de révision de prix est applicable jusqu'au 10 août 2008.

Aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 31 mars 2006.

3.2. Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'introduction par appel public à l'épargne va permettre à LEGUIDE.COM de :

- renforcer sa notoriété vis-à-vis de ses clients, des internautes, de ses fournisseurs et de ses partenaires, en France comme à l'étranger,
- augmenter les capacités financières du groupe afin d'accélérer son développement et notamment saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe,
- faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que LEGUIDE.COM souhaite suivre au cours des prochains exercices.

Cette opération est également l'occasion d'offrir à certains actionnaires une liquidité sur une partie de leur investissement.

3.3. Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au paragraphe 4 de la première partie et 2 de la seconde partie du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement.

- Les risques liés aux actions (notamment les titres faisant l'objet de l'opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes, les titres n'ont pas fait l'objet d'une cotation antérieure),
- Les risques liés à la réalisation de l'opération : l'opération pourrait être limitée à 75 % de la partie augmentation de capital, en cas de souscription insuffisante pour couvrir l'intégralité de celle-ci. Par

ailleurs, si l'opération n'atteignait pas 75 % de la partie augmentation de capital prévue, celle-ci serait annulée, les ordres seraient caducs et annulés.

L'admission est subordonnée à une ouverture du capital donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions d'euros. L'offre au public se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dûment agréé. Les offres au public peuvent être réalisées par centralisation auprès d'Euronext Paris.

- Les risques liés à l'activité de LEGUIDE.COM et à son organisation, décrits au chapitre 4 de la première partie du document : risques liés à l'environnement concurrentiel, risques clients, risques liés à la dépendance aux moteurs de recherche, risques liés au renouvellement des partenariats, risques liés à la dépendance envers des fournisseurs, risques liés à l'évolution du marché, risques liés à l'évolution des technologies utilisées par la Société, risques industriels et liés à l'environnement,
- Les risques de marché (risques de liquidité, risques de taux de change, risques de taux d'intérêt, risques sur actions),
- Les risques juridiques et réglementaires.

Ces risques, ou d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs, pourraient avoir un effet négatif sur ses activités, sa situation financière, ou le cours de ses actions.

A l'avenir, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement. Aucun dividende n'a été distribué au cours des 5 derniers exercices.

4. Informations concernant LEGUIDE.COM

LEGUIDE.COM édite des sites Internet qui assistent les consommateurs dans leurs achats en ligne et les redirigent vers les sites marchands, demandeurs de plus de visibilité, d'audience et de chiffre d'affaires.

La société se rémunère au « clic », facturant chaque redirection vers les sites marchands qui ont souscrit à son offre payante. Ce service leur permet de capter les internautes à la recherche de leurs produits et/ou services, et de ne payer que les visites effectives, calculant précisément leur retour sur investissement.

	2002	2003	2004	2005
<i>Données sur le mois de décembre de chaque exercice</i>				
Visiteurs uniques par mois (en millions)	0,7	1,0	2,4	4,0
Pages vues par mois (en millions)	3,5	5,3	16,5	23,6
Redirections marchands par mois (en millions)	0,5	1,3	2,7	5,5
Produits référencés (en millions)	0,4	0,8	6,5	39,0
Marchands référencés	2 000	2 500	4 600	15 000
Clients	59	142	320	436
<i>Données sur 12 mois de chaque exercice - comptes sociaux</i>				
CA en milliers €	881	1 099	2 009	3 883
Résultat net en milliers €	-184	225	447	769

Source : Société

5. Examen de la situation financière

En K€	2003	2004	2005	2004 vs 2003	2005 vs 2004	2005
	sociaux	sociaux	sociaux	sociaux	sociaux	consolidés
Chiffre d'affaires	1 099	2 009	3 883	82,8%	93,3%	3 884
Résultat d'exploitation	231	469	917	103,0%	95,5%	908
Marge d'exploitation	21,0%	23,3%	23,6%			23,4%
Résultat financier	8	7	-84			-11
Résultat net	225	447	769	98,7%	72,0%	559
Actif immobilisé	88	110	197			296
Capitaux Propres	807	1 254	2 040	55,4%	62,7%	2 697
Endettement financier	ns	ns	ns			ns
Trésorerie	571	632	1 002			1 008
Total du bilan	1 204	1 851	3 063			3 803

L'évolution de l'activité accompagne la croissance du e-commerce et en Europe. Le chiffre d'affaires 2005 est en progression de 93 % par rapport à 2004, après une progression de 83 % l'année précédente, sur la base des données sociales.

Le résultat d'exploitation suit cette tendance, celui-ci étant largement positif sur la période d'observation. Cette tendance est le résultat de l'effet volume lié à la hausse de l'activité, pour partie compensé notamment par les coûts induits par le développement international.

Les fonds propres de la Société se renforcent année après année grâce aux résultats affichés, soutenant ainsi la croissance des actifs circulants (postes créances clients et trésorerie).

6. Administrateurs, membres de la direction et salariés

Conseil d'administration

	Poste au niveau du Conseil	Fonction assurée au niveau opérationnel	Date de première nomination	Date de fin de mandat ¹
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Président du Conseil d'Administration	Directeur Innovation et Systèmes d'information	13-nov.-01	31-déc.-06
Micheal COPSIDAS	Administrateur	-	25-juin-02	31-déc.-07
Patrice MAGNARD	Administrateur	-	09-sept.-03	31-déc.-08
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	-	13-nov.-01	31-déc.-06
GALILEO PARTNERS	Administrateur	-	25-juin-02	31-déc.-07

* : AGO appelée à se prononcer sur les comptes closés au ...

Salariés

L'effectif se porte, fin 2005, à 46 personnes, contre 28 personnes en 2004, et 12 personnes en 2003.

Contrôleurs légaux des comptes

Titulaire : Becouze et Associés
 Suppléant : Monsieur Jacques Bouillier

7. Actionnaires avant opération

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	47 652	2,0%	95 304	2,2%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	278 941	11,7%	557 882	12,7%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	607 894	25,5%	1 215 788	27,7%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	37 259	1,6%	74 518	1,7%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	99 447	4,2%	138 047	3,2%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,3%	15 600	0,4%
Daniel BROSSOLET	Salarié	92 747	3,9%	104 647	2,4%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	7 000	0,3%	14 000	0,3%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Cyrille DUVAL	Salarié	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Malika YAKOUBI	Salariée	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Bruno CADU	Salarié	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	2 720	0,1%	2 720	0,1%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	218 260	9,2%	284 255	6,5%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	47 300	2,0%	94 600	2,2%
DOT COM Finance	Business Angel	18 200	0,8%	36 400	0,8%
Trinova	Business Angel	75 400	3,2%	150 800	3,4%
Guy BOURDON	Business Angel	40 900	1,7%	81 800	1,9%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	64 100	2,7%	128 200	2,9%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	5 299	0,2%	10 598	0,2%
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	2 100	0,1%	4 200	0,1%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	146 600	6,1%	293 200	6,7%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	146 700	6,2%	293 400	6,7%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	24 400	1,0%	48 800	1,1%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	29 300	1,2%	58 600	1,3%
GALILEO PARTNERS	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO II	Venture Capital	293 299	12,3%	586 598	13,4%
Total Actionnaires actuels		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%
Public		-	-	-	-
Auto détention		-	-	-	-
TOTAL		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%

Modifications du capital social - 12 derniers mois :

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
10-nov.-05	Augmentation par souscription de BSPCE	2 720	0,20 €	16 420,64 €	477 064,00 €	2 385 320
22-mai-06	Elévation de la valeur nominale des titres	-	0,50 €	-	1 192 660,00 €	2 385 320

Titres donnant accès au capital - 12 derniers mois :

	Plan Salariés	Plan Corinne LEJBOWICZ
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	5 mai 2006	5 mai 2006
Prix des d'options de souscription	6,237 €	6,237 €
Nombre d'options de souscription d'actions pouvant être exercé	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *

* : nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE

La dilution potentielle issue de l'exercice des options de souscription est de 6,3 %.

Disparités relative au prix d'offre

Le prix d'exercice des BSPCE exercés en novembre 2005 ainsi que les options de souscription d'actions ci-dessus est de 6,237 € par action. Ce prix affiche par rapport au prix median de souscription fixé à 12,80 € par action une décote de 51,3 %.

Engagements d'actionnaires

Les personnes physiques (Mrs SCHLUMBERGER, COPSIDAS et MAGNARD) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération se sont engagées à conserver pendant 12 mois une participation au moins égale à 75 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation de la Société.

Les Investisseurs (GALILEO II, SIPAREX VENTURES I, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération s'engagent à conserver pendant 9 mois une participation au moins égale à 80 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation de la Société.

Toute modification éventuelle des engagements précisés ci-dessus nécessiterait un accord écrit de l'ensemble de signataires, y compris de la part du Listing Sponsor et de la part de la Société et ferait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la Société.

8. Informations complémentaires

Capital social au 31 mai 2006

1 192 660 € divisé en 2 385 320 actions d'une valeur nominale de 0,50 €

Statuts

Les statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Intermédiaires financiers

Euroland Finance Listing Sponsor, en charge du Placement

Banque d'Orsay Introduceur, en charge de la centralisation du Placement

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de LEGUIDE.COM, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur le site Internet de la Société (<http://www.leguide.com/investisseurs.htm>) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>).

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

Dans le présent prospectus, l'expression « LEGUIDE.COM » ou la « Société » ou le « Groupe » désigne la Société LEGUIDE.COM et sa filiale Gooster.

1.1. Dénomination des personnes responsables

1.1.1. Responsables du Prospectus

Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER
Président du Conseil d'Administration

Madame Corinne LEJBOWICZ
Directeur Général

4, rue d'Enghien
75 010 Paris

Téléphone : +33 1 55 43 36 00
Télécopie : +33 1 55 43 36 01
Email : igor.schlumberger@leguide.com
Email : corinne.lejbowicz@leguide.com

1.1.2. Responsable de l'information financière

Madame Corinne LEJBOWICZ
Directeur Général de la société LEGUIDE.COM

4, rue d'Enghien
75 010 Paris

Téléphone : +33 1 55 43 36 00
Télécopie : +33 1 55 43 36 01
Email : corinne.lejbowicz@leguide.com

1.2. Attestation des personnes responsables

1.2.1. Attestation des responsables du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 169 et suivantes dudit document, qui contiennent des observations sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005. »

Fait à Paris, le 6 juin 2006

Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER
Président du Conseil d'Administration

Madame Corinne LEJBOWICZ
Directeur Général

1.2.2. Attestation de l'Introducteur et du Listing Sponsor - Prestataire de Services d'Investissement

Banque d'Orsay, Introducteur, et EuroLand Finance, Entreprise d'investissement, Listing Sponsor de la Société, confirment avoir effectué, en vue de l'opération d'Introduction sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions de la Société LEGUIDE.COM, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par LEGUIDE.COM ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au

code professionnel élaboré conjointement par la FBF et l'AFEI (« code professionnel FBF – AFEI ») et au schéma type d'Alternext.

Banque d'Orsay et EuroLand Finance attestent, conformément à l'article 212-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

En particulier, Banque d'Orsay et EuroLand Finance ont examiné les relations entre Messieurs Patrice MAGNARD et Pierre Igor SCHLUMBERGER, tous deux administrateurs, et la Société LEGUIDE.COM, telles que décrites au chapitre 19 de la première partie du Prospectus et attestent que la mise en application d'une convention conclue entre la société Maxicours, dont Monsieur MAGNARD est le Président et Monsieur SCHLUMBERGER est Administrateur, et la Société LEGUIDE.COM, n'est pas de nature à remettre en cause les intérêts des actionnaires minoritaires de la Société LEGUIDE.COM.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par LEGUIDE.COM à Banque d'Orsay et à EuroLand Finance, ces derniers les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Banque d'Orsay ou d'EuroLand Finance de souscrire aux titres de LEGUIDE.COM, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par LEGUIDE.COM et/ou son Commissaire aux Comptes.

Banque d'Orsay et EuroLand Finance attestent que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 6 juin 2006

Banque d'Orsay
Monsieur Jean Paul MALPUECH
Directeur Général

EuroLand Finance
Monsieur Marc FIORENTINO
Président

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaire aux comptes titulaire

Becouze et Associés

Représenté par Madame Isabelle FAUCHER
19 rue Rouchy
49 100 Angers

Premier mandat : Constitution de la Société et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du
28 juin 2005

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2010

2.2. Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Jacques BOULLIER

13, rue de Strasbourg
44 000 Nantes

Premier mandat : Constitution de la Société et renouvellement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du
28 juin 2005

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2010

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers suivants :

- Des comptes sociaux de LEGUIDE.COM au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année,
- Des comptes consolidés de LEGUIDE.COM clos au 31 décembre 2005, premier exercice intégrant la filiale GOOSTER.

En K€	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux	2004 vs 2003 sociaux	2005 vs 2004 sociaux	2005 consolidés
Chiffre d'affaires	1 099	2 009	3 883	82,8%	93,3%	3 884
Résultat d'exploitation	231	469	917	103,0%	95,5%	908
Marge d'exploitation	21,0%	23,3%	23,6%			23,4%
Résultat financier	8	7	-84			-11
Résultat net	225	447	769	98,7%	72,0%	559
Actif immobilisé	88	110	197			296
Capitaux Propres	807	1 254	2 040	55,4%	62,7%	2 697
Endettement financier	ns	ns	ns			ns
Trésorerie	571	632	1 002			1 008
Total du bilan	1 204	1 851	3 063			3 803

L'évolution de l'activité du Groupe LEGUIDE.COM accompagne la tendance de fond de la croissance du e-commerce en France et en Europe. Le chiffre d'affaires 2005 est ainsi en progression de 93 % par rapport à 2004, après une progression de 83 % entre 2004 et 2003, sur la base des données sociales. En intégrant la filiale GOOSTER, acquise en août 2005, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ressort quasiment identique au chiffre d'affaires des comptes sociaux 2005.

Le résultat d'exploitation suit cette même tendance, celui-ci étant largement positif sur la période d'observation. Ainsi, le résultat d'exploitation atteint 23,6 % du chiffre d'affaires 2005 contre 21,0 % au titre de l'exercice 2003. Cette tendance est le résultat de l'effet volume lié à l'évolution importante de l'activité, pour partie compensé notamment par les coûts induits par le développement à l'international de LEGUIDE.COM.

Les fonds propres de la Société se renforcent année après année compte tenu des résultats affichés par LEGUIDE.COM, soutenant ainsi la hausse principalement des actifs circulants (postes créances clients et trésorerie).

Une analyse plus détaillée de ces évolutions est présentée aux chapitres 9 et 10 de la première partie du présent document.

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent prospectus, y compris les risques décrits dans le présent Chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société.

Les risques présentés dans le présent Chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

4.1. Risques liés à l'opération d'inscription sur Alternext

- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 21.2.6., 21.2.7. de la Partie 1 et 1.2.1. de la Partie 2 du présent document. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.

- L'augmentation de capital avec abandon des droits préférentiels de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital. Par ailleurs, si l'opération n'atteignait pas 75 % de la partie augmentation de capital prévue, celle-ci serait annulée, les ordres seraient caducs et annulés.

Il est précisé que l'admission est subordonnée à une ouverture effective du capital qui prend la forme d'une offre au public donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions d'euros. L'offre au public se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dûment agréé. Les offres au public peuvent être réalisées par centralisation auprès d'Euronext Paris, selon les modalités techniques et conditions tarifaires fixées par celle-ci.

- **Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.**

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

- **La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.**

La cession d'un nombre significatif d'actions par un ou plusieurs actionnaires de la Société est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action.

4.2. Faits exceptionnels et litiges

A titre d'observation générale, il est précisé que la nature de l'activité de la Société est susceptible d'entraîner une confusion dans l'esprit de certaines personnes ne bénéficiant pas d'une connaissance suffisante du modèle économique de l'e-commerce.

Cette confusion peut conduire certains internautes ou certains marchands à formuler des réclamations infondées à l'encontre de la Société, qui reposent sur une incompréhension du rôle exact joué par la Société dans le processus du e-commerce.

A ce titre, la Société insiste sur le fait :

- (i) d'une part, qu'elle n'exerce elle-même aucune activité de e-commerce et se contente, par le biais de ses sites Internet, de favoriser et d'effectuer la mise en relation des internautes avec les sites marchands référencés,
- (ii) d'autre part, le rang d'affichage des liens hypertextes de la Société sur les moteurs de recherche généralistes résulte directement de l'activité des internautes et du mode de référencement de ces moteurs de recherche, et n'est pas le fait de la Société.

Pour illustrer ce risque de litige, la Société a reçu, le 20 décembre 2005, une réclamation conjointe de deux sites marchands en ligne ayant bénéficié pendant un cours laps de temps du service de référencement payant de la Société, puis après résiliation de ce dernier du référencement gratuit de la Société. Ces marchands, qui n'avaient pas fait savoir à la Société qu'ils n'entendaient pas être référencés gratuitement, lui reprochaient d'avoir tardé à supprimer leurs offres des bases de données de la Société, et croyaient pouvoir en déduire que la Société avait exercé une activité concurrente à la leur et les aurait privé de revenus commerciaux. Lesdits marchands ont par ailleurs fait grief à la Société de bénéficier d'un meilleur rang d'affichage sur les pages de résultats de moteurs de recherche. Ces marchands se sont ainsi crus fondés à demander à la Société de les indemniser de la somme fantaisiste de 876.000 euros. La Société a répondu à cette réclamation en apportant les éléments d'explication. Les sites marchands concernés n'ont plus, depuis lors, donné suite à leur réclamation.

Le Groupe tient également à faire état d'un litige ancien l'opposant à un tiers ayant prétendu que le nom de domaine www.leguide.fr, attribué au Groupe le 17 mai 2000, aurait dû lui revenir pour l'avoir prétendument réservé antérieurement. Au mois de mai 2001, ce tiers a assigné devant le Tribunal de commerce de Paris le Groupe et le bureau d'enregistrement auquel il avait fait appel. Le Groupe a contesté cette demande et formé une demande reconventionnelle pour procédure abusive. L'affaire est venue pour la dernière fois à l'audience du 25 février 2004. Une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à l'encontre du tiers le 25 mars 2004. Depuis lors, le tiers n'a accompli aucun acte de procédure et semble avoir abandonné ses poursuites.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, fait exceptionnel ou risque juridique susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe.

4.3. Propriété intellectuelle

LEGUIDE.COM dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par LEGUIDE.COM, sous le contrôle de leur conseil juridique.

Marques	Procédure	Type	Pays visés	Classes visées	Date de dépôt	Date de publication	Enregistrement	Échéance
LeGuide.com SA	Nationale	Semi-figurative	France	35,38;41,42	7 avril 2006		En attente	7 avril 2016
Antag	Nationale	Verbale	France	36, 38, 41, 42	7 avril 2006		En attente	7 avril 2016
WebMarchand	Nationale	Verbale	France	35,36;38;41,42	23 octobre 2000	8 décembre 2000	Oui	23 octobre 2010
WebMarchand	Internationale	Verbale	Algérie	35,36;38;41,42	10 mai 2004		Oui	10 mai 2014
			Maroc					
			Morocco					
			Suisse					
Mercamania	Communautaire	Verbale	UE	35,36;38;41,42	18 novembre 2004	27 juin 2005	16 mars 2006	18 novembre 2014
Shopwahi	Communautaire	Verbale	UE	35,36;38;41,42	11 octobre 2004	20 juin 2005	16 mars 2006	11 octobre 2014
Shopwahl	Nationale	Verbale	UE	35,36;38;41,42	15 juillet 2004	28 mars 2005	16 septembre 2005	15 juillet 2014
Shopwahl	Nationale	Verbale	Suisse	35,36;38;41,42	29 septembre 2004	12 mai 2005	16 mai 2004	29 septembre 2014
Antag	Nationale	Verbale	Suisse	35,36;38;41,42	29 septembre 2004	12 mai 2005	16 mai 2004	29 septembre 2014
LeGuide.com pour acheter moins cher	Nationale - en couleurs	Semi-figurative	France	09,35;36;38;39,41,42	31 octobre 2000	15 décembre 2000	Oui	31 octobre 2010
Le Guide pour Bien Acheter en Ligne	Nationale - en couleurs	Semi-figurative	France	35,38;42	17 février 2000	24 mars 2000	Oui	17 février 2010
Promoselect Le Guide pour Bien Acheter en Ligne	Nationale - en couleurs	Semi-figurative	France	35,38;42	17 février 2000	24 mars 2000	Oui	17 février 2010
LeGuide.com accompagnateur d'achat	Nationale - en couleurs	Semi-figurative	France	09,35;36;38;39,41,42	14 juin 2000	21 juillet 2000	Oui	14 juin 2010
LeGuidePro.com	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	19 juin 2000	28 juillet 2000	Oui	19 juin 2010
Guides Online	Nationale	Semi-figurative	France	09,35;38;41,42	7 juillet 2000	18 août 2000	Oui	7 juillet 2010
Le portail de la consommation	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	7 juillet 2000	18 août 2000	Oui	7 juillet 2010
Le portail du consommateur	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	7 juillet 2000	18 août 2000	Oui	7 juillet 2010
Consoguide	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	7 juillet 2000	18 août 2000	Oui	7 juillet 2010
Misterguide	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	13 mars 2000	21 avril 2000	Oui	13 mars 2010
Web Marchand	Nationale	Verbale	France	35,38;41,42	3 novembre 1997	19 décembre 1997	Oui	3 novembre 2007
Facilitateur d'achat	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	26 juin 2000	4 août 2000	Oui	26 juin 2010
Consomediaire	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	26 avril 2000	9 juin 2000	Oui	26 avril 2010
Accompagnateur d'achat en ligne	Nationale	Verbale	France	09,35;36;38;39,41,42	25 avril 2000	9 juin 2000	Oui	25 avril 2010
Les meilleurs affaires des meilleurs sites marchands	Nationale	Verbale	France	35,38;42	21 février 2000	7 avril 2000	Oui	21 février 2010
Promo Select	Nationale	Semi-figurative	France	35,38;42	17 février 2000	24 mars 2000	Oui	17 février 2010
Conso Forum	Nationale	Semi-figurative	France	35,38;42	11 février 2000	24 mars 2000	Oui	17 février 2010
PROMOSELECT	Nationale	Verbale	France	35,38;39,41,42	7 juillet 1999	13 août 1999	Oui	7 juillet 2009
Promosoides	Nationale	Semi-figurative	France	35,38;39	16 novembre 1998	24 décembre 1998	Oui	16 novembre 2008
Pikengo	Nationale	Verbale	France	35,36;38;39,41,42	3 mars 2006		En attente	3 mars 2016

En dehors des locaux (cf paragraphe 8.1 du présent document), aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe LEGUIDE.COM.

4.4. Risques liés à l'activité

4.4.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les marchés du « search marketing » et tout particulièrement celui des moteurs de recherche et comparateurs de prix sur lesquels intervient LEGUIDE.COM sont des marchés récents, en forte évolution et sur lesquels évoluent de nombreux acteurs.

Parmi ces sociétés figurent des sociétés de taille modeste indépendantes, mais également des sociétés internationales, leaders des services sur Internet, tels que Yahoo ! Inc., eBay Inc., Google. Bien que jeune, le secteur a déjà vécu une première phase de consolidation, qui s'est concrétisée par le rachat des sociétés leaders aux Etats-Unis et en Europe par de grands groupes cotés : Kelkoo par Yahoo ! (2004), Shopping.com par eBay (2005), Shopzilla par EW Scripps (2005), PriceGrabber par Experian (2005), Ciao par Greenfield Online (2005). Ces concurrents bénéficient de moyens financiers et humains importants, et ont la capacité de prendre des parts de marché significatives.

LEGUIDE.COM estime toutefois disposer aujourd'hui d'atouts réels importants pour faire face à ces différents intervenants :

- Au niveau des consommateurs :
 - Un contenu très large et diversifié de produits et de marchands, organisé en plus de 2 700 catégories, et dont le sérieux est garanti par un processus de validation rigoureux. La Société et notamment le guide d'achat proposant une des sélections les plus larges de produits et services en Europe (39 millions provenant de plus de 15 000 sites marchands fin décembre 2005).
 - Un positionnement consommériste et une qualité de service unique sur le marché, avec en particulier l'accès à une sélection des meilleures promotions des sites marchands, des informations consommateurs, un service de médiation gratuit, un forum d'échanges sur l'achat en ligne, et un abonnement aux services privilégiés de LeGuide.com.
- Au niveau des sites marchands :
 - Une démarche originale combinant une inscription gratuite ouverte à tous, une offre de référencement prioritaire payante attractive, la possibilité de diffuser des offres promotionnelles et des services fidélisants (médiation).
- Au niveau de la Société :
 - Des équipes technologiques internes ayant permis de développer des outils de recherche de qualité et de façon totalement indépendante.

La qualité de son offre et de son exécution a permis à la Société de conquérir et renforcer sa position de numéro 2 sur le marché français et de décliner son offre de services sur d'autres pays européens (Allemagne, Espagne, Pologne, Royaume-Uni).

Compte tenu de l'évolution très favorable du secteur sur lequel est positionnée la Société, LEGUIDE.COM ne peut exclure l'entrée sur ce marché de nouveaux intervenants qui, en adoptant une stratégie et un positionnement pertinents, pourraient prendre des parts de marché à la Société, réduisant ainsi son potentiel de développement.

4.4.2. Risques clients

✓ **Concentration clientèle**

LEGUIDE.COM offre ses services payant à plus de 600 sites marchands, dont une part à l'international. Par ailleurs, la Société a développé une offre spécifique de prestations en marque blanche.

Aucune dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses clients ne peut être avancée comme le montre la répartition de l'activité de la Société au titre de l'exercice 2005. Ainsi, les 10 premiers clients représentent moins de 40 % de l'activité. Peu d'évolution a été constatée par rapport à la répartition de ces clients entre les exercices 2004 et 2005, ce qui montre une fidélisation de la clientèle à la Société, cette dernière accompagnant la hausse des niveaux d'activités des sites marchands partenaires.

Par ailleurs, du fait du modèle économique de la Société (paiement au clic de redirection) et de la densité du catalogue produits référencés sur les sites, la non reconduction d'un contrat par un client a un impact limité sur l'activité de la Société, sensiblement inférieur à sa part dans le chiffre d'affaires. En effet, pour chaque

recherche, effectuée par un internaute, les résultats sont classés par popularité et la place du client sortant est immédiatement remplacé par un autre client.

Client	CA 2005 (en K€)	%	% cumulé
Client 1	336	8,65%	8,65%
Client 2	273	7,03%	15,68%
Client 3	242	6,23%	21,92%
Client 4	168	4,33%	26,24%
Client 5	158	4,07%	30,31%
Client 6	88	2,27%	32,58%
Client 7	74	1,91%	34,48%
Client 8	68	1,75%	36,23%
Client 9	55	1,42%	37,65%
Client 10	53	1,36%	39,02%
Total du CA	3 883		

✓ **Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité**

Les clients de LEGUIDE.COM interviennent dans des secteurs d'activités différents : produits culturels, biens d'équipement, habillement, ameublement décoration, produits électroniques, loisirs...

Cette répartition du chiffre d'affaires, notamment des premiers clients de LeGuide.com, sur des produits très différents implique une certaine limitation de la dépendance de la Société par rapport à la saisonnalité des achats des internautes, comme par exemple sur des produits électroniques en fin d'année. Les clients de référence offrent ainsi une base de chiffre d'affaires récurrente tout au long de l'exercice.

Part des 20 premiers clients dans le chiffre d'affaires mensuel 2005 :

Année 2005	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
20 plus gros clients	54%	55%	57%	59%	53%	55%	54%	55%	54%	50%	48%	48%

✓ **Facturation**

LEGUIDE.COM propose une prestation de référencement prioritaire sur ses différents sites suivant des contrats mensuels, renouvelables par tacite reconduction. Pour les clients, le coût des services de la Société est fonction du nombre de clics apportés au travers des différents sites du Groupe, le coût au clic étant lui dégressif en fonction des clics comptabilisés sur la période. Les facturations sont mensuelles, les paiements étant eux à 30 jours fin de mois.

Les facturations du Groupe sont largement réparties tout au long de l'exercice et concernent un panel de clients très large. En conséquence, les risques liés au non paiement de certaines facturations restent extrêmement limités, d'autant que les principaux clients du Groupe demeurent principalement de grandes enseignes disposant de moyens conséquents pour soutenir leur activité (risque de défaillance très faible). Il est toutefois précisé que la Société s'adresse également à des sites Internet de moindre importance, clients pouvant connaître des difficultés financières conduisant la Société à constater l'irrecouvrabilité de certaines créances.

✓ **Risques liés à l'intégration des catalogues des sites marchands**

Dans le cadre des contrats conclus avec les sites marchands, LEGUIDE.COM prend en charge l'intégration des catalogues des marchands pour leur présentation sur les différents sites du Groupe. A ce titre, il existe un certain nombre de risques liés aux difficultés que pourrait rencontrer la Société au niveau de cette prestation d'intégration. Il est toutefois précisé que les formats informatiques utilisés pour ce type d'application sont normalisés (.XML, .CSV, .TXT). Une évolution de ces formats et/ou une plus grande diversité de ces formats pourraient engendrer pour LEGUIDE.COM des développements spécifiques

pouvant remettre en cause temporairement ses capacités d'intégration des catalogues des sites marchands, et par conséquent, faire évoluer sensiblement son niveau de chiffre d'affaires.

Il peut par ailleurs exister certains risques liés à la déformation et/ou à la reproduction de l'information transmise par les sites marchands à la Société suite à ce processus d'intégration. Dans ce cadre, une procédure visant à obtenir l'accord des sites marchands avant toute mise en ligne par le Groupe du contenu correspondant devrait être systématisée.

4.4.3. Risques liés à la dépendance aux moteurs de recherche

Le trafic des internautes sur les sites de la Société provient de différents canaux :

- Accès direct : l'internaute entre directement l'adresse Internet du site qu'il souhaite consulter,
- Liens externes : l'internaute parvient sur le site après avoir cliqué sur un renvoi (un lien) figurant sur la page qu'il visitait précédemment,
- Moteurs de recherche : l'internaute arrive sur la page suite à une requête lancée sur un moteur de recherche généraliste.

En mai 2005, les moteurs de recherche généralistes représentaient le point d'entrée du trafic des internautes pour plus de 40 % du trafic global sur Internet (source : Médiamétrie – eStat / @position).

La Société estime qu'environ 85 à 90 % du trafic observé sur ses différents sites fait suite à la consultation par l'internaute de sites spécifiques de type moteurs de recherche tels que Google, Yahoo ! ou MSN, alors que la consultation directe reste encore limitée. Cela s'explique par la stratégie historique de la Société de privilégier la fiabilité de ses technologies et la qualité de ses contenus à une politique lourde d'investissements marketing dans la notoriété des différentes marques de la Société. En revanche, la Société a développé la fidélisation d'une partie des utilisateurs de ses sites en créant un système d'abonnement à des services privilégiés, aujourd'hui plébiscité par plus de 370 000 internautes. Le développement de la notoriété des marques de la Société constitue un objectif important pour l'avenir et nécessitera un investissement marketing conséquent.

En conséquence, la Société est dépendante de l'évolution des technologies et des algorithmes utilisés par les moteurs de recherche et des baisses du trafic généré par le Groupe pour le compte des sites marchands et donc des revenus de LEGUIDE.COM pourraient être observées (cf également le paragraphe 6.6 de la première partie). Néanmoins, le savoir-faire et la réactivité des équipes de la Société devraient permettre à la Société de s'adapter aux évolutions de ces technologies.

4.4.4. Risques liés au renouvellement des partenariats

Une partie non négligeable de l'activité de LEGUIDE.COM réside aujourd'hui dans le développement d'une offre en marque blanche des services mis en place par le Groupe, pour le compte de sites partenaires (iEurop par exemple). L'offre de marque blanche correspond à la mise à disposition sur des sites Internet de contenu au travers de l'apport par la Société de sa technologie et du contenu éditorial. Le chiffre d'affaires issu de ces partenariats est établi sur la base d'un partage des revenus liés à l'audience générée par ces sites. Les contrats de ce type sont conclus pour des durées relativement longues, deux ans en général.

Toutefois, LEGUIDE.COM deviendrait alors dépendant des partenariats conclus et de la clef de répartition des revenus générés par ces sites en marque blanche, étant précisé que ces partenariats ont été conclus très récemment et que leur risque de non renouvellement ne pourrait intervenir à court terme.

4.4.5. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs

Les différents sites Internet du Groupe LEGUIDE.COM sont hébergés chez un prestataire unique. La Société n'estime pas nécessaire de doubler ce poste en raison du caractère non critique de ses activités, approche qui conduirait par ailleurs à une augmentation des charges liées à ce doublement de prestataires, sans lien direct avec la hausse de l'activité. Il est précisé qu'un problème technique n'entraînerait qu'une absence temporaire de l'information que la Société met habituellement à la disposition des internautes, sans préjudice financier direct pour ces derniers. Un incident de ce type pourrait engendrer une perte de chiffre d'affaires correspondant à la période concernée.

Un audit externe réalisé en novembre 2005 faisait état d'une plate-forme d'hébergement récente et évolutive utilisée par la Société. Une partie des serveurs est administrée en interne et les principaux serveurs sont administrés par un prestataire externe, celui-ci s'attachant à optimiser la disponibilité des serveurs hébergés. Toutefois, cet audit mettait en avant le besoin d'améliorer cette plate-forme et notamment de la

spécialiser par fonction, processus actuellement en cours après l'arrivée au sein de la Société d'un Directeur Technique en fin d'année 2005. Des sauvegardes sont effectuées de façon quotidienne et/ou hebdomadaire selon le type de données concernées.

4.4.6. Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu de la tendance actuelle du marché et des éléments soutenant cette tendance (développement de l'Internet, déploiement de l'ADSL, effet d'expérience des internautes qui favorise l'essor du commerce en ligne...), la Société estime être positionnée sur un marché porteur qui ne devrait pas connaître de retournement de tendance à court ou moyen terme.

Par ailleurs, l'offre de la Société répond à une demande grandissante des internautes, face à une augmentation très importante du nombre de sites Internet, pour des outils de recherche intelligents permettant de classer et comparer l'information.

Sur un marché jeune et en pleine évolution, les prix et tout particulièrement les prix des clics peuvent évoluer de manière favorable comme de manière défavorable. Des fluctuations ne sont pas à exclure qui pourraient impacter les marges commerciales de la Société. Néanmoins, l'évolution des tarifs des clics ces dernières années en France, d'une part, et la comparaison avec les tarifs pratiqués à l'étranger, notamment dans les pays anglo-saxons, d'autre part, laissent plutôt entrevoir une tendance à la hausse ou à la stabilité.

4.4.7. Risques liés à l'évolution des technologies utilisées par la Société

Depuis son origine, LEGUIDE.COM a toujours eu une culture tournée vers le développement de technologies Internet par ses équipes internes de grande qualité. Celles-ci assurent le développement en propre des applications nécessaires aux activités du Groupe et assument une veille sur les évolutions technologiques en la matière. A chaque évolution de ses applications, des tests sont réalisés par les équipes techniques afin de valider les technologies retenues et limiter ainsi les risques liés à la mise en place de ces nouvelles applications.

Un rapport d'audit indépendant réalisé en novembre 2005 indiquait que les performances des applications mises en place par la Société répondent à ses besoins actuels. Toutefois, la Société doit faire évoluer ses technologies de recherche de manière à accompagner la hausse de son activité et notamment la croissance très forte du nombre de produits et de marchands référencés sur ses sites.

Ce même rapport d'audit indiquait également que la Société ne dispose pas de toute la documentation nécessaire quant à ses développements, comparativement aux pratiques usuelles du marché ; de même la Société dispose de ressources humaines limitées, une ou deux personnes par type de développement. Le risque si l'une de ces personnes venait à quitter la Société, est que les systèmes d'information et les services proposés aux internautes pourraient ne plus évoluer pendant un certain temps. L'opération envisagée permettra de renforcer les effectifs techniques de la Société.

4.4.8. Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de la nature des activités de LEGUIDE.COM, il n'existe pas à la connaissance de la Société, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe.

4.4.9. Risques liés à l'activité Internet : virus, piratage, réseau Internet

Le réseau Internet sur lequel repose les activités du Groupe n'est pas à l'abri d'arrêts partiels, de pannes par exemple des grands nœuds hébergeant les routeurs et noms de domaine du Groupe. Ce type de problème impactant les principaux acteurs a toutefois rarement duré plus de quelques heures.

La Société n'est pas totalement à l'abri de virus et autres systèmes d'intrusion malveillant de ses serveurs. En raison de la nature du réseau Internet et de son évolution constante les sites de la Société, sont susceptibles d'être l'objet d'attaques malveillantes qui pourraient occasionner des indisponibilités de plusieurs heures ou jours de tout ou partie des services de la Société, occasionnant une perte de revenus sur la période concernée.

4.5. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clefs

LEGUIDE.COM dispose d'une organisation et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (Directeur Technique, Directeur Commercial, Responsable de la Production Editoriale, Responsable de la Rédaction, Responsable Business Développement).

La croissance actuelle de la Société et ses succès techniques et commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, LEGUIDE.COM considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

Il est par ailleurs précisé que les principaux dirigeants de LEGUIDE.COM sont actionnaires de la Société, gage de leur engagement pour accompagner la croissance de la Société à moyen terme.

Depuis octobre 2005, la Société LEGUIDE.COM dispose d'une direction affichant une séparation claire entre les postes de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, en accord avec les préconisations de la loi NRE. Ces fonctions sont assumées respectivement par Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER et Madame Corinne LEJBOWICZ.

Les différents développements technologiques, en particulier en matière de techniques liées aux moteurs de recherche mis en place par la Société, sont les résultats d'années de recherche et de développement de la Société au travers de l'un de ses salariés, dédié à ces technologies. Aujourd'hui, ces développements ne font pas l'objet d'un partage d'information structuré compte tenu de la taille de la Société, ce qui pourrait remettre en cause les développements technologiques futurs. La Société entend renforcer son pôle de développement au travers de l'évolution de ses méthodes relatives à la documentation des développements réalisés et au recrutement d'une équipe de plusieurs développeurs accompagnant et soutenant les travaux de ce collaborateur.

4.6. Risques de marché

4.6.1. Risques de liquidité

✓ **Endettement**

Néant, LEGUIDE.COM ne présente au 31 décembre 2005 aucun endettement financier.

✓ **Covenants financiers**

Néant.

✓ **Capacité d'accès au crédit**

Néant.

4.6.2. Risques de taux de change

L'essentiel du chiffre d'affaires de LEGUIDE.COM est réalisé en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations.

Il est précisé que, dans le cadre de son investissement marketing en liens sponsorisés, la Société réalise une partie importante de ses achats de mots clés auprès d'intervenants américains, principalement en dollars. Toutefois, les paiements effectifs de ces achats sont réalisés très rapidement après les commandes (entre 2 et 3 jours) d'où un risque totalement négligeable en terme d'évolution des niveaux de taux de change pour la Société.

4.6.3. Risques de taux d'intérêt

Néant, LEGUIDE.COM ne présente au 31 décembre 2005 aucun endettement financier, le risque qui résulterait d'une évolution à la hausse des taux sur un emprunt contracté à taux variable n'est donc pas applicable à la Société.

4.6.4. Risques sur actions

Non applicable. La gestion de la trésorerie de la Société LEGUIDE.COM est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible de la Société est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

La réglementation applicable au programme de rachat d'actions étant réservée aux sociétés cotées sur un marché réglementé, LEGUIDE.COM, du fait de sa cotation sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ne pourra bénéficier de ses dispositions, sauf aux fins de couvrir certains programmes d'intéressement et d'actionnariat salarié (attribution d'actions gratuites, stock options) conformément à l'article L 225-208 du Code de commerce.

4.7. Risques juridiques et réglementaires

Plusieurs réglementations sont applicables aux activités de LEGUIDE.COM :

- « Loi informatique et liberté » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et son décret d'application publié le 20 octobre 2005 sous le n° 2005-1309.
- « Loi pour la confiance dans l'économie numérique » du 21 juin 2004, n° 2004-575.

Ces réglementations imposent certaines contraintes pour la conduite des activités de la Société, et notamment l'interdiction d'envoyer des courriers électroniques non sollicités et sur le fait que toute publicité, sous quelque forme que ce soit, puisse être clairement identifiée comme telle.

En ce qui concerne l'envoi de courrier électronique, il est à signaler que LEGUIDE.COM a très rapidement mis en place un service d'abonnés afin de faire parvenir aux internautes une lettre d'information sur l'actualité et les services des différents sites Internet du Groupe ainsi que, sous réserve que l'internaute ait confirmé son accord sur ce dernier point, les offres spécifiques de certains sites marchands (principe de l'opt-in).

La Société a ainsi réalisé l'ensemble des démarches réglementaires auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés) compte tenu du caractère privé de ses activités et de la gestion automatisée des informations nominatives qu'elle serait amenée à réaliser (dépôt CNIL n°694.127).

En ce qui concerne la publicité mise en ligne sur les différents sites du Groupe, celle-ci est clairement et explicitement définie comme telle, conformément à la loi.

Il est précisé que le contenu développé en propre par LEGUIDE.COM est relativement limité, l'activité principale de la Société étant d'organiser des informations et du contenu déjà disponible dans une logique d'apporter de la valeur ajoutée à l'acheteur final, l'internaute. La Société ne dispose ainsi pas de politique spécifique visant à une éventuelle protection des contenus développés en propre.

Par ailleurs, les activités de la Société pourraient être affectées par les réglementations applicables dans chacun des pays dans lesquels son offre est présente. La nature même des activités de la Société, considérant la nature ouverte du réseau Internet, et notamment du fait que l'on puisse accéder à un site Internet quelle que soit la localisation géographique de l'internaute, implique la possibilité d'infractions de la part de LEGUIDE.COM de la réglementation applicable dans un pays étranger. La Société considère qu'en raison de l'harmonisation des normes européennes en matière de commerce électronique et de protection du consommateur et en raison de la relative homogénéité culturelle du continent européen, le risque de violation en ces domaines des lois des pays membres de l'Union Européenne vers lesquels sont dirigés les services LEGUIDE.COM est faible.

✓ **Responsabilité de la Société vis-à-vis de l'information diffusée par les sites marchands**

La Société s'assure au travers des engagements définis dans les contrats conclus avec les sites marchands prioritaires que ces derniers respectent la réglementation en matière de commerce en ligne, notamment la loi relative à la confiance dans l'économie numérique (LCEN), de manière à ce que la Société ne soit pas inquiétée à cet égard.

En ce qui concerne les sites marchands référencés sur ses sites de type Annuaire (Webmarchand.com, Shopwahl.de, Mercamania.es), la Société s'attache à recueillir de la part des sites une confirmation quant au respect de ces réglementations et à la bonne intégrité du contenu des sites répertoriés.

✓ **Risques réglementaires liés aux dérives possibles du modèle de facturation au clic**

LEGUIDE.COM réalise l'essentiel de ses revenus suivant un modèle de paiement par clic généré auprès des sites marchands référencés (90,3 % du chiffre d'affaires 2005, contre environ 2,5% pour la publicité et 2,9 % pour les liens sponsorisés).

Des dérives peuvent conduire certains intervenants ayant ce type de modèle économique à offrir aux internautes des primes, avantages, voire une rémunération contre des clics, ces clics étant alors générés artificiellement et donc non « qualifiés » pour les sites marchands. Cette approche frauduleuse concerne notamment les « clics » ayant une valeur marchande importante, c'est-à-dire très « qualifiés ».

Par ailleurs, le modèle de LEGUIDE.COM est fondé sur une grille tarifaire de clics, identique pour tous les sites marchands, et à des niveaux de prix par clic ne pouvant justifier une telle approche. Plus fondamentalement, l'esprit de la Société LEGUIDE.COM, toujours porté sur une très grande qualité de services vis-à-vis de ses clients sites marchands et cultivant la transparence et la confiance auprès des internautes, est très loin de ce type de dérives et de toute tentation de ce type.

Enfin, le comptage des clics pour le compte des clients de LEGUIDE.COM est réalisé via des systèmes développés par la Société ; les données brutes sont sauvegardées et les clients ont la possibilité de demander un audit, ce qui ne s'est encore jamais produit. A noter également que la plupart des marchands, en tout cas les principaux, disposent de leur propre système de comptage et peuvent ainsi vérifier le comptage de clics envoyé mensuellement par la Société.

4.8. Assurances et couverture des risques

La politique de LEGUIDE.COM en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

Polices en vigueur au 15 avril 2006

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Coût annuel	Objet	Montant de la couverture
Responsabilité des Dirigeants	AIG Europe	4 290,00 €	Responsabilité civile individuelle ou solidaire, faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeants	300 000,00 €
Multirisques Professionnels / Responsabilité Civile	MAAF Assurances	2 007,00 €	Risques liés aux incendies, vols, bris de matériels - hors pertes d'exploitation	4 573 471,00 €

Ces polices d'assurance concernent l'ensemble des entités du Groupe, la société mère et sa filiale Gooster.

Vie des polices

Le Directeur Général, Madame Corinne LEJBOWICZ, est chargé de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations. Le total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances en vigueur en 2005 s'est élevé à environ 6 300 euros.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité.

4.9. Autres risques

Aucun autre facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEGUIDE.COM.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial et siège social de l'émetteur

5.1.1.1. Dénomination Sociale (article 2 des statuts)

La dénomination de la société est LEGUIDE.COM.

5.1.1.2. Siège Social (article 4 des statuts)

Le siège social de la société est fixé au

4, rue d'Enghien
75 010 Paris

Téléphone : +33 1 55 43 36 00

Télécopie : +33 1 55 43 36 01

5.1.2. Lieu, date et numéro d'enregistrement de l'émetteur

La Société a été enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 425 085 875 en date du 22 novembre 1999.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la société

5.1.3.1. Date de constitution

LEGUIDE.COM a été constitué le 22 novembre 1999.

5.1.3.2. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de vie de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. Forme juridique et législation régissant la Société (article 1 des statuts)

Article 1 des statuts :

« La société a été constituée par acte établi sous seing privé à Angers le 28 octobre 1999, sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration.

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2000, les actionnaires ont décidé à l'unanimité d'adopter le mode d'administration et de direction à Directoire et Conseil de surveillance.

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 novembre 2001, les actionnaires ont décidé d'adopter le mode d'administration et de direction à Conseil d'administration.

La société, qui continue d'exister entre les propriétaires des actions existantes et de celles qui seraient ultérieurement créées, est régie par les dispositions légales et réglementaires concernant cette forme de société et par les présents statuts. »

LEGUIDE.COM est une société de droit français, régie par la loi du 24 juillet 1966.

5.1.5. Exercice Social (article 29 des statuts)

L'année sociale commence le 1^{er} Janvier et finit le 31 Décembre.

5.1.6. Historique de la Société

La société LEGUIDE.COM résulte de la fusion intervenue en juillet 2000 entre les sociétés GUIDES ONLINE (guide d'achat sur Internet) et LAVENTIS (moteur de comparaison de prix).

Les années Minitel

Guides Online : la naissance d'un nouveau métier, l'édition de guides interactifs de services en ligne

Créée en 1996, la société GUIDESONLINE, s'est initialement développée sous la conduite de Michael COPSIDAS et de Jean de BEAUMONT sur le marché des tests comparatifs de services Minitel, en éditant des guides pour aider les consommateurs à choisir les meilleurs services Minitel. En collaboration avec l'UFC-Que Choisir, elle édita en 1996 pour France Télécom « Le Minitel Utile », un guide des 700 meilleurs services Minitel distribué alors gratuitement dans les Agences de France Telecom. Une seconde édition de ce guide fut ensuite commercialisée par Hachette-Marabout en 1997. Parallèlement à de nouveaux contrats avec France Télécom, GUIDES ONLINE commença à développer une activité de tests de cédéroms et de sites Internet pour des clients médias (Prisma Presse, Livres Hebdo, Que Choisir...). GUIDES ONLINE a toujours eu pour objectif de fournir de l'information à valeur ajoutée sur la qualité des contenus et la performance de services interactifs.

Les Années Internet

GUIDES ONLINE décline son savoir-faire sur Internet avec le lancement du premier guide de bonnes affaires :

A partir de 1998, accompagnant l'émergence du marché Internet, la société GUIDES ONLINE dirigée par Michael COPSIDAS, rejoint l'été 1998 par Pierre Igor SCHLUMBERGER, axe son développement sur la fourniture d'informations liées à la qualité des sites Internet. Après avoir analysé différentes opportunités, la société décide de s'orienter vers le secteur de l'achat en ligne, en offrant aux internautes une sélection des meilleurs sites marchands basée sur les critères suivants : prix proposés, ergonomie du site et importance du catalogue.

A la demande de Capital, émission télévisée diffusée sur la chaîne M6, GUIDES ONLINE réalise durant l'automne 1998 un véritable panorama des bonnes affaires sur Internet. En novembre 1998, le site www.promosoldes.com voit ainsi le jour à l'occasion de cette émission consacrée aux bonnes affaires sur Internet.

Le site Promosoldes.com – dont le nom deviendra Promoselect.com en mai 1999 – propose des promotions sélectionnées, un guide sélectif de sites marchands notés et une newsletter hebdomadaire. Le succès du site Promosoldes.com est immédiat, grâce à l'impact médiatique de l'émission Capital et de nombreux articles de presse.

En se concentrant sur les sites de e-commerce, GUIDES ONLINE fit le choix de la création d'une activité qui lui permettrait d'accompagner la croissance phénoménale à venir du commerce électronique.

Parmi les différentes possibilités en terme de modèles économiques - Publicité (CPM), Affiliation (commissions sur les ventes), ou encore Paiement au Clic (CPC) - GUIDES ONLINE choisit dès le départ le modèle du paiement au clic (CPC).

En effet, le modèle publicitaire (CPM) ne permet pas à un e-commerçant de lier de façon certaine le prix de revient de l'achat d'espace publicitaire à une vente. A l'opposé, l'affiliation (commissions sur les ventes) aurait impliqué pour GUIDES ONLINE des revenus fortement dépendants de la performance commerciale des sites marchands partenaires. Plus équitable, le modèle du paiement au clic (CPC) s'impose comme le véritable modèle « gagnant / gagnant », car lié uniquement à la quantité de l'audience générée sur les sites marchands. Le succès du modèle économique du paiement au clic (CPC), utilisé par le site Promosoldes.com dès 1998, n'a fait que se confirmer, notamment avec son adoption par la plupart des moteurs de recherche pour leurs liens sponsorisés.

Privilégiant la transparence et la confiance, GUIDES ONLINE a choisi d'appliquer, dès ses débuts, un système de tarification identique pour l'ensemble des sites marchands référencés : cette stratégie a permis d'attirer une large clientèle constituée aussi bien de grandes que de petites et moyennes entreprises.

GUIDES ONLINE développa sa notoriété auprès des cyberconsommateurs au travers de nombreux services utiles : e-lettres d'information gratuites hebdomadaires, médiation en cas de litige entre un cyberconsommateur et un e-commerçant, le « Consoforum » (forum des consommateurs), guides d'achats thématiques, etc. Ces innovations vont permettre à la société d'accroître sa visibilité auprès des sites marchands et de gagner la confiance des internautes, dans la « jungle » de l'Internet d'alors.

A titre d'exemple, GUIDES ONLINE fut le premier guide d'achat sur Internet à déréférencer le site marchand PereNoel.fr en raison de la qualité catastrophique de ses prestations, signalée par les internautes sur son Consoforum ; et ce, plusieurs mois avant les nombreux articles de presse parus en 2001 et mettant en cause les pratiques de cette société.

Ces différentes options stratégiques, véritables principes fondateurs de la société, sont ainsi résumées de la manière suivante :

- Une grande rigueur éditoriale visant à proposer les meilleures offres aux internautes,
- Un véritable accompagnement des acheteurs en ligne à travers la mise à disposition de conseils d'achat, d'un forum et de la médiation entre cyberconsommateurs et cybermarchands
- Une politique de fidélisation des internautes à travers l'abonnement gratuit à la newsletter
- Un modèle de tarification au clic, avec une grille claire et transparente pour les sites marchands

Ces principes, novateurs pour l'époque, seront la base du succès de la société par la suite. La société sera d'ailleurs sélectionnée parmi les « Best 40's » de l'édition 2000 de Capital IT.

C'est sur les bases de ce projet que Patrice MAGNARD (fondateur d'Alapage.com) entre dans le capital de la société GUIDES ONLINE (été 1999), suivi par la société de capital développement GALILEO en décembre 1999 qui investit près de 2 millions d'euros.

L'alliance de plusieurs savoir-faire : la fusion de la société GUIDES ONLINE, guide d'achat, avec la société LAVENTIS, comparateur de prix

Début 2000, la société, qui compte alors un effectif salarié d'une quinzaine de personnes, souhaite accroître son offre, avec notamment un moteur de recherche et de comparaison de prix des articles proposés par les cybermarchands sur Internet.

A cette période se crée LAVENTIS société basée à Angers (49) spécialisée dans le développement de moteurs de recherche de prix sur Internet (moteurs de shopping). Sous la direction de Christian VEIGNEAU, la société compte rapidement une trentaine de personnes. Elle entre en compétition avec des sociétés telles que Kelkoo, Toobo ou encore Buycentral.

En mars 2000, GUIDES ONLINE propose un rapprochement à LAVENTIS afin de former une structure plus puissante grâce d'une part aux technologies de moteur de recherche et de comparaison des prix apportées par LAVENTIS et, d'autre part, aux atouts de GUIDES ONLINE : son guide d'achat, la fréquentation significative de son site Internet, son portefeuille d'abonnés et son modèle économique innovant et performant.

Les synergies potentielles et l'approche commune entre ces deux sociétés autour des technologies propriétaires innovantes – moteur de recherche, comparateur, comptage du trafic – et des relations commerciales de qualité développées auprès des sites marchands, sont importantes.

Les deux sociétés décident donc de fusionner, LAVENTIS effectuant simultanément une levée de fonds d'environ 2 millions d'euros auprès de Siparex, IPO et Sodero.

En juillet 2000, la société issue de la fusion de LAVENTIS et de GUIDES ONLINE prend le nom de LEGUIDE.COM, SA à directoire et conseil de surveillance. Christian VEIGNEAU devient président du Directoire avec Michael COPSIDAS à ses côtés. Patrice MAGNARD devient président du conseil de surveillance, dans lequel siègent notamment Pierre Igor SCHLUMBERGER, directeur informatique, Patrick ROBIN, fondateur d'Imaginet, et Holger WIEMANN, spécialiste des métiers de la presse. La société est implantée sur deux sites, Paris et Angers.

Le site www.leguide.com, issu de la fusion des sites www.promoselect.com et www.laventis.com est lancé en septembre 2000 et reçoit immédiatement un très bon accueil de la part des internautes.

Il s'ensuit néanmoins une période difficile pour la nouvelle société LeGuide.com en raison de l'évolution défavorable des marchés financiers liés à Internet, avec une pression importante exercée par les sites marchands sur les prix payés au clic à la Société.

L'année 2001 marque une période importante de restructuration afin d'optimiser les performances d'exploitation.

L'été 2002, après le départ de Christian VEIGNEAU, Pierre Igor SCHLUMBERGER, est nommé PDG de la société LeGuide.com, transformée en SA à conseil d'administration.

Alors que bon nombre de sociétés Internet avaient multiplié les dépenses marketing importantes entre 1999 et 2001, LEGUIDE.COM s'est appuyé durant cette période sur des approches originales (lettre aux abonnés, médiation pour les cyberacheteurs,...) et peu coûteuses pour accroître sa notoriété et fidéliser les visiteurs. Ainsi, les restructurations importantes de cette période ont pu être réalisées sans heurts grâce aux fonds levés en 1999 et en 2000.

Entre 2001 et 2002, pendant la restructuration, le chiffre d'affaires recule, la croissance du volume de clics commercialisés étant absorbée par la baisse du tarif de facturation de ces clics. Les tarifs ont en effet été divisés par un facteur 4 pour trouver leur point d'équilibre aux alentours de 0,15 € HT.

2002 – 2004 : L'essor de la Société après restructuration :

A partir de l'été 2002, sous la direction de Pierre Igor SCHLUMBERGER, la Société se concentre sur l'amélioration des technologies, l'augmentation des bases de données de marchands et produits proposés aux internautes, et le développement des services proposés.

La société se lance dans une stratégie multi-site, afin de répondre au plus près aux différentes approches des cyberconsommateurs, et développe les sites www.webmarchand.com (annuaire des sites marchands) et www.leguide.net (moteur de recherche de produits). Ceux-ci se développent rapidement et complètent avec succès l'offre proposée par site www.leguide.com (guide d'achat et moteur de comparaison de prix).

Parallèlement, la Société bénéficie d'un environnement plus porteur. Celui-ci est marqué par le décollage du commerce électronique en France, conséquence directe de l'augmentation rapide du nombre d'internautes, notamment utilisateurs de connexion à haut débit, et de l'évolution positive de la confiance des internautes dans l'achat en ligne.

En 2003, les résultats se redressent après deux années difficiles : le chiffre d'affaires progresse et la Société réalise ses premiers bénéfices.

<i>En K€</i>	2000 sociaux	2001 sociaux	2002 sociaux	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux
Chiffre d'affaires	490	1 029	881	1 099	2 009	3 883
Résultat net	-2 053	-872	-184	225	447	769

2004 – 2005 : Début du déploiement européen

La stratégie de déploiement européen de LEGUIDE.COM, envisagée dès sa création, a vu sa concrétisation débiter à partir de l'été 2004 avec des développements éditoriaux et techniques visant les marchés allemand, espagnol et anglais au travers de la mise en place de versions adaptées d'annuaires de sites marchands par pays. La commercialisation des offres auprès des marchands locaux a débuté au second semestre 2005.

Toujours soucieux d'offrir aux internautes une information de qualité, LEGUIDE.COM s'est adapté aux spécificités et à la culture desdits pays et a adopté des marques locales dans chacun d'entre eux.

Après cette première étape, la Société poursuit sa stratégie d'implantation à l'étranger par le déploiement de moteurs de recherche dédiés à ces pays : LeGuide.net est ainsi le moteur sur le marché français et Antag le moteur développé pour les autres pays. En 2005 et 2006, LEGUIDE.COM déploie cette même stratégie sur le marché polonais, conservant une approche graduelle d'implantation en 2 étapes : dans un premier temps lancement d'un annuaire des sites marchands, puis dans un deuxième temps, lancement d'un moteur de recherche de produits.

Le déploiement européen de LEGUIDE.COM :

Ouvertures de sites :

Novembre 2004 :	Shopwahl	annuaire de e-commerce germanophone
Mars 2005 :	Mercamania	annuaire de e-commerce hispanophone
Avril 2005 :	Antag.de	moteur produits germanophone
Mai 2005 :	Shopwhale	annuaire de e-commerce anglophone
Novembre 2005 :	Gooster	vitrine technologique
Janvier 2006 :	Webkupiec	annuaire de e-commerce polonais
Mars 2006 :	Antag.co.uk et Antag.es	moteur produits anglophone et hispanophone

Lancements commerciaux :

Juin 2005 :	Allemagne
Août 2005 :	Angleterre
Novembre 2005 :	Espagne
Mars 2006 :	Pologne

Ces développements européens ont été menés directement du siège parisien ce qui garantit une maîtrise des coûts, et favorise, de plus, l'efficacité opérationnelle. Fort des relations commerciales développées auprès des grands comptes en France, LEGUIDE.COM bénéficie du soutien de ses clients dès l'ouverture de son offre à l'étranger, ceux-ci étant demandeurs d'apport d'audience qualifiée (clics) non seulement en France mais aussi depuis l'étranger.

Structuration du management et offre actuelle :

2005 marque l'arrivée au sein de la Société de Corinne LEJBOWICZ en tant que Directeur général, renforçant la structure de la Société, en adéquation avec sa stratégie de croissance : optimisation de l'organisation et de la gestion des équipes, procédures internes, reporting.

Par ailleurs, LEGUIDE.COM réalise en août 2005 une opération de croissance externe avec le rachat de la société Gooster.

Cette acquisition permet à la société de se doter d'un véritable laboratoire technologique accélérant le développement de nouvelles applications.

L'activité de LEGUIDE.COM consiste, depuis le démarrage, à fournir aux sites marchands européens un trafic qualifié de cyberconsommateurs, en proposant à ces derniers des services à valeur ajoutée : recherches de produits, comparaisons de prix, bonnes affaires, conseils pratiques... Cette activité est actuellement en très forte croissance, marquée par la forte augmentation du nombre d'internautes et de leur confiance dans l'achat en ligne, qui ne cessent de se renforcer. Le chiffre d'affaires issu de l'apport d'audience de cyberconsommateurs aux cybermarchands à travers le modèle du paiement au clic (CPC) représente aujourd'hui plus de 90 % des revenus de LEGUIDE.COM.

En complément de ses sites, la société développe actuellement une offre en marque blanche. Le modèle économique est basé sur un partage des revenus générés par l'intermédiaire des sites partenaires. Des accords ont ainsi été conclus avec notamment Wanadoo et iEurop dont LEGUIDE.COM réalise et gère à présent les rubriques « shopping ». La société réalise par ailleurs, depuis 2003, l'annuaire marchand des Caisses d'Épargne.

En marge de cette activité, LEGUIDE.COM perçoit des revenus liés à des prestations de publicité et d'e-mailing. Gérés de façon à ne pas imposer une trop forte pression publicitaire et promotionnelle à ses utilisateurs, ils présentent néanmoins un potentiel de développement significatif pour l'avenir.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

<i>en k€</i>	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux
Investissements incorporels	10	1	11
Investissements corporels	30	85	105
Investissements financiers	-	-	105
TOTAL	40	86	221

Les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres. Ils correspondent quasiment exclusivement aux infrastructures techniques liées au développement de la Société.

En août 2005, LEGUIDE.COM a fait l'acquisition de la société GOOSTER, société détentrice d'un outil de recherche spécifique sur le web, d'une marque et de noms de domaines. L'investissement financier de la Société est ainsi largement expliqué par cet événement.

Le montant de la transaction GOOSTER a été réduit à 3 770 euros pour le rachat des parts sociales mais implique par la suite un soutien financier plus important au travers d'avances financières consenties à hauteur de 73 718 euros. En fin d'exercice, LEGUIDE.COM a pris la décision d'abandonner ces sommes dans le but de permettre une recapitalisation rapide de GOOSTER. Cette opération induit une charge financière extraordinaire de 73 718 euros qui impacte de manière négative le résultat de l'exercice au niveau des comptes sociaux de LEGUIDE.COM.

Il est précisé que la transaction GOOSTER fait l'objet d'un complément de prix, selon les modalités suivantes :

$$\text{Complément de prix} = (200\,000 \text{ euros} - \text{Passif Net}) \times 77\%$$

Le passif net étant dans cette formule le passif de GOOSTER (au jour du rachat par LEGUIDE.COM) diminué du passif abandonné.

Le versement de ce complément de prix reste soumis à l'atteinte d'un certain seuil de déclenchement par l'indicateur du niveau d'activité cumulé défini ci après, et ce, au cours de la période de validité de cette clause de complément de prix, c'est-à-dire 3 années à compter de la date de signature de l'acte de cession. Le seuil de déclenchement a été fixé au montant de 150 000 euros, montant pouvant être augmenté de toute somme due au titre de la garantie d'actif et de passif accordée et être diminué du passif abandonné.

$$\text{Indicateur d'activité} = (\text{Chiffre d'affaires GOOSTER} / 2) - 3\,000 \text{ euros}$$

Cette clause de révision de prix est applicable jusqu'au 10 août 2008.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Néant.

5.2.3. Politique future d'investissements

LEGUIDE.COM ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements significatifs pour les années à venir et pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

La Société LEGUIDE.COM SA édite des sites Internet qui assistent les consommateurs européens dans leurs achats en ligne et les redirigent vers les sites marchands, demandeurs de plus de visibilité, d'audience et de chiffre d'affaires.

La société se rémunère au clic, c'est à dire qu'elle facture chaque redirection vers les sites marchands qui ont souscrit à son offre payante. Ce service permet aux marchands de toucher les internautes au moment même où ils sont à la recherche de leurs produits ou de leurs services, et de ne payer que les visites effectives sur leur site et donc de calculer de manière très précise leur retour sur investissement.

Son positionnement lui permet d'offrir aux consommateurs un contenu exhaustif, à savoir :

- L'accès à près de 15 000 (donnée fin décembre 2005) marchands européens, dont environ 6 000 pour la France, soit l'annuaire des sites marchands le plus complet de l'Internet francophone ;
- L'accès à plus de 39 millions d'offres classées dans 2 700 catégories pour des recherches ciblées et des comparaisons de produits et de prix (données fin décembre 2005).

Parmi ces marchands, plus de 450 d'entre eux, ont déjà souscrit à l'offre payante de LeGuide.com SA et bénéficient d'une visibilité accrue et reçoivent plus de 60 % des visites redirigées, donnée qui dépasse 65 % en France.

Deuxième éditeur français de moteurs de recherche shopping, de comparateurs de prix et de guides d'achat sur Internet, la Société travaille depuis 1998 avec les principaux sites marchands français. Elle présente aujourd'hui d'intéressantes perspectives de développement.

	2002	2003	2004	2005
<i>Données sur le mois de décembre de chaque exercice</i>				
Visiteurs uniques par mois (en millions)	0,7	1,0	2,4	4,0
Pages vues par mois (en millions)	3,5	5,3	16,5	23,6
Redirections marchands par mois (en millions)	0,5	1,3	2,7	5,5
Produits référencés (en millions)	0,4	0,8	6,5	39,0
Marchands référencés	2 000	2 500	4 600	15 000
Clients	59	142	320	436
<i>Données sur 12 mois de chaque exercice - comptes sociaux</i>				
CA en milliers €	881	1 099	2 009	3 883
Résultat net en milliers €	-184	225	447	769

Source : Société, données sur la base des comptes sociaux

6.2. Un marché à très fort potentiel

La Société évolue sur un marché en très forte croissance et bénéficie pleinement de la vigueur dont fait preuve le e-commerce européen qui rattrape son retard sur les Etats-Unis. Sous l'impulsion du développement de l'Internet haut débit et de la progression de la confiance dans les achats en ligne le e-commerce affiche au niveau européen des taux de croissance de l'ordre de 50 %.

Le commerce électronique s'est imposé comme un canal de distribution incontournable pour beaucoup d'entreprises, ce qui entraîne une multiplication des sites de commerce électronique issus en partie de nouveaux acteurs (start-ups) mais également d'entreprises traditionnelles. Dans ce contexte concurrentiel, les cyber-marchands souhaitent développer leur visibilité, leur audience et leur chiffre d'affaires.

Face au développement rapide de l'offre marchande les internautes apprécient d'utiliser gratuitement les services développés pour les guider dans leurs achats et leur faire faire de bonnes affaires.

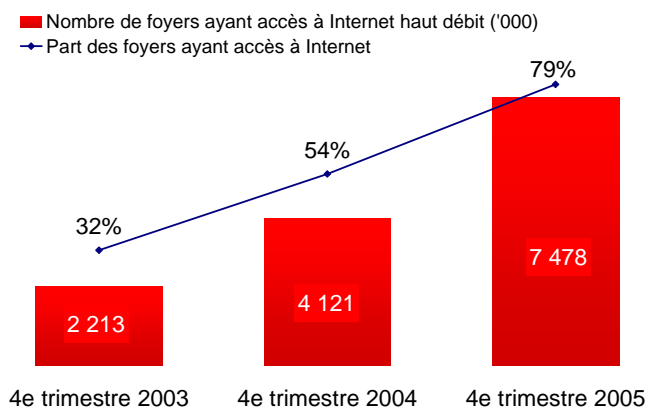
6.2.1. La Société bénéficie du décollage du e-commerce en France et en Europe

✓ Le développement très rapide du parc d'abonnés haut débit...

En décembre 2005, 27 millions de français de plus de 11 ans se sont connectés à l'Internet au cours du dernier mois, selon le baromètre de Médiamétrie (quel que soit le débit de connexion : bas, moyen et haut débit). Ce chiffre est en progression de 14% sur un an et représente désormais plus de 50% de la population concernée. La France reste toutefois en retard par rapport aux autres pays européens : en 2004, 34% des ménages français étaient connectés à l'Internet, ce qui situaient la France en 10e position, loin derrière l'Allemagne (62%) et le Royaume-Uni (60%).

Toutefois, la France se situe aujourd'hui en tête des pays européens pour le développement de l'accès Internet à haut débit et son usage par les internautes. Le parc d'abonnés haut débit poursuit une progression très rapide (+81% à 7,5 millions selon Médiamétrie) et représente fin 2005 près de 80% des foyers connectés à l'Internet (contre 32% fin 2003). Cette « explosion » de l'accès haut débit s'explique par une forte concurrence entre les différents fournisseurs d'accès, qui se traduit par des prix et des offres (téléphonie, Internet et télévision) très attractifs pour les consommateurs.

De par la vitesse, le confort et la tarification forfaitaire qu'il offre, l'accès haut débit est un très fort levier de développement de l'usage d'Internet et de ses multiples fonctionnalités auprès du grand public ; en particulier 65% des abonnés haut débit sont acheteurs.



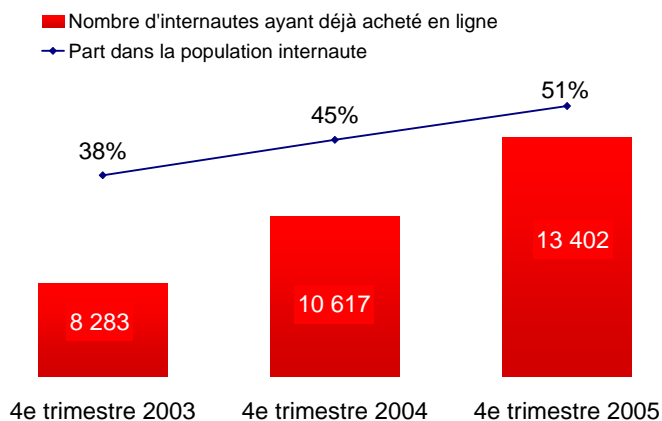
Source : Médiamétrie – Observatoire des Usages Internet

✓ ... et la confiance croissante des internautes dans l'achat en ligne

Le nombre de cyberacheteurs ne cesse de croître, au point que, en 2005, 51% des internautes avaient déjà réalisé des achats en ligne, selon l'Observatoire des usages Internet de Médiamétrie. Sur deux ans, le nombre de cyberacheteurs a progressé de 62%, soit deux fois plus vite que le nombre d'internautes, du fait également des éléments suivants :

- Une confiance dans la sécurité des transactions qui s'améliore. Selon l'Observatoire des usages Internet de Médiamétrie, près de 6 internautes sur 10 sont confiants dans l'achat en ligne à fin 2005 contre 3 sur 10 au début de l'année 2004.
- L'utilisation progressive d'Internet pour réaliser des achats : Selon une étude TnS Sofres de 2005, 29% des internautes achètent dès les 12 premiers mois suivant leur connexion et 44% des internautes réalisent leur premier achat dans un délai inférieur à 36 mois .

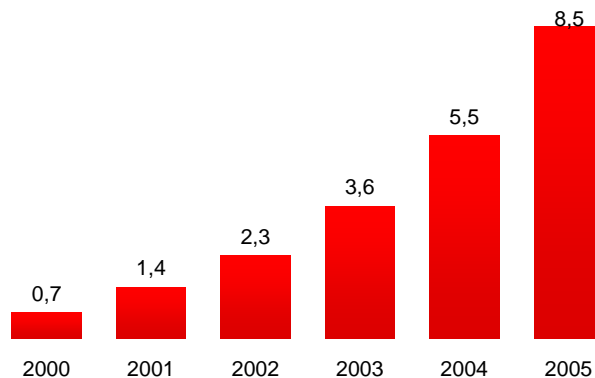
Selon le bilan dressé par Médiamétrie / NetRatings au mois de juin 2005 à la demande de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD) et du ministère des PME, la France, avec 13 millions d'acheteurs en ligne, se situe au 3e rang européen derrière l'Allemagne (25 millions) et le Royaume-Uni (plus de 21 millions), mais affiche un des taux de progression les plus importants d'Europe.



Source : Médiamétrie – Observatoire des Usages Internet

✓ ... favorisent la croissance du e-commerce en France et en Europe

L'Europe en général, et la France en particulier, bénéficient de cette situation. Selon la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD), le commerce électronique a représenté en 2005 un chiffre d'affaires de 8,5 Milliards € en France, en progression de 53 % sur un an.



Source : FEVAD

Cette tendance se retrouve également au niveau européen, où, selon Forrester Research, un peu plus de 90 millions d'internautes ont acheté un produit ou un service en 2004, générant un chiffre d'affaires de 40 Milliards €, en progression de 47% sur un an. Elles représentent 2% du total des ventes de détail, soit un potentiel de développement encore très important.

Cette croissance du e-commerce s'accompagne d'un phénomène de diversification. Même si les produits culturels (CD, DVD, livres), les voyages (avion, train, séjours de vacances, ...) et les produits électroniques grand public conservent une place prépondérante dans les achats en ligne, on constate aujourd'hui l'essor de nouvelles catégories de produits et services, tels que notamment les véhicules de transport, les vêtements et accessoires, les produits cosmétiques, l'équipement de la maison, les services financiers ...

Cette généralisation du commerce électronique à tous les secteurs est particulièrement favorable aux guides d'achat généralistes tels que LeGuide.com.

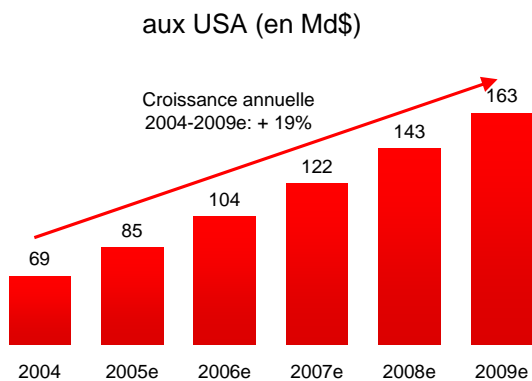
✓ Ces tendances sont confirmées par l'exemple américain

L'analyse du marché US du e-commerce, plus mature, montre que les acteurs du commerce électronique locaux, ont déjà conquis une part sensiblement plus importante du commerce de détail.

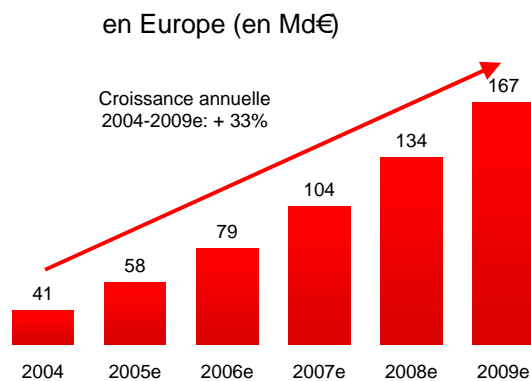
Selon le US Census Bureau, les ventes en ligne de produits et services aux particuliers ont progressé de 25% en 2005 à 86 Md\$. Le commerce électronique B to C représentait 2,4% des ventes de détail.

Les tendances récentes confirment que l'Europe comble progressivement son retard sur les Etats-Unis en matière de e-commerce et que ce rattrapage devrait se poursuivre dans les années à venir (cf. graphiques ci-dessous).

Perspectives du commerce électronique



Source : IDC, mars 2005



Source : Forrester Research, mars 2004

6.2.2. ... qui s'accompagne d'un besoin croissant d'assistance et de conseil

✓ **La croissance du nombre de marchands et de produits disponibles en ligne...**

Selon la FEVAD, le nombre de sites marchands actifs en France est passé de 7 500 en 2004 à 10 900 en 2005, soit une progression de 45 %. Cette « explosion » du nombre de sites s'explique notamment par le développement rapide des petites boutiques en ligne spécialisées et de l'arrivée en ligne d'acteurs du commerce traditionnel.

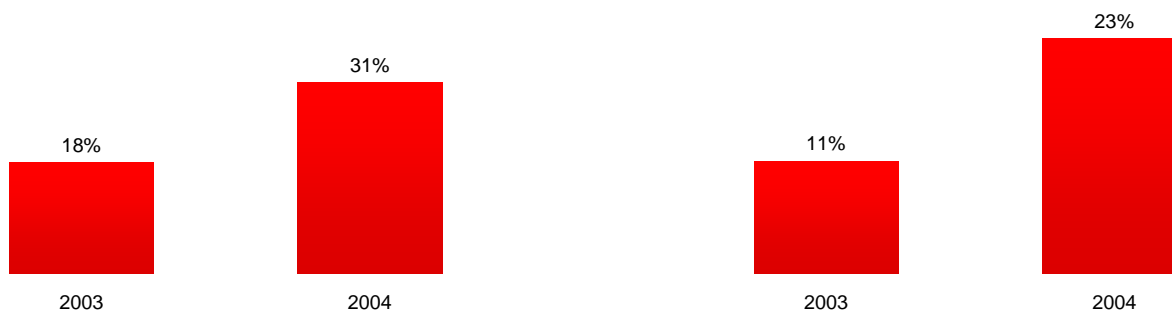
✓ **... justifie un service d'aide aux consommateurs...**

Face à une multiplication et une diversification de l'offre, les consommateurs montrent un appétit grandissant pour les outils leur permettant de rechercher, classer et comparer les produits et services entre eux. Le succès des guides d'achat aux Etats-Unis illustre bien ce phénomène. Selon Forrester Research, les Américains utilisent de plus en plus un guide d'achat pour faire leurs recherches et acheter les produits (cf. ci-dessous).

Proportion d'Américains ayant :

utilisé un site de guide d'achat

acheté depuis un site de guide d'achat



Source : Forrester Research, Janvier 2005

✓ ... en s'appuyant sur le besoin de visibilité pour les e-commerçants

A la différence des acteurs du commerce traditionnel, les cyber-marchands ne peuvent pas compter sur leur emplacement physique pour attirer les consommateurs et se créer une zone de chalandise.

Pour se rendre visibles auprès des internautes, les commerçants en ligne disposent d'outils marketing complémentaires :

- les outils publicitaires, tels que les bannières publicitaires, qui ont pour objectif premier d'améliorer la notoriété du site.
- l'e-mailing, qui a pour objectif d'acquérir et fidéliser des clients.
- les plates-formes d'affiliation, qui permettent de relayer des opérations marketing sur un réseau de sites.
- les outils de « search marketing » qui comprennent entre autres les liens sponsorisés et le référencement naturel sur les moteurs de recherche généralistes, et aussi le référencement sur les guides d'achat.

Comparativement aux autres outils marketing, les guides d'achats offrent aux cyber-marchands la possibilité de :

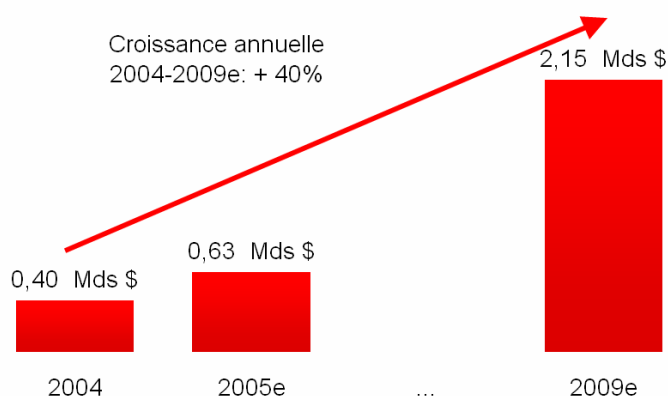
- recevoir un trafic extrêmement qualifié de prospects mis en confiance
- toucher un grand nombre d'acheteurs en phase d'achat
- réaliser une action marketing perçue positivement par les consommateurs comme de l'information et non comme de la publicité
- ne payer que des clics utiles et dont la rentabilité est directement mesurable
- gagner des consommateurs avertis tout au long de l'année
- renforcer leur notoriété

6.2.3. Un marché établi et concurrentiel

✓ **Un marché en croissance et déjà significatif**

Les outils de Search marketing et en particulier les guides d'achats et comparateurs se sont fortement développés ces dernières années et représentent désormais un marché significatif. Forrester Research estime que les guides d'achat et comparateurs ont généré en 2005 un chiffre d'affaires supérieur à 630 M\$ en progression de plus de 50%. La Société estime que le marché européen est un peu moins important mais qu'il progresse plus rapidement, en raison du taux de croissance supérieur du e-commerce européen.

Ce rythme de croissance très rapide devrait continuer dans les années à venir. Selon Forrester Research, le marché des guides d'achat aux Etats-Unis devrait progresser à un rythme moyen de 36% par an d'ici 2009. Un taux de croissance équivalent voire supérieur peut être attendu en Europe.



Source : Forrester Research, Janvier 2005

✓ **Un modèle établi et rentable**

Les guides d'achat et comparateurs se sont imposés aujourd'hui comme des acteurs incontournables du commerce en ligne et du « search marketing », comme l'illustrent la taille et le niveau de revenu atteints par les 3 premiers acteurs du marché américain : Yahoo Shopping, Shopping.com et Shopzilla.com. Chacun reçoit chaque mois la visite de plus de 20 millions de visiteurs uniques et leur chiffre d'affaires pour l'année 2005 dépasse les 100 M\$ de chiffres d'affaires.

Par ailleurs, le modèle économique est désormais établi depuis plusieurs années et fortement rentable. Les principaux acteurs du secteur ayant communiqué leurs résultats affichent des niveaux de rentabilité opérationnelle très élevés, compris entre 20% et 40%.

	CA (M€)	Résultat opérationnel	Marge opérationnelle
Yahoo / Kelkoo (1)	300	nd	nd
Shopzilla.com	128	34	26,6%
Shopping.com (2)	110	22	20,0%
PriceGrabber.com	50	21	42,0%
uSwitch.com (3)	35	10	28,6%
Ciao.com	18	7	38,9%
LeGuide.com (comptes sociaux)	3,9	0,95	24,4%

(1) Estimation société

(2) Estimation donnée par Shopping.com en septembre 2005

(3) Estimation donnée lors de son rachat par EW Scripps (mars 2006)

✓ **Des acteurs nombreux et puissants**

Les marchés du search marketing et notamment des moteurs de recherche produits et comparateurs de prix sur lesquels intervient la Société sont des marchés récents, en forte évolution et sur lesquels évoluent de nombreux acteurs. Parmi ceux-ci figurent notamment des acteurs puissants, filiales de sociétés internationales, leaders des services sur Internet, tels que Yahoo ! Inc., eBay Inc., Google. Ces concurrents bénéficient de moyens financiers et humains importants.

Yahoo – Kelkoo

Yahoo ! Inc. est le leader mondial du secteur des guides d'achats. Parmi les 3 principaux acteurs du marché américain, il est également numéro 1 en Europe via la marque Kelkoo.

Yahoo / Kelkoo.com est présent dans 10 pays en Europe, et a une position de leader au Royaume-Uni et en France. Suivant les pays, le groupe possède également des marques secondaires telles que Shopgenie (UK) et MonsieurPrix (France, comparateur de prix spécialisé notamment dans les produits informatiques). Par ailleurs, Yahoo / Kelkoo opère en marque blanche sa plate-forme de recherche produits et de comparaison de prix sur de très nombreux sites et portails européens.

eBay – Shopping.com

Le groupe eBay Inc. est le numéro 2 mondial du secteur des moteurs de comparaison shopping derrière Yahoo ! Inc. via Shopping.com. Shopping.com a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 99 M\$ en progression de 48% et son chiffre d'affaires 2005 devrait se situer autour de 130 M\$.

Shopping.com est le premier moteur de recherche aux Etats-Unis par l'audience avec plus de 20 millions de visiteurs uniques par mois. Sa base de données comprend plus de 10 000 marchands. Shopping.com possède également le site américain Epinions, une plate-forme généraliste d'évaluation et d'échange d'opinions entre consommateurs sur les produits et les marchands (1 million de nouvelles opinions par mois), qui lui permet d'offrir un contenu à valeur ajoutée à ses utilisateurs.

En Europe, Shopping.com est numéro 2 sur le marché anglais derrière Yahoo / Kelkoo, et vient de s'implanter en France et en Allemagne. Shopping.com a une stratégie agressive de conquête de parts de

marché, notamment via l'intégration en marque blanche de ses services dans les espaces « shopping » des grands sites et portails européens, mais également au travers de dépenses marketing très importantes.

E W Scripps – Shopzilla.com / uSwitch.com

Le groupe E W Scripps est le numéro 3 mondial du secteur via Shopzilla.com, guide d'achat généraliste et uSwitch.com, moteur de recherche et comparateur de prix spécialisé sur les services aux particuliers (électricité, eau, téléphone, services financiers...). E.W. Scripps est un groupe de médias américains présents sur différents supports (presse, télévision et Internet), qui a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 2,5 Md\$, en progression de 16%.

Shopzilla.com a été fondé en 1996 et a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 154 M\$ en progression de 130%, pour un résultat opérationnel de 41 M\$. Shopzilla.com est le numéro 2 des moteurs de recherche aux Etats-Unis. Il enregistre plus de 20 millions de visiteurs uniques par mois, et répertorie plus de 30 millions de produits en ligne, venant de plus de 63 000 marchands. De même que Shopping.com, Shopzilla.com possède également une plate-forme généraliste d'échange d'opinions entre consommateurs sur les produits et les marchands, BizRate.com, qui lui permet d'offrir un contenu à valeur ajoutée à ses utilisateurs. En Europe, Shopzilla.com s'est implantée récemment sur les marchés anglais, français et allemand.

Lycos - Pangora – BuyCentral.com

Lycos Europe est un des principaux acteurs européens à travers son portail Lycos Shopping, le moteur de recherche produits HotBot, le comparateur de prix BuyCentral et la plate-forme technologique de e-commerce Pangora.

Lycos Europe figure parmi les principaux portails Internet européens. Le groupe développe des portails spécifiques dans 10 pays (Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Suède et Suisse). Lycos Europe a réalisé un chiffre d'affaires de 126 M€ en 2005 en progression de 21%. L'activité services payants et shopping de Lycos Europe, qui comprend les sites de moteurs de recherche et comparateurs de prix, a réalisé un chiffre d'affaires de 43 M€ en 2005, en progression de près de 50%.

BuyCentral.com est un guide d'achat généraliste qui a été racheté par Lycos en janvier 2004. BuyCentral.com est présent dans 5 pays (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Autriche) et reçoit plus de 1 million de visiteurs uniques sur ses sites par mois en moyenne. BuyCentral.com référence plus de 800 marchands et 5 millions de produits en Europe.

Pangora est un moteur de recherche de produits qui s'intègre aux espaces marchands des portails et sites sur Internet. Pangora a été créé en 1999 en Allemagne et a été racheté en 2001 par Lycos Europe. La société a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires supérieur à 10 M€. Pangora opère ses services pour une cinquantaine de portails Internet en Europe (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie et Autriche), représentant plus de 10 millions de visiteurs uniques par mois, dont plus de la moitié en Allemagne.

Greenfield – Ciao AG

Greenfield Online Inc. est un important acteur européen à travers Ciao AG.

Greenfield Online Inc., basé aux Etats-Unis, est un important prestataire indépendant en solutions d'études via l'Internet. La société a constitué et entretient un panel Internet total de plus de 5,7 millions d'individus résidants dans des foyers comptabilisant un total estimé à 14,8 millions de personnes. Greenfield Online a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 89,2 M\$ et est coté au Nasdaq.

Ciao AG a été fondée en 1999 en Allemagne et est présente dans 6 pays européens (Allemagne, UK, France, Espagne, Pays-Bas et Roumanie). En 2004, Ciao a réalisé un chiffre d'affaires de 18 M€ pour un résultat net de 7 M€. La principale activité de Ciao consiste à développer et entretenir une communauté interactive dont les participants s'engagent volontairement à contribuer à des études, à rédiger des rapports de produit et à donner leur opinion (www.ciao-surveys.com). Cette communauté offre à Ciao AG un accès aux panélistes qui visitent les sites de la communauté en ligne, s'inscrivent pour participer au panel et exposent leurs vues sous forme de rapports de produit. Les sites communautaires en ligne de Ciao AG en Europe comptent, chaque mois, plus de 10 millions de visiteurs internationaux (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie et Espagne). Ciao opère également un moteur de recherche produit et comparateur de prix en Europe (www.ciao.com), notamment sur les marchés allemands, français, anglais et espagnols. En décembre 2005, selon Nielsen / NetRatings, Ciao a été le site de guide d'achat le plus visité en Allemagne avec 3,1 millions de visiteurs uniques.

Google – Froogle

Google, le leader mondial des moteurs de recherche généralistes, a commencé à développer son propre moteur de recherche produits et comparaison de prix, appelé Froogle. Froogle est différent des autres guides d'achat car il référence gratuitement les produits sur son site et ne permet pas de référencement préférentiel. Froogle est ouvert à tous les marchands en ligne. L'espace publicitaire est valorisé de la même façon que sur Google par l'affichage de liens sponsorisés. Les résultats peuvent être classés par pertinence ou par prix.

A l'heure actuelle, Froogle est uniquement opérationnel en mode BETA aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. La version française n'a pas encore été lancée. En Allemagne, Froogle commence à devenir un acteur significatif : selon Focus Money 2006, Froogle a déjà atteint la 7e place du marché en termes d'audience avec 1,5 millions de visiteurs uniques sur le mois d'octobre 2005. Au Royaume-Uni, Froogle reste encore loin derrière les leaders du marché avec un taux de pénétration de 2% en octobre 2005 contre 45% et 22% pour Kelkoo et Shopping.com.

Froogle est un concurrent potentiel très sérieux. Néanmoins, certains observateurs estiment qu'il pourrait être freiné dans son développement du fait qu'il fait partiellement concurrence à Google, les internautes allant sur Froogle n'étant pas redirigés sur les sites payant des liens sponsorisés, créant une perte potentielle de revenus pour Google.

GUS plc – PriceGrabber.com / LowerMyBills.com

Experian, filiale du groupe anglais Great Universal Stores (GUS plc) est un acteur important à travers le guide d'achat généraliste américain PriceGrabber.com et le site de comparaison des services financiers LowerMyBills.com.

PriceGrabber a été fondée en 1999 et a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires d'environ 60 M\$ en progression de 50%, pour un résultat opérationnel de 25 M\$. PriceGrabber est un des 5 premiers moteurs de recherche produits et comparaison de prix aux Etats-Unis. Ses différents sites enregistrent plus de 17 millions de visiteurs uniques par mois, et répertorient plus de 9 000 marchands. En Europe, PriceGrabber est implanté depuis peu sur le marché anglais.

✓ **Une dynamique de consolidation**

Preuve de son attractivité aux yeux de nombreux acteurs, le secteur vit depuis 2 ans une première phase de consolidation, qui s'est concrétisée par le rachat des sociétés leaders aux Etats-Unis et en Europe par de grands groupes cotés (cf. tableau ci-dessous) : Kelkoo par Yahoo (2004), Shopping.com par eBay (2005), Shopzilla par EW Scripps (2005), PriceGrabber par Experian (2005), Ciao par Greenfield Online (2005).

Date	Cible	Acquéreur		Prix
16-mars-06	uSwitch (UK)	E W Scripps (US)	Moteur de comparaison de services au foyer	304 M€
1-déc.-05	PriceGrabber (US)	GUS plc (UK)	Guide d'achats généraliste	409 M€
6-juin-05	Shopzilla (US)	E W Scripps (US)	Guide d'achats généraliste	435 M€
3-juin-05	Shopping.com (US)	eBay Inc. (US)	Guide d'achats généraliste	504 M€
5-mai-05	LowerMyBills.com (US)	GUS plc (UK)	Moteur de comparaison de services financiers	294 M€
8-avr.-05	Ciao (All)	Greenfield (US)	Panel de consommateurs en ligne + Guide d'achats généraliste	123 M€
6-août-04	PriceRunner (Sw)	ValueClick (US)	Guide d'achats généraliste	29 M€
1-avr.-04	Kelkoo (FR)	Yahoo! Inc (US)	Guide d'achats généraliste	475 M€
30-janv.-04	Pangora (All)	Lycos (All)	Moteur de recherche intégré en marque blanche sur les portails	nd

6.3. Un modèle économique performant

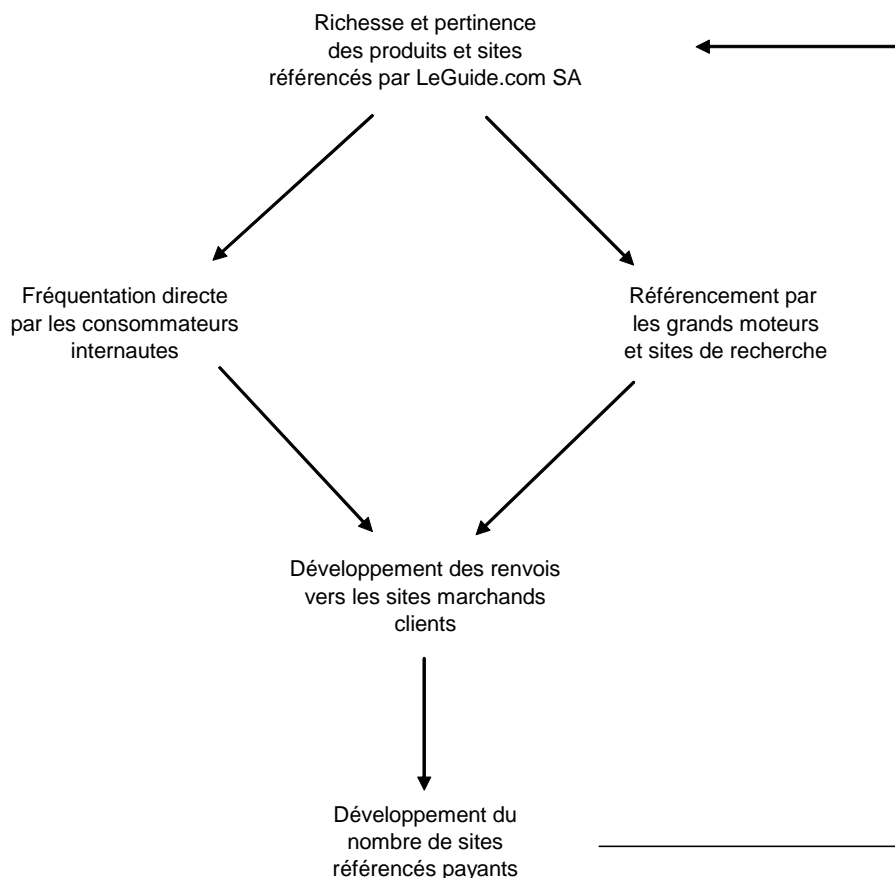
6.3.1. Un modèle économique établi

Les guides d'achats et comparateurs assistent les consommateurs dans leurs achats en ligne et les redirigent vers les sites marchands demandeurs de plus d'audience.

Leur modèle économique repose sur :

- Leur capacité à attirer une audience importante par une base de données de produits riche et structurée, et des fonctionnalités à valeur ajoutée (moteur de recherche produits, comparaison de prix ...)
- Leur capacité à valoriser cette audience en faisant payer aux e-commerçants la redirection vers leurs sites d'internautes proches de l'acte d'achat.

Ce modèle économique s'inscrit dans un « cercle vertueux » qui s'entretient naturellement. Ce mécanisme est amplifié par le développement de nouveaux services destinés tant aux internautes qu'aux e-commerçants.



✓ **Centralisation et structuration des catalogues de produits des e-commerçants**

Avant tout, les guides d'achats et comparateurs doivent disposer d'une base de données de marchands et de produits structurée, LEGUIDE.COM ayant poursuivi cette démarche visant la plus grande exhaustivité possible. Pour cela ils centralisent et intègrent les catalogues de produits des e-commerçants. Une mise à jour est effectuée une ou plusieurs fois par jour suivant les acteurs. La Société se distingue par sa capacité technologique à gérer une base de données produits très importante (jusqu'à 50 millions de produits aujourd'hui), qu'elle met à jour très régulièrement (3 fois par jour en France).

✓ **Un modèle de facturation au clic de redirection**

La Société, comme ses concurrents, est rémunérée au clic, c'est-à-dire qu'elle facture chaque redirection vers les sites marchands qui ont souscrit à son offre payante. Ce service permet aux marchands de toucher les internautes au moment même où ils sont à la recherche de leurs produits ou de leurs services, et de ne payer que les visites effectives sur leur site et donc de calculer de manière très précise et en temps réel leur retour sur investissement.

✓ **Un service unique d'assistance aux achats pour les internautes**

Une fois cette base de données constituée, les guides d'achat offrent aux consommateurs des outils de guidage et d'assistance pour réaliser leurs achats. Les principales fonctionnalités communes aux guides d'achat sont les suivantes :

- des moteurs de recherche produits intégrés sur leur site
- la possibilité de s'informer sur les produits et les marchands suivant différents critères
- la possibilité de comparer les produits entre eux et les prix des produits
- la possibilité de trier les résultats suivant différents critères

Par ailleurs, les acteurs cherchent en permanence à intégrer de nouvelles fonctionnalités et services permettant de mieux assister les internautes dans leurs achats.

✓ **De multiples canaux pour développer et fidéliser l'audience**

Parallèlement au trafic direct sur leurs sites, les guides d'achat et comparateurs en ligne utilisent plusieurs outils afin d'attirer les internautes :

- référencement naturel sur les moteurs de recherche généralistes
- achat de mots clés auprès des moteurs de recherche généralistes
- accords de marque blanche avec des sites d'audience généralistes
- accès direct à leurs sites

Un bon référencement « naturel » sur les moteurs de recherche

Les sites des guides d'achat et comparateurs bénéficient d'un bon référencement naturel dans les principaux moteurs de recherche généralistes. La position dans les résultats des recherches effectuées par les internautes dépend de nombreux critères calculés par les algorithmes des moteurs de recherche. Il n'existe pas de « mode d'emploi » des moteurs de recherche généralistes tels que ceux de Google, Yahoo ou MSN, même si les principes généraux en sont connus des professionnels. Ainsi un site sera d'autant mieux référencé et positionné naturellement dans les réponses des moteurs qu'il diffuse un contenu de qualité et remis à jour fréquemment, qu'il bénéficie d'un nombre important de sites le référençant, et qu'il contient les mots clés associés par le moteur à la requête de l'internaute. La valeur ajoutée apportée par les guides d'achats aux internautes dans leurs recherches explique leur bon référencement « naturel » dans les résultats des requêtes des internautes.

Page de résultats d'un moteur de recherche :

Une politique optimisée d'achat de liens sponsorisés sur les moteurs de recherche

A côté du référencement naturel et gratuit, les liens sponsorisés constituent une source complémentaire d'audience pour les guides d'achats et comparateurs. Il s'agit dans ce cas d'acheter pour certains mots clés un positionnement préférentiel sur les moteurs de recherche généralistes. Le prix des mots clés est régulièrement réajusté via un mécanisme de vente aux enchères en ligne orchestré par les moteurs de recherche généralistes eux-mêmes.

Une politique de marque blanche

Les principaux guides d'achats développent une politique de marque blanche qui consiste à fournir aux principaux portails et sites de contenu leur technologie et leurs services. Ce type d'alliance permet de bénéficier de la notoriété et de l'audience de ces portails généralistes, et ainsi de générer une audience complémentaire significative.

6.3.2. LEGUIDE.COM : Une approche originale et performante

Le succès de la Société repose sur sa capacité à servir et fidéliser une audience importante et proche de l'acte d'achat. Elle veille avec attention à la qualité de son offre et recourt à divers canaux d'apport d'audience.

✓ **Qualité et pertinence du contenu et des services offerts aux internautes**

La Société se distingue des autres guides d'achat par la richesse et la structure originale de son offre et un positionnement indépendant qui permet de proposer aux internautes des services uniques :

- Un contenu très riche et structuré, avec une garantie de qualité des sites référencés, formalisée par un processus de validation interne rigoureux et par un système de notation : l'équipe de production éditoriale évalue les sites considérés comme les plus intéressants pour les consommateurs suivant les grandes catégories de critères suivants : intérêt du prix, sécurité, services, ergonomie, catalogue.
- Un positionnement multisite unique sur le marché répondant parfaitement aux différentes typologies de consommateurs.
- Une sélection des meilleures promotions des sites marchands. L'équipe rédactionnelle de LeGuide.com sélectionne suivant un processus rigoureux et met à disposition des internautes les meilleures promotions des sites marchands référencés sur son site. A fin mars 2006, le site proposait près de 800 bons plans.
- Un service de médiation gratuit permettant de résoudre les problèmes de paiement, de livraison, de remboursement pouvant survenir à la suite d'une commande sur Internet. LeGuide.com SA peut ainsi aider à résoudre un litige opposant un internaute à un site marchand francophone lors d'une commande en ligne. Ce service gère en moyenne plus de 500 demandes de médiation d'internautes tous les mois et a enregistré un taux de résolution de litiges de 90% sur l'année 2005. Ce dispositif permet à la fois de renforcer la confiance des internautes dans le commerce en ligne et d'améliorer la communication des sites marchands avec leurs clients et avec la Société.
- Des fonctionnalités uniques telles que la recherche multilingue, le choix des zones/pays de livraison et l'intégration des promotions, des produits d'occasion dans les critères de comparaison.
- Un abonnement aux services privilégiés de LeGuide.com SA permettant de fidéliser les utilisateurs par (i) l'accès à la totalité des produits et boutiques référencées, certaines offres n'étant accessibles qu'aux abonnés, et (ii) la réception par email d'une newsletter à fort contenu rédactionnel. A fin mars, ce service comptait environ 370.000 abonnés.
- Infos conso : la Société propose également aux internautes des informations pratiques sur la consommation en ligne, ainsi que des astuces pour acheter malin et sécuriser ses achats sur Internet. Un service supplémentaire de Foire aux questions (« FAQ ») permet aux consommateurs de trouver les réponses aux questions les plus couramment posées avant, pendant et après l'achat en ligne. Enfin pour mieux informer les cyberacheteurs sur les droits et obligations des marchands en ligne, LeGuide.com SA propose une liste d'associations et de sites gouvernementaux à leur service.

- Un forum d'échanges sur l'achat en ligne, qui permet aux consommateurs de consulter et de formuler des avis sur les sites marchands. A fin mars 2006, plus de 52 000 messages pouvaient être consultés sur le site.

✓ **Une démarche originale à l'égard des sites marchands**

La démarche commerciale mise en œuvre à l'égard des sites marchands doit permettre de concilier la constitution d'une base très large de marchands et produits avec une sélectivité créatrice de confiance pour les consommateurs.

Une inscription gratuite ouverte à tous

L'inscription d'une fiche marchand sur Webmarchand.com et le référencement du catalogue sur les sites Webmarchand.com et LeGuide.net sont entièrement gratuits et ouverts à tous les marchands, sous réserve que ceux-ci respectent la charte de la Société. Le site LeGuide.com ne référence sélectivement qu'une partie des fiches des marchands sur son annuaire marchands intégré, mais n'ouvre ses autres services (référencement prioritaire sur son moteur de recherche produits, affichage des promotions...) qu'aux marchands souscrivant à l'offre de référencement payante.

Ce service d'inscription gratuite, pionnier sur le marché français, permet au marchand d'augmenter immédiatement sa visibilité et de recevoir des clics en provenance de la Société.

Pour la Société, cette stratégie permet d'offrir aux internautes la base de produits disponibles la plus large du web francophone, d'assurer une satisfaction de l'utilisateur maximale et de créer une première relation avec les e-marchands qui facilite le passage du gratuit vers le payant.

De plus, cette recherche prioritaire de l'exhaustivité de l'offre renforce l'image originale des sites de la Société auprès des internautes en la différenciant des sites exclusivement payants.

Une offre payante attractive

Une offre payante de référencement prioritaire équitable et sélective

La Société propose aux e-marchands une offre payante qui accroît significativement leur visibilité et leur audience par rapport à l'inscription gratuite. Elle est composée des éléments suivants :

- Référencement prioritaire sur tous les sites de la Société avec présence du logo des marchands, ce qui leur permet de toucher un maximum d'internautes dans toutes les configurations de recherche d'achat.
- Ouverture du catalogue de produits du site LeGuide.com, le plus riche et le plus populaire de la Société.
- Possibilité d'apparaître dans les newsletters « Bons Plans » et de réserver une newsletter entièrement dédiée.

L'offre de la Société est la même pour tous les marchands (prestation, tarif), ce qui la distingue fortement de ses principaux concurrents qui pratiquent souvent la vente aux enchères pour le positionnement prioritaire.

Elle ne garantit pas de position préférentielle sur les pages de résultats mais seulement un référencement prioritaire par rapport aux offres des marchands référencés gratuitement. L'ordre par résultats ne dépend pas du prix payé par le client mais de la pertinence et de la popularité du produit ou du marchand.

La Société considère que son modèle de tarif offre un réel avantage aux consommateurs et aux cyber-marchands comparativement au modèle de la vente aux enchères.

- Elle lui permet d'attirer de nombreux cyber-marchands, notamment de petite taille et spécialisés, et ainsi d'étoffer sa base de données de produits. D'autre part, ceux-ci ont la certitude de payer des clics rentables ce qui n'est pas toujours le cas pour les autres guides d'achats et comparateurs.
- Elle garantit aux internautes que les offres les plus intéressantes et les plus pertinentes leur sont proposées, ce qui n'est pas le cas dans le système de vente aux enchères.

La possibilité de diffuser des offres promotionnelles

La Société permet également aux cyber-marchands de mettre en avant leurs meilleures offres promotionnelles. Ce service leur permet de créer une animation ponctuelle sur leur site et d'avoir un taux de réponse très direct à leurs promotions. Dans un souci constant d'offrir aux internautes le meilleur contenu, l'équipe de rédaction sélectionne les meilleures offres parmi l'ensemble des propositions des e-marchands et les met en avant sur le site et dans les newsletters envoyées aux abonnés.

Des services fidélisants

Forte de son expertise du e-commerce, la Société propose, pour l'instant en mode « beta » aux cyber-marchands de les conseiller afin d'optimiser leur propre site Internet et le taux de conversion des internautes qui y sont redirigés. Cette prestation complète comprend, entre autres, une vérification des aspects légaux du site et un conseil sur son ergonomie, mais également un test du processus de commande.

Ce service, en cours de lancement, présente un potentiel de développement important notamment du fait de l'explosion du nombre d'acteurs du e-commerce.

La médiation (voir ci-dessus)

Totalement gratuit pour les internautes et les cyber-marchands, ce service permet d'entretenir un contact régulier avec les cyber-marchands et de positionner la Société comme le partenaire et intermédiaire privilégié dans les relations cyber-marchands - internautes.

Une offre publicitaire complémentaire

Par ailleurs, la Société réserve sur ses sites des espaces dédiés à l'affichage de bandeaux publicitaires et des liens sponsorisés. Confiée à une régie publicitaire externe, la gestion de ces espaces a représenté en 2005 un chiffre d'affaires de 2,5%.

6.3.3. Un modèle appuyé par la diversité des sites

Le positionnement multisite, qui différencie la Société de la plupart de ses concurrents, lui permet de mieux répondre à la diversité des attentes des internautes. En France, elle édite 4 sites complémentaires (www.leguide.com, www.webmarchand.com, www.leguide.net et www.gooster.fr), chacun répondant à une approche différente du shopping en ligne. Dans les pays dans lesquels la Société s'est développée, seul le site LeGuide.com n'a pas encore été décliné à ce jour.

	Webmarchand.com	LeGuide.net	Gooster.fr	Le Guide.com
Annuaire marchand	√			√
Moteur de recherche produits	√	√	√	√
Comparaison de caractéristiques produits			√	
Comparateur de prix			√	√
Accès à la sélection des meilleures promotions	√		√	√
Abonnement à des services privilégiés (accès à toutes les offres, newsletter, ...)				√
Infos conso				√
Forum				√
Service de médiation				√

Source : Société

En Europe, l'offre des sites de la Société fournit aux consommateurs :

- L'accès à 15 000 marchands européens via une recherche multilingue, multidevise et multizone, dont plus de 6 000 pour la France, soit l'annuaire des sites marchands le plus complet de l'Internet francophone ;
- L'accès à plus de 39 millions de produits classés dans 2 700 catégories pour des recherches ciblées.

✓ ***LeGuide.com : le guide d'achat à fort contenu rédactionnel***

Lancé en 2000, www.leguide.com est un guide d'achat sur Internet et le site le plus complet de la Société en termes de contenu rédactionnel et de services offerts aux consommateurs. Il propose une sélection des meilleurs sites marchands francophones et un accès à leurs catalogues produits. Le site référence plus de 4 500 marchands et offre un accès à plus de 7,8 millions de produits (statistiques mars 2006).

LeGuide.com n'ouvre ses services (intégration du catalogue produits, référencement préférentiel, sélection des meilleures promotions) qu'aux marchands ayant souscrit à l'offre payante, hormis l'annuaire marchand intégré à son site qui référence sélectivement une partie des sites inscrits gratuitement sur Webmarchand.com, LeGuide.net et Gooster.

Le référencement des sites marchands sur le site LeGuide.com suit un processus de validation rigoureux. Ceux-ci doivent répondre à une charte mise en place par la rédaction de la Société qui passe au crible tous les sites avant de valider leur référencement.

Le site www.leguide.com offre non seulement des outils de moteur de recherche (produit et marchands) et de comparateur de prix, mais il propose également les services décrits plus haut qui le distinguent des autres guides d'achat (cf. page d'accueil du site ci-dessous) : sélection des meilleures promotions, abonnement à des services privilégiés, forum d'échanges entre consommateurs, médiation avec les marchands.

Recherche par produit ou boutique

The screenshot shows the LeGuide.com homepage with several red annotations and arrows pointing to specific elements:

- Comparison de prix:** Points to the 'comparer les prix' button in the left sidebar.
- Sélection des meilleures promotions:** Points to the 'bons plans' section in the main content area.
- Service d'abonnement:** Points to the 'abonnez vous' button in the right sidebar.
- Forum:** Points to the 'forum' button in the right sidebar.
- Service de médiation:** Points to the 'litiges' button in the right sidebar.
- Informations aux consommateurs:** Points to the 'infos conso' button in the right sidebar.

The website interface includes a search bar at the top with the text 'un produit, une boutique', a navigation menu with categories like 'SON & IMAGE', 'INFORMATIQUE', and 'VOYAGES', and a grid of product offers such as '3 offres cumulables Dell.com' and 'Téléviseur LCD Hitachi 28LD5200'.

✓ **Webmarchand.com : l'annuaire intelligent de marchands en ligne**

Avec plus de 6 000 marchands référencés proposant plus de 10 millions de produits, www.webmarchand.com est l'annuaire le plus complet du e-commerce francophone. Le référencement est gratuit pour tous les marchands. L'internaute y retrouve une présentation de chaque marchand avec ses coordonnées et les offres qu'il propose. La recherche se fait suivant différents critères (produit recherché, pays, lieu de livraison, nom du site marchand) et donne à l'internaute la liste exhaustive des sites proposant le produit recherché et une notation, pour la plupart des sites, réalisée par l'équipe de rédaction de la Société.

Webmarchand.com est décliné à l'international en allemand (voir par exemple www.shopwahl.de ou shopwahl.at) en espagnol (www.mercamania.com), en anglais (www.shopwhale.com) et en polonais (www.webkupiec.com).

Exemple de page réponse du site Webmarchand.com

Recherche par produit

The screenshot shows the search results for 'Chaussure de sport' on the webmarchand.com website. The page is in French and displays a list of products from various merchants. A red box highlights the search criteria and the merchant 'LA REDOUTE'.

Search Criteria:
 - Zone de livraison: France
 - Produit: Chaussure de sport
 - Boutons: OK, dans Chaussure, dans toutes les catégories

Results Summary:
 Chaussure de sport : 399 marchands, 2718 produits

Filtering Options:
 - Afficher par prix: Tous les prix
 - Afficher par marque: Toutes les marques

Brand Counts:
 Nike (245), Adidas (132), Hummel (54), Puma (30), Joma (40), Converse (29), Reebok (39), Sidi (23), Asics (23), Skechers (22), Converse (19), Havaianas (18), Le clavier (15), Femme (13), Chloé (14)

Marchand	Produit	Prix	Utilisés	Total
LA REDOUTE	Chaussure de sport : SPEED CAT FERRARI de Puma la chaussure des amateurs de sport automobile et de mode. Dessus en cuir lisse. Bâbord en Perforé. Semelle extérieure en caoutchouc anti-dérapant et imperméable à l'eau. Disponibilité: En stock	65€ 436,37 FF	5,30€	70,30 € 461,11 FF
	Chaussure de sport : Les chaussures SPEED CAT de Puma ne présente plus ces célèbres caractéristiques. Elles ont les plus belles de sport automobile et de mode ! Dessus en cuir "plein", bandes contrastées et mesh. Semelle...	70€ 459,17 FF	6,30€	75,30 € 489,91 FF
	Chaussure de sport : AD RACER LONDON de la basse Adidas. La célèbre chaussure de sport automobile caractérisée par sa collaboration avec GOODBYEAR. Dessus en cuir, semelle caractéristique et cuir. Semelle intérieure en mousse épaisse !	70€ 459,17 FF	5,30€	75,30 € 489,91 FF

Résultat des recherches par marchand

Notation du marchand

✓ **LeGuide.net : le moteur de recherche produits**

Recherche par produit avec prix mini et maxi

The screenshot shows the LeGuide.net search interface. At the top, there are dropdown menus for 'Livraison' (France) and 'Langue' (Français). Below is a search bar containing 'Chaussure de sport' and a 'Recherche' button. The search results are displayed in a grid format, with the first four items highlighted by a red box. Each item includes a product image, title, description, price, and a 'Voir cette offre' button. On the right side, there are promotional banners for 'Discount - Prix canon sur les chaussures de sport' and 'Chaussures de sport sur Shopping.fr'. A red arrow points from the text 'Résultats donnés par ordre de popularité A VALIDER' to the search results area.

Résultats donnés par ordre de popularité A VALIDER

www.leguide.net est un pur moteur de recherche produits qui se démarque par sa vitesse et sa simplicité d'utilisation, très proche de l'usage que les internautes ont de leur moteur de recherche généraliste favori. La recherche peut s'effectuer par mot clé ou par catégorie de produit et l'internaute peut également consulter les bons plans des sites marchands.

Tout comme Webmarchand.com, LeGuide.net référence gratuitement tous les marchands, sous contrat ou non, ce qui lui permet de donner accès à une base de 10 millions de produits, la plus importante du web francophone pour un moteur de recherche produits.

LeGuide.net est décliné à l'international sous la marque Antag (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Royaume-Uni, Suisse allemande et Pologne pour le moment).

✓ **Gooster : la vitrine technologique**

La Société a racheté courant 2005 la société Gooster. Véritable vitrine technologique du groupe, Gooster a pour vocation de développer en permanence de nouvelles technologies de recherche qui seront ensuite progressivement intégrées aux autres sites du groupe.

Le site www.gooster.fr est un moteur de recherche produit qui a développé une technologie de classement des résultats des recherches par catégorie de produits puis de comparer les produits suivant leurs caractéristiques et leur prix (pour la France uniquement).

La Société a déployé Gooster sur ses principales plateformes européennes (pays germanophones, Espagne, Royaume-Uni, Pologne) au cours du deuxième semestre 2005 et du premier trimestre 2006.

Résultats donnés par catégories



Possibilité de classement des résultats par différents critères





Le moteur de vos achats : 10 352 723 offres livrables en France

Rechercher saxophone dans Saxophones GO

Culture & Loisirs > Musique > Instrument de musique > Saxophone > saxophone dans « Saxophone »

Prix	Marques	Jupiter	Stagg
de 12 € à 1 110 €	Asaret	Kelwerth	Tenor
de 1 110 € à 2 210 €	B&S	Parrot	Thomann
de 2 210 € à 3 310 €	Boston	Prestigi	Yamaha
de 3 310 € à 4 410 €	F.e. olds	Selmer	Autres ...
de 4 410 € à 13 630 €	Jrvin		

449 résultats pour « saxophone »

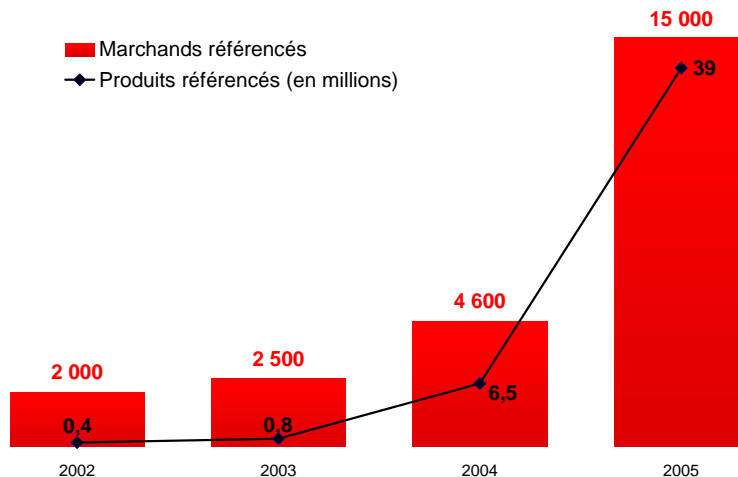
Description	Prix	Prix total	Avis
 Thomann Thomann TAS-150 alto-saxophone, high F# key, adjustable thumb holder, brass body and keys, clear lacquered, incl. mouthpiece and case, height about 67 cm.	299 € Port : 10 €	309 € 2 026,91 FF	 Europe's #1 for Musicians ★★★★☆
 Selmer Selmer Tenor Saxophone "Reference 54". Dull lacquered "vintage" finish. Solid, centered sound, inspired by the "Mark VI" of 1954. Incl. mouthpiece and case	3 799 € Port : 10 €	3 809 € 24 985,40 FF	 Europe's #1 for Musicians ★★★★☆

Informations sur le produit, le prix et notation des marchands

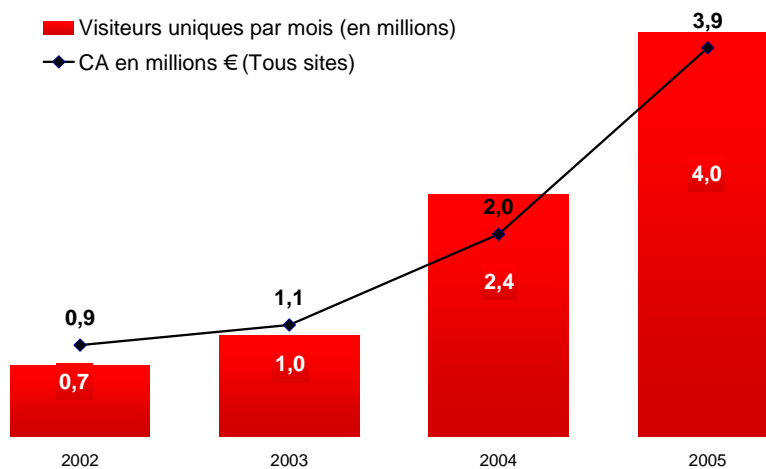
6.4. Un succès remarquable

✓ Une croissance qui s'accélère

Le nombre de commerçants et de produits référencés sur les sites de la Société a progressé de manière exponentielle ces deux dernières années, du fait de la conquête progressive de nouveaux marchés et de la multiplication du nombre de commerçants en ligne. Le nombre de marchands référencés par la Société a été multiplié par 6 passant de 2 500 en 2003 à 15 000 à fin 2005 et le nombre de produits a été multiplié par près de 50, passant de 800 000 en 2003 à 39 millions à fin 2005.

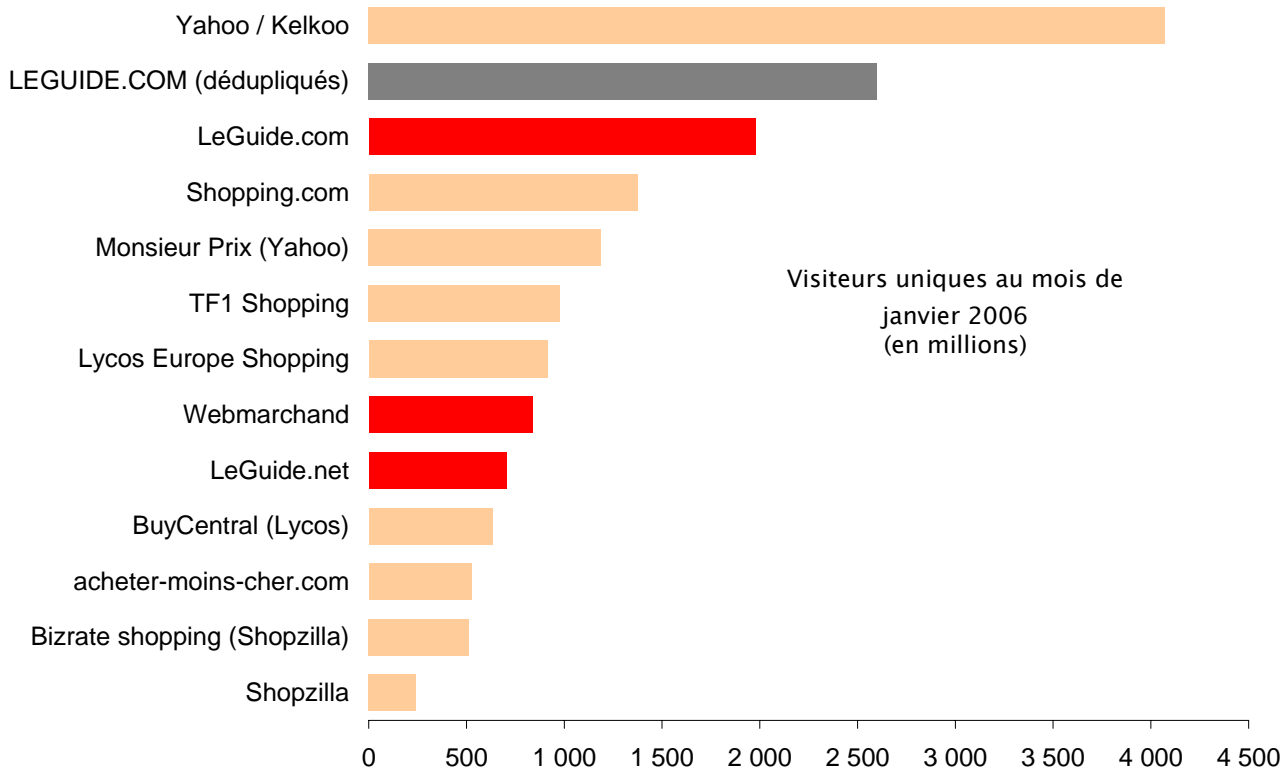


Parallèlement au développement exponentiel de la base de données marchands / produits, le nombre de visiteurs uniques (à fin décembre) et le chiffre d'affaires ont fortement progressé, étant tous les deux multipliés par 4 entre 2003 et 2005.



Source : Société, données internes, tous sites confondus

✓ **En France : Une solide position de numéro 2**



Source : Médiamétrie//NetRatings - Panel Nielsen//NetRatings France - Domicile et/ou lieu de travail - Applications Internet incluses - Catégorie « Shopping Directories & Guides » - Février 2006 - Copyright Médiamétrie//NetRatings - Tous droits réservés

En France le groupe est le numéro deux du marché avec 2,6 millions de visiteurs uniques dédupliés (données retraitées : comptage unique des clics, clics de tests déduits, ...), sur le mois de février 2006 d'après ce panel derrière Yahoo Shopping (Kelkoo) qui en comptait environ 4 millions.

✓ **En Europe : Un développement récent et prometteur**

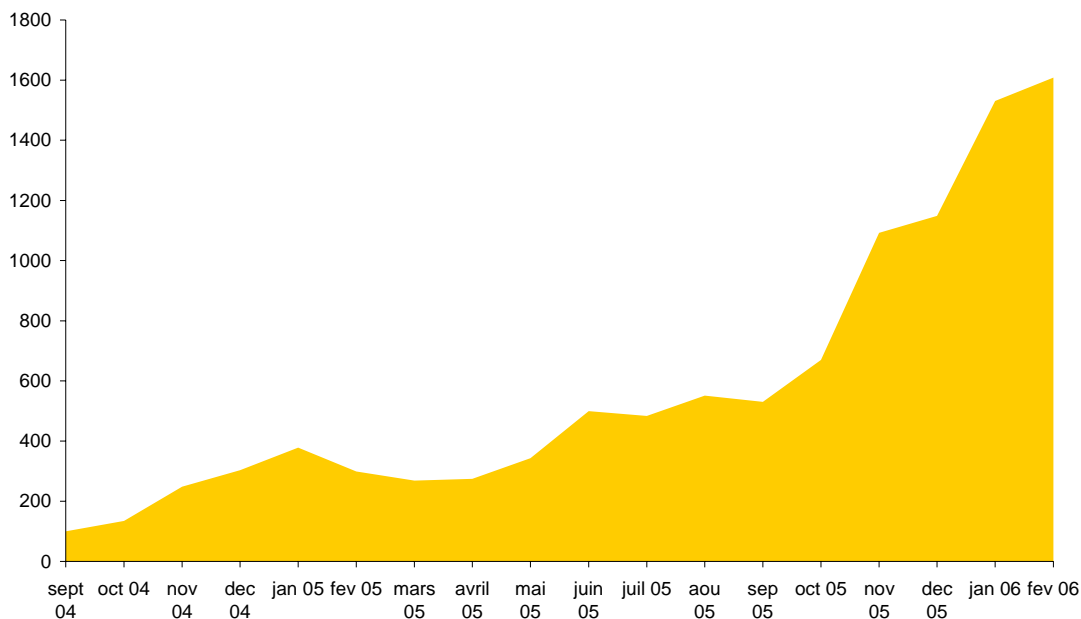
La Société a ouvert son premier site européen en novembre 2004. Il s'agit de shopwahl.de, version germanophone de webmarchand.com. Elle a ensuite décliné son annuaire de e-commerce en version espagnole (mercamania, mars 2005), et anglaise (shopwhale, mai 2005).

Le lancement commercial a débuté en juin 2005 avec l'Allemagne. Le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne ont suivi depuis. A ce jour, seul le site LeGuide.com n'a pas encore été lancé dans les autres pays. A fin mars 2006 la Société est présente dans 10 pays (avec l'Autriche et la Suisse), soit la présence la plus complète du web européen après le leader Kelkoo.

	Webmarchand.com	LeGuide.net	Gooster.com	Le Guide.com
Description	Annuaire marchand intelligent	Pur moteur de recherche produits	Moteur de recherche produits avec résultats par catégorie et comparaison de prix	Guide d'achat sur internet (recherche produits, comparaison prix, abonnement à des services privilégiés, forum, service de médiation)
France	www.webmarchand.com	www.leguide.net	www.gooster.fr	www.leguide.com
Allemagne	www.shopwahl.de	www.antag.de	www.gooster.de	
Espagne	www.mercamania.com	www.antag.es	www.gooster.es	
UK	www.shopwhale.com	www.antag.co.uk	www.gooster.co.uk	
Pologne	www.webkupiec.pl		www.gooster.pl	

	France	Allemagne	UK	Espagne	Italie	Belgique	Pays-Bas	Pologne	Danemark	Suède	Norvège
LeGuide	✓	✓	✓	✓	à venir	✓	à venir	✓			
Kelkoo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Ciao	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Lycos Europe	✓	✓	✓	✓							
Shopzilla	✓	✓	✓								
Shopping.com	✓	✓	✓								
PriceRunner	✓	✓	✓						✓	✓	

Bien que lancés récemment, les sites européens représentent déjà 12 % du trafic global de la Société fin février 2006.



Evolution du nombre de visiteurs uniques sur les sites de la société (avec septembre 2004 comme base 100)

6.5. Des perspectives de développement rapide

Sur ce marché très porteur, et compte tenu de ses atouts, la Société prévoit de poursuivre et d'accélérer son développement selon les orientations suivantes :

- Accroître et diversifier l'audience de ses sites
- Elargir l'offre à certains segments de services
- Augmenter et diversifier les sources de revenus
- Renforcer et diversifier l'offre commerciale
- Renforcer son savoir-faire technologique
- Décliner son offre à l'international
- Profiter d'éventuelles opportunités de croissance externe.

✓ **Accroître et diversifier l'audience**

La Société souhaite accélérer la progression de son audience tout en diversifiant ses sources d'audience et en maîtrisant son coût d'acquisition.

Augmentation organique de l'audience

La Société compte accélérer son développement organique en augmentant l'audience directe sur ses sites et sa base d'abonnés grâce, d'une part, à un investissement significatif dans la notoriété de ses sites en particulier LeGuide.com, et, d'autre part, à un investissement en marketing, notamment via une politique ciblée d'achat de liens sponsorisés sur les moteurs de recherche.

Parallèlement, la Société prévoit de renouveler régulièrement ses sites et de renforcer ses investissements dans l'amélioration fonctionnelle et ergonomique, ce qui permet d'améliorer significativement l'acquisition et la rétention de trafic et le taux de transformation en visites payantes sur les sites marchands.

Développement de nouveaux partenariats

La société prévoit également de soutenir le développement de son offre en marque blanche ciblant les fournisseurs d'accès Internet et les grands sites de contenu. Cette stratégie permettra à la Société d'optimiser son audience et de se positionner vis-à-vis des marchands, notamment à l'étranger où les sites de la Société manquent encore de notoriété et d'audience.

Pour atteindre ses objectifs, la Société mise sur ses atouts clés et différenciant que sont sa base de marchands et de produits, une des plus étendue du web européen, et la pertinence et la rapidité des réponses fournies par son moteur grâce à la performance de ses algorithmes.

✓ **Elargissement de l'offre à certains segments de services**

La Société souhaite renforcer le référencement sur ses sites d'acteurs du e-commerce spécialisés dans la vente en ligne de services (voyages, assurance, services bancaires,...). Ceux-ci ne représentent qu'une part marginale des revenus 2005 de la Société, alors que leur part dans les transactions sur Internet atteint 35 % en 2005 selon la FEVAD. Afin de profiter pleinement de ce potentiel de développement, la Société compte développer les solutions techniques en interne et n'exclut pas de procéder à des acquisitions. En attendant ces développements, la Société compte conclure des partenariats avec des acteurs spécialisés afin de proposer le plus rapidement possible certains de ces services sur ses sites.

✓ **Renforcer et diversifier l'action commerciale**

Comparativement à ses grands concurrents, notamment américains, la Société réalise un chiffre d'affaires par visiteur unique significativement plus faible (cf. tableau ci-dessous), qui ne s'explique que partiellement par la maturité plus grande du commerce électronique aux Etats-Unis (les visiteurs uniques américains reviennent plusieurs fois par mois sur les sites des comparateurs US) et son offre de référencement gratuite.

	CA 2005 (M€)	Nombre de visiteurs uniques / mois (millions)	CA / VU (€)
Shopping.com	110	20	5,50
Shopzilla	132	20	6,60
PriceGrabber	50	6	8,33
LeGuide	4	4 *	1,05

* : donnée en fin d'exercice

Cet écart par rapport à ses concurrents représente un potentiel important de valorisation de son audience, que la Société compte réaliser dans les années à venir. Pour cela elle prévoit notamment :

- de renforcer sa présence commerciale auprès des marchands afin d'améliorer le taux de transformation à son offre de référencement prioritaire payante
- d'adopter une politique tarifaire mieux adaptée aux spécificités de certains secteurs

✓ **Renforcer son savoir faire technologique**

Depuis son origine, la Société a développé en interne les outils technologiques de moteur de recherche produits et de comparateur de prix. Elle a toujours privilégié la qualité de son contenu et de ses outils à la construction de sa notoriété ce qui lui a permis d'accompagner le développement très rapide des marchands et produits référencés et de l'audience.

Elle dispose aujourd'hui d'un outil technologique de qualité, entièrement développé en interne, qui lui assure indépendance et maîtrise. Les principaux points forts de ses outils sont :

- une pertinence de recherche très élevée,
- des algorithmes de recherche totalement paramétrables,
- une réelle rapidité de recherche,
- une « scalabilité » forte (jusqu'à plus de 50 millions de produits)
- une fréquence de mise à jour parfaitement adaptée : trois fois par jour en France

Dans les prochaines années, la Société compte accroître significativement ses équipes techniques, afin de :

- développer les nouvelles générations de moteurs de recherche et de comparaison des produits qui permettront de faire face à la croissance exponentielle des produits référencés dans les prochaines années et de proposer des outils de recherche et de comparaison innovants et à haute valeur ajoutée pour les internautes ;
- développer son offre auprès des prestataires de services en ligne, notamment pour les services spécialisés.

✓ **Augmenter et diversifier les sources de revenus**

Aujourd'hui, 90% du chiffre d'affaires est constitué de clics redirigés. Afin d'accélérer et diversifier sa croissance, la Société entend développer de manière plus significative ses autres sources de revenus :

Revenus publicitaires

La Société a la volonté de développer ses revenus publicitaires par une meilleure commercialisation de ses espaces consacrés aux bannières et liens sponsorisés. Cette source de revenus additionnelle, initiée en 2004, représentait l'an dernier, 2,5% de ses revenus totaux. L'importance du nombre de visiteurs uniques et du nombre de pages vues générées par les sites de la Société lui permettent d'envisager une croissance rapide de cette source de revenus complémentaire.

Services mobiles

La Société est aujourd'hui le seul guide d'achat présent sur les portails de SFR (Gallery) et de Bouygues (i-mode). Les principales fonctionnalités disponibles sur Internet, telles que la recherche thématique et par moteur, les bons plans, la newsletter, le sont aussi sur le téléphone mobile. De nouvelles fonctionnalités sont en développement telles que la mise en relation directe et l'internationalisation du service.

Ces services sont facturés différemment selon les opérateurs, à l'usage avec un reversement à l'éditeur et/ou à l'abonnement pour l'internaute final.

Le chiffre d'affaires de cette activité est encore peu significatif mais présente un véritable potentiel de croissance rapide. En particulier, la Société compte renforcer son leadership et est très attentive à l'explosion attendue des services Internet mobiles permise par le développement du haut débit sur téléphone mobile et la généralisation d'une facturation au forfait illimité.

Le emailing aux e-marchands

La Société compte mieux exploiter la richesse de sa base de données et sa connaissance des sites européens de e-commerce. En France, la société est en relation avec plus de 6 000 marchands ; en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et en Pologne, elle est en relation avec plus de 9 000 marchands. Les premières actions menées afin de valoriser cette base de données, notamment les mailings organisés pour le compte de sociétés de services, démontrent le potentiel de cet axe de développement.

Les nouveaux services

Enfin, la Société développe une offre d'audit pour les sites e-marchands. Encore en phase « bêta », ce nouveau service vise à vérifier les aspects légaux, ergonomiques et logistiques des sites et à assister les e-marchands dans la mise en place de mesures visant à optimiser l'efficacité et la rentabilité de leurs sites.

✓ **Développement international de l'offre**

L'activité de la Société est internationale par essence et la Société a démontré sa capacité à se positionner avec succès sur de nouveaux marchés géographiques en s'appuyant sur ses équipes multinationales localisées en France. Aujourd'hui, La Société est présente sur le web germanophone, anglophone, hispanique et polonais.

Bien que lancés récemment, les sites européens représentent déjà 12 % du trafic global de la Société.

Son développement européen devrait se poursuivre au rythme de 2 à 4 ouvertures de nouveaux marchés par an durant les prochaines années. Sur les marchés clés de l'Internet européen (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Italie, mais également les pays scandinaves), l'ambition de la société est d'investir suffisamment pour atteindre rapidement une position significative.

Pour son développement européen, la Société poursuit une démarche à la fois structurée et progressive, de l'identification de sites marchands et de la création de contenu jusqu'aux contrats passés avec les marchands et à la mise en place de sa gamme complète de services. Ce développement est à ce jour totalement conduit de France grâce à une équipe multinationale. Par rapport à ses grands concurrents aux moyens plus importants, la Société a une structure réactive et flexible qui lui permet de développer rapidement ses services dans de nouveaux pays. Elle est ainsi la première société du secteur à s'être implantée sur le web polonais.

Pour accélérer son implantation internationale, la Société prévoit en outre de renforcer sa politique de marque blanche destinée à fournir sa technologie et ses services aux principaux FAI et grands sites de contenu.

✓ **Une politique de croissance externe ciblée**

La Société va continuer à placer la croissance organique au cœur de son développement. Toutefois, la Société entend pouvoir saisir les opportunités d'acquisition qui présenteraient une complémentarité forte avec ses activités et un potentiel de synergies important. C'est cette logique qui a conduit la Société à réaliser avec succès les acquisitions de Webmarchand en 2001 et de Gooster en 2005.

Dans le futur, la Société pourrait plus particulièrement être amenée à considérer les domaines suivants :

- Acquisition de concurrents à l'international pour accélérer son développement sur un pays ;
- Acquisition d'une compétence technologique non disponible en interne.

6.6. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

En février 2005, un changement d'algorithme d'un des principaux moteurs de recherche généralistes de l'Internet a entraîné, pendant environ deux mois, une baisse significative des clics redirigés vers les sites marchands et des revenus générés par ces clics. Le savoir-faire de la Société lui a permis de revenir à un niveau de trafic issu de ce moteur supérieur au trafic antérieurement constaté dès le mois d'avril 2005.

(Cf également paragraphe 4.4.3 sur les risques).

6.7. Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Néant.

6.8. Appréciation de la position concurrentielle de la Société

Cf paragraphe 6.4.

GLOSSAIRE

Affiliation : constitution par un site Web (dit « annonceur ») d'un réseau de sites partenaires (dits « affiliés ») qui lui apportent du trafic contre rémunération. Dans le cas d'annonceurs marchands, cette rémunération est en général un pourcentage calculé sur les achats effectués par les visiteurs provenant des sites affiliés.

Bannière publicitaire : format publicitaire répandu sur Internet situé le plus souvent en haut des pages Web. Il s'agit d'un rectangle cliquable qui se décline en plusieurs tailles.

Clic : sélection d'un hyperlien sur une page Web par pression sur un bouton de la souris lors de la navigation sur Internet, qui permet ainsi de naviguer d'une page à l'autre au sein d'un même site ou d'un site à l'autre. Lorsque cette action aboutit à un apport de visiteurs pour un site commercial, le clic a une valeur marchande. Le clic est ainsi devenu une unité de mesure de cette valeur.

Cyber-acheteur ou Cyber-consommateur : acheteur sur Internet qui conclut sa transaction par le paiement en ligne des biens ou services qu'il acquiert.

Cyber-marchand : voir Site marchand

E-mailing : envoi en nombre d'un courrier électronique à des internautes ayant pour but la promotion d'un produit, d'un service ou d'une marque, ou la diffusion d'informations.

Marchand : voir Site marchand

Moteur de recherche : outil de recherche d'informations sur Internet qui recense et classe le plus grand nombre possible de pages Web pertinentes pour les afficher en fonction des requêtes des utilisateurs. Les moteurs de recherches généralistes (au premier rang desquels se situe Google) référencent, parmi l'ensemble des pages du Web, également celles des moteurs de recherche spécialisés notamment celles des moteurs de recherche « shopping ».

Newsletter : lettre d'information envoyée régulièrement dans les boîtes mail de tous les abonnés qui en ont fait la demande (abonnement en général gratuit). Les informations contenues dans la lettre renvoient sur les sites de l'éditeur ou directement vers ceux de ses partenaires par le biais de liens hypertextes.

Redirection (ou visite redirigée) : visite sur l'un des sites de la société qui se prolonge par une visite sur le site d'un de ses partenaires (site marchand client ou simplement référencé), par l'intermédiaire d'un clic sur une offre commerciale ou sur l'adresse de sa page d'accueil. S'il s'agit d'un site marchand client, la redirection de la visite est valorisée financièrement.

Référencement : ensemble des techniques ayant pour objectif d'améliorer la visibilité d'un site et de l'ensemble de ses pages sur les moteurs de recherche, notamment optimisation des contenus, de la structure et de l'ergonomie des pages ainsi que des liens entrants et sortants de la page.

Requête : demande saisie par un internaute sur un moteur de recherche, un annuaire ou un site sous la forme de la saisie d'un ou plusieurs mots-clés.

Serveur : solution matérielle et logicielle servant à l'exploitation informatique de services en ligne en assurant notamment l'accès aux données.

Site marchand : site dont la vocation ou l'une des fonctions est de vendre des biens et/ou des services et qui permet de réaliser intégralement la transaction jusqu'à la phase finale du paiement qui s'effectue en ligne.

Site Web : sur le plan technique, ensemble d'adresses servant à la localisation de fichiers (ou URL = Uniform Resource Locator), rassemblées sous un même nom de domaine.

Visite : consultation d'un site Web et des pages – statiques ou dynamiques - qui le constituent. Une absence de consultation de nouvelles pages sur ce site Web, depuis un même poste connecté et dans un délai excédant 30 minutes, vaut pour fin de la visite. Le nombre de visites sur un site s'exprime par rapport à une période de temps donnée (la journée, la semaine, le mois...).

Visite redirigée : voir Redirection

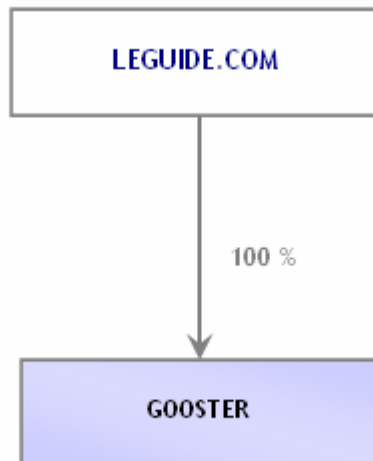
Visiteur unique : visiteur d'un site Web identifié et comptabilisé une seule fois même s'il a effectué plusieurs visites sur le site durant la période de référence (un mois en général).

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe

7.1.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique se présente comme suit :



7.2. Unique filiale de l'émetteur

En août 2005, LEGUIDE.COM a réalisé l'acquisition de la société GOOSTER, société qui est aujourd'hui une véritable vitrine technologique. GOOSTER dispose en effet d'une offre au travers de son site Internet www.gooster.fr de référencement d'offres de produits et services en ligne, comprenant notamment des moteurs de tri et de classement de ces offres.

La société, aujourd'hui déficitaire, a été récemment recapitalisée par LEGUIDE.COM.

GOOSTER, société à responsabilité limitée, affiche aujourd'hui un capital social de 1 000 euros, son siège social étant situé au 1/3 rue d'Enghien – 75 010 Paris. La société est enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 450 888 433.

Il est rappelé que GOOSTER a du financièrement être soutenue par LEGUIDE.COM au travers d'avances financières consenties à hauteur de 73 718 euros. En fin d'exercice, LEGUIDE.COM a pris la décision d'abandonner ces sommes dans le but de permettre une recapitalisation rapide de GOOSTER.

Cette opération induit une charge financière extraordinaire de 73 718 euros qui impacte de manière négative le résultat de l'exercice au niveau des comptes sociaux de LEGUIDE.COM.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Pour les besoins de ses activités, LEGUIDE.COM a signé un contrat de bail prenant effet le 1^{er} novembre 2005, dont les modalités sont détaillées ci-après :

Implantation	Adresse	Activité sur le site	Propriétaire	Surface	Loyer annuel
LEGUIDE.COM	4/6, rue d'Enghien 75 010 Paris	Siège et opérationnel	Externe	505 m ²	112 000,00 €

Ce contrat est un contrat de bail de droit commun, formé pour 9 années, avec une faculté de résiliation tous les 3 ans moyennant un préavis de 6 mois.

Ce contrat comporte une clause d'indexation du loyer prévoyant une variation du loyer dans la même proportion que l'indice du coût de construction publié par l'Institut National des Statistiques et Etudes Economiques.

Cette location de locaux constitue une part relativement modeste dans les charges du Groupe.

Aucun des dirigeants n'a de lien avec l'actuel propriétaire des locaux utilisés par la Société.

8.2. Question environnementale

A la connaissance de la Société, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEGUIDE.COM.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers suivants :

- Des comptes sociaux de LEGUIDE.COM au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année,
- Des comptes consolidés de LEGUIDE.COM clos au 31 décembre 2005, premier exercice intégrant la filiale GOOSTER.

9.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices 2003, 2004 et 2005

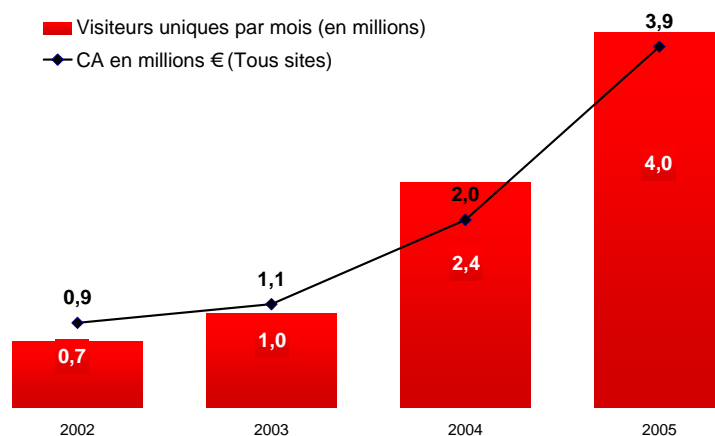
En K€	2003	2004	2005	2004 vs 2003		2005
	sociaux	sociaux	sociaux	sociaux	sociaux	consolidés
Chiffre d'affaires	1 099	2 009	3 883	82,8%	93,3%	3 884
Résultat d'exploitation	231	469	917	103,0%	95,5%	908
Marge d'exploitation	21,0%	23,3%	23,6%			23,4%
Résultat financier	8	7	-84			-11
Résultat net	225	447	769	98,7%	72,0%	559

9.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société progresse fortement sur les deux derniers exercices, de plus de 80 % entre les exercices 2003 et 2004, et de plus de 90 % entre les exercices 2004 et 2005. Cette tendance s'explique par le développement important du nombre d'internautes en France et en Europe, donnée de base pour les activités de LEGUIDE.COM, au développement du haut débit, à l'essor du commerce en ligne suivant l'accroissement de la confiance que les utilisateurs peuvent avoir dans ce mode de consommation et à l'extension de l'offre de la Société en terme de sites référencés, de nombre de produits concernés et de pays couverts par les services du Groupe (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni et dernièrement Pologne).

La part du chiffre d'affaires de LEGUIDE.COM réalisé à l'export représente en 2004 et 2005 plus de 5 % du chiffre d'affaires global.

Les développements des bases de sites marchands référencés par la Société impliquent une forte hausse du nombre de visiteurs uniques sur les différents sites de LEGUIDE.COM, portant ainsi le chiffre d'affaires à près de 4 millions d'euros au titre de l'exercice 2005.



L'essentiel des revenus de la Société sont issus du modèle de paiement au clic par les marchands référencés sur les différents sites de LEGUIDE.COM. Ainsi, au titre de l'exercice 2005, le chiffre d'affaires de livraison de clics représentait près de 90 % des revenus du Groupe.

En K€	2005 consolidés	
Chiffre d'affaires	3 884	100,0%
Livraison de clics	3 475	89,5%
Prestations de mailing	25	0,6%
Revenus publicitaires et liens contextuels	202	5,2%
Revenus d'affiliation	150	3,9%
Prestations téléphones mobiles	2	0,1%
Autres prestations	30	0,8%

9.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

En K€	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux	2005 consolidés
Autres charges d'exploitation	231	418	745	745
	21,0%	20,8%	19,2%	19,2%
Impôts et taxes	16	28	46	46
	1,5%	1,4%	1,2%	1,2%
Charges de personnel	570	1 068	1 998	1 999
	51,9%	53,2%	51,5%	51,5%
Autres charges	4	0	4	4
Dotations aux amortissements et provisions	60	83	202	210
	5,5%	4,1%	5,2%	5,4%
TOTAL Charges opérationnelles courantes	882	1 598	2 996	3 005
% de Charges courantes / Chiffre d'affaires	80,2%	79,5%	77,1%	77,4%

Malgré les développements sur les pays tels que l'Allemagne ou l'Espagne, LEGUIDE.COM affiche au cours de la période d'observation une très bonne maîtrise de ses coûts d'exploitation. Chaque année, la Société bénéficie d'un certain effet de levier permettant de voir la part relative des postes clefs (autres charges d'exploitation et charges de personnel) baisser par rapport au chiffre d'affaires.

Globalement, la part des charges courantes par rapport au chiffre d'affaires passe ainsi de 80,2 % en 2003 à 77,1 % lors de l'exercice 2005.

Le résultat d'exploitation au cours de la période 2003 – 2005 est largement positif, toujours supérieur à 20 % du chiffre d'affaires.

9.1.3. Résultat net

Le résultat net de LEGUIDE.COM bénéficie des éléments évoqués précédemment (croissance du chiffre d'affaires, bonne maîtrise des charges courantes). Par ailleurs, aucune évolution de la situation financière (endettement) ni charge exceptionnelle ne viennent affecter les résultats de la Société de manière significative.

En ce qui concerne les comptes sociaux 2005, il faut néanmoins signaler une charge financière exceptionnelle d'environ 73 K€ au titre de l'exercice, charge relative à l'abandon de la créance au profit de la filiale GOOSTER.

Le résultat net consolidé de LEGUIDE.COM tient lui compte de la variation du poste des impôts différés actif, pour un montant correspondant aux impôts Société à hauteur d'environ 300 K€ dans le compte de résultat consolidé, contre seulement 4 K€ au niveau des comptes sociaux correspondant à des impositions forfaitaires annuelles tombées en non valeur.

9.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de LEGUIDE.COM.

9.3. Informations complémentaires

9.3.1. Engagements hors bilan

- Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société n'a consenti aucune sûreté réelle sur ses actifs.

- Complément de prix consenti lors de l'acquisition de la société GOOSTER

En date du 11 août 2005, la Société LE GUIDE.COM SA a acquis les titres de la société GOOSTER moyennant le versement d'un prix principal de 3 770 €. Il a par ailleurs été prévu un complément de prix selon les modalités suivantes :

$$\text{Complément de prix} = (200\ 000 \text{ euros} - \text{Passif Net}) \times 77\ %$$

Le passif net étant dans cette formule le passif de GOOSTER (au jour du rachat par LEGUIDE.COM) diminué du passif abandonné.

Le versement de ce complément de prix reste soumis à l'atteinte d'un certain seuil de déclenchement par l'indicateur du niveau d'activité cumulé défini ci après, et ce, au cours de la période de validité de cette clause de complément de prix, c'est-à-dire 3 années à compter de la date de signature de l'acte de cession. Le seuil de déclenchement a été fixé au montant de 150 000 euros, montant pouvant être augmenté de toute somme due au titre de la garantie d'actif et de passif accordée et être diminué du passif abandonné.

$$\text{Indicateur d'activité} = (\text{Chiffre d'affaires GOOSTER} / 2) - 3\ 000 \text{ euros}$$

Cette clause de révision de prix est applicable jusqu'au 10 août 2008.

- Clause de retour à meilleure fortune : 41 500 €

En date du 11 août 2005, la société GOOSTER a bénéficié de la part de l'un de ses fournisseurs d'un abandon de créances à caractère commercial de 41 500 € Hors taxe assorti d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune.

Le critère du retour à meilleure fortune s'entend de l'atteinte par la société GOOSTER d'un objectif de chiffre d'affaires annuel au plus tard le 31 décembre 2015.

Les conditions du retour à meilleure fortune de GOOSTER n'étant pas remplies à la clôture des comptes 2005, cet engagement donné n'a produit aucun impact négatif sur les comptes du Groupe en 2005.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers suivants :

- Des comptes sociaux de LEGUIDE.COM au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 sur 12 mois clos au 31 décembre de chaque année,
- Des comptes consolidés de LEGUIDE.COM clos au 31 décembre 2005, premier exercice intégrant la filiale GOOSTER.

10.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

En K€	Capital	Prime d'émission	Prime de fusion	Report à nouveau	Résultat de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2005	Capitaux propres part du Groupe
Au 31 décembre 2004	476	2 289	1 111	-2 050	294	-	2 121
Augmentation	1	16				559	576
Diminution				-294	294		-
Au 31 décembre 2005	477	2 306	1 111	-1 757	0	559	2 697

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe LEGUIDE.COM sont détaillées ci-dessus.

Au 31 décembre 2005, la Société renforce ses fonds propres du montant du résultat net consolidé, soit environ 559 K€, et au travers d'une augmentation de capital marginale résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ayant donné lieu à la création de 2 720 actions.

En K€	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux	2005 consolidés
Actif immobilisé	88	110	197	296
Capitaux Propres	807	1 254	2 040	2 697
Endettement financier	ns	ns	ns	ns
Trésorerie	571	632	1 002	1 008
Total du bilan	1 204	1 851	3 063	3 803
<i>Gearing net</i>	-71%	-50%	-49%	-37%

La structure financière de LEGUIDE.COM est saine, marquée par des fonds propres se renforçant au fil des exercices grâce aux résultats dégagés et par une absence d'endettement financier.

L'écart entre les comptes sociaux et consolidés 2005 (capitaux propres, total du bilan) résulte principalement du poste impôts différés actif, poste représentant plus de 614 K€ au 31 décembre 2005 au niveau des comptes consolidés.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

10.2.1. Sources et montants des flux de trésorerie au cours des exercices 2003, 2004 et 2005

En K€	2004 sociaux	2005 consolidés
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	140	622
<i>Marge brute d'autofinancement</i>	340	617
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	-200	5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-80	-262
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-	17
	<hr/>	<hr/>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	61	376
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie à l'ouverture	571	632
Trésorerie à la clôture	632	1 008

✓ Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Alors que l'exercice 2004 avait été marqué par une marge brute d'autofinancement largement amputée par la variation du besoin en fonds de roulement, l'exercice 2005, sur une base consolidée, permet de mettre en avant des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation plus favorables. En effet, la variation du besoin en fonds de roulement est au cours de cet exercice quasiment nulle. Ces données résultent des éléments suivants : une variation du besoin en fonds de roulement effective à - 246 K€, compensée par l'effet positif pour 288 K€ des impôts différés, corrigés de l'intégration de GOOSTER pour - 37 K€.

✓ Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont impactés au cours de l'exercice 2005 par le rachat de GOOSTER et la constatation d'un écart d'acquisition pour un montant d'environ 99 K€ compte tenu de la situation comptable de la filiale.

✓ Flux de trésorerie provenant des activités de financement

L'exercice d'option de souscription d'actions réalisé en fin d'année permet à la Société de constater une légère ressource au niveau des flux de trésorerie provenant des activités de financement avec une augmentation de capital de 17 K€, prime incluse.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

LEGUIDE.COM n'affichait aucun endettement financier à la clôture des exercices 2003, 2004 ou 2005.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation. Toutefois, compte tenu du niveau relativement faible de son endettement actuel, la Société pourra décider de financer certains investissements par emprunts si elle l'estime nécessaire.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les développements de LEGUIDE.COM au cours des dernières années ont permis le déploiement d'une offre de services de qualité et comprenant une grande diversité de contenu. La Société ne dépose pas de brevet sur les systèmes et logiciels développés. Le dépôt de brevet au niveau logiciels n'est effectivement pas applicable en droit européen.

LEGUIDE.COM dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par LEGUIDE.COM, sous le contrôle de leur conseil juridique (cf chapitre 4 de la première partie du présent document).

En dehors des locaux (cf paragraphe 8.1 du présent document), aucun actif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe LEGUIDE.COM.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

Néant.

12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

La Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2006.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICE

La Société n'entend pas communiquer de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Membres du Conseil d'Administration

Les tableaux ci-après précisent pour chaque membre du Conseil d'administration ses fonctions et mandats exercés dans le Groupe ou en dehors du Groupe.

Mandats des personnes physiques :

	2002	2003	2004	2005	2006
Pierre Igor SCHLUMBERGER					
LEGUIDE.COM - Président du Conseil d'administration	x	x	x	x	x
LEGUIDE.COM - Directeur Général	x	x	x	x	
MAXICOURS	x	x	x	x	x
Michael COPSIDAS					
LEGUIDE.COM	x	x	x	x	x
ECOGESTE					x
Patrice MAGHARD					
LEGUIDE.COM		x	x	x	x
AUFEMININ.COM		x	x	x	x
MAXICOURS	x	x	x	x	x
EDITORIA				x	x
CNS Canal Numérique des Savoirs			x	x	x
TITE-LIVE				x	x
SCI Roger MAGNARD	x	x	x	x	x
EAT On Line, société devenu ALLORESTO	x				
Espace et Réseaux Numériques			x	x	
OMNIGAIN	x				

Mandats des personnes morales :

GALILEO PARTNERS – 2002

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
Monsieur François Duliège	BUSINESS DOCUMENT	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	KADARA	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Joël Flichy	RADIO SYSTEMES INGENIERIE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	GALILEO PARTNERS	Président Directeur Général
	OMNIGAIN	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	PROTEGYS	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	DALET	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	EMME	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	CITLOG	Représentant Permanent de GALILEO au Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Michel Guichot	NISOFT	Représentant Permanent de GALILEO au Conseil d'Administration
	ENITION	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Bernard Maître	ESTEREL TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	AUFEMININ	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Christophe VIET	INFLUE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	LTU TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	RUE DU COMMERCE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	THE VALUE SYSTEMS	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	GALILEO	Administrateur

GALILEO PARTNERS – 2003

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
Monsieur François Dulège	GALILEO PARTNERS	Administrateur
	GALILEO PARTNERS	Directeur Général Délégué
	EARTH DECISION SCIENCES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil de Surveillance
	KADARA	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Joël Flichy	BUSINESS DOCUMENT	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	RADIO SYSTEMES INGENIERIE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	INSTRANET	Administrateur
	GALILEO PARTNERS	Président Directeur Général
	OMNIGAIN	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	PROTEGYS GROUP	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Michel Guichot	DALET	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	EMME	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	CITLOG	Représentant Permanent de GALILEO au Conseil d'Administration
	N'SOFT	Représentant Permanent de GALILEO au Conseil d'Administration
	ENITION	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	ESTEREL TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Christophe VIET	M2000	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	VIT	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	WOKUP I	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil de Surveillance
	INFLUE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	LTU TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	RUE DU COMMERCE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	THE VALUE SYSTEMS	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	GALILEO	Administrateur

GALILEO PARTNERS – 2004

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
Monsieur François Dulège	GALILEO PARTNERS	Administrateur
	GALILEO PARTNERS	Directeur Général Délégué
	EARTH DECISION SCIENCES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil de Surveillance
	RADIO SYSTEMES INGENIERIE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Joël Flichy	GALILEO PARTNERS	Président Directeur Général
	GALILEO	Directeur Général
	MEILLEURTAUX	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	PROTEGYS GROUP	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	RUE DU COMMERCE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Michel Guichot	DESKOM	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	RUE DU COMMERCE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	ESTEREL TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	M2000	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Régis Saleur	VIT	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	SPORTS MEDIA ET STRATEGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Christophe VIET	DESKOM	Administrateur
	INFLUE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	LTU TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	GALILEO	Administrateur

GALILEO PARTNERS – 2005

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
Monsieur François Dulège	GALILEO PARTNERS	Administrateur
	GALILEO PARTNERS	Directeur Général Délégué
	EARTH DECISION SCIENCES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil de Surveillance
	REVELSTOKE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	RADIO SYSTEMES INGENIERIE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Joël Flichy	VECTEC	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	GALILEO PARTNERS	Président Directeur Général
	MEILLEURTAUX	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	PROTEGYS GROUP	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Jean-Michel Guichot	RUE DU COMMERCE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	DESKOM	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	ESTEREL TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	M2000	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Régis Saleur	VIT	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	BITUME	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
Monsieur Christophe VIET	SPORTS MEDIA ET STRATEGIES	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	INFLUE	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	VIRTUOZ	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
	DESKOM	Administrateur

SIGEFI VENTURES GESTION – 2002

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
P. Demichel	3D PLUS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	E-NET	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	LE GUIDE.COM LAVENTIS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	OPTOGONE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	STETHOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
M. Faure	TRADING CENTRAL	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	ALLIANCE MCA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	CIRPACK	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	INTEGO	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	MONTE CRISTO	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	NET CRAWLING	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
P.Barth	TRACE ONE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TRAGUEUR	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	AXICARE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
P.Tholly	BIOBANK	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	BIONISIS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	AXS MARINE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
R. Vacher Detournière	EXONET	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	GIGAGROUP	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	SCORT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	APPLIED MICROTECH	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	INSIDE TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	KNOWINGS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	OROS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
SOISIC	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
TOPACHAT.COM	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	XENOC	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance

SIGEFI VENTURES GESTION – 2003

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
P. Demichel	3D PLUS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	EVE	Censeur
	E-NET	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	LE GUIDE.COM LAVENTIS	Censeur
	OPTOGONE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	SATIMO	Censeur
	SOISIC	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	STETHOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TRADING CENTRAL	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	EKINOPS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
M. Faure	ALLIANCE MCA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	ARKOON	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	CRPACK	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	CONVERGENCE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	INTEGO	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	MONTE CRISTO	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	B.Z. (ex-NET CRAWLING)	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	OPEN-PLUG	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TRACE ONE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TRAQUEUR	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
P.Tholly	AXS MARINE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	GIGAGROUP	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	IPRICOT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	SCORT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TOP ACHAT. COM - CLUST	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
PL.Santy	AXICARE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	BIOBANK	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	INSIDE TECHNOLOGIES	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	KNOWINGS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	OROS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	XENOC	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance

SIGEFI VENTURES GESTION – 2004

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé	
P. Demichel	LE GUIDE.COM LAVENTIS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	SOISIC	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	STETHOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	EUROBIOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	EVE	Censeur	
	ELDIM	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	SATIMO	Censeur	
	EKINOPS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	M. Faure	ALLIANCE MCA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
		ARKOON NETWORK SECURITY	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
CIRPACK		Censeur	
CITLOG		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
CONVERGENCE		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
INTEGO		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
MONTE CRISTO MULTIMEDIA		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
OPEN-PLUG		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
TRACE ONE		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
TRAQUEUR		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
L.Mazuel	BARACODA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	INNOVA CARD	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
ML.Garrigues	XENOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	BIOALLIANCE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
P.Tholly	FAUST PHARMACEUTICAL	Censeur	
	AXS MARINE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	GIGAGROUP devenue CXP HOLDING	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	IPRICOT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	SCORT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
PL.Santy	TOP ACHAT. COM - CLUST	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	AXICARE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	BIOBANK	Censeur	
	KNOWINGS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
R.Kazadjian	OROS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	
	UROGENE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance	

SIGEFI VENTURES GESTION – 2005

Nom du mandataire social	Nom de la Société où le mandat ou les fonctions sont exercées	Fonctions ou mandat exercé
L. Mazuel	INNOVA CARD	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	LEIRIOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	XENOCOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
M. Faure	ALLIANCE MCA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	APACH NETWORKS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	ARKOON NETWORK SECURITY	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	BARACODA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	CITLOG	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	DSO INTERACTIVE (ex. CONVERGENCE)	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	IMPIKA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	INTEGO	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	MONTE CRISTO MULTIMEDIA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TOP ACHAT. COM - CLUST	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
M.L. Garrigues	TRACE ONE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	TRAGUEUR	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	BIOALLIANCE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	FAUST PHARMACEUTICAL	Censeur
	P. Demichel	ELDIM
EUROBIOS		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
EVE		Censeur
LE GUIDE.COM LAVENTIS		Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
SATIMO		Censeur
P. Tholly	STETHOS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	AXS MARINE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	CXP HOLDING	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	IPRICOT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	NOVAGALI PHARMA	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
P.L. Santy	SCORT	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	AXICARE	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	BIOBANK	Censeur
R. Vacher Detournière	KNOWINGS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	OROS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	SOISIC	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
T. Delalande	EKINOPS	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance
	OPEN-PLUG	Représentant Permanent de SIGEFI au Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance

Lors de l'assemblée générale mixte du 16 mars 2006, il est précisé qu'ont été nommés en qualité de Censeurs Messieurs Holger WIEMANN et Patrick ROBIN, et ce, pour une période de 6 années. Ces personnes assistent ainsi aux différents conseils d'administration de la Société avec voix consultative sur les sujets évoqués.

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ; en dehors de Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER, administrateur de la société FranceTalent, société ayant fait l'objet d'une liquidation fin 2003.
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

14.1.2. Profils des dirigeants

Pierre Igor SCHLUMBERGER : Président du Conseil d'administration, 42 ans

Pionnier autodidacte et expert confirmé de l'informatique, Pierre Igor SCHLUMBERGER a un parcours professionnel atypique. Sa carrière débute dans le domaine du minitel en 1982 chez Tite-live, leader de l'informatisation de la distribution de produits culturels en tant que développeur. Il travaille ensuite tour à tour en tant que concepteur de logiciel, éditeur de logiciel, distributeur de matériel informatique ainsi que conseiller en informatique.



Pierre Igor arrive chez LEGUIDE.COM en 1998 en tant que co-fondateur; il a ensuite été directeur technique puis PDG à partir de 2002. Il est aujourd'hui Président du Conseil d'administration.

Corinne LEJBOWICZ : Directeur Général, 46 ans

Corinne LEJBOWICZ a débuté sa carrière en 1987 en tant que chef de promotion au sein de la société TBWA. Son parcours dans le groupe lui permet d'occuper différentes fonctions commerciales et de direction générale dans le groupe au sein des filiales Tequila (promotion), Gédéon (audiovisuel) et Triel (communication électronique).



Elle passe ensuite dans le monde de l'Internet et dès 1994 rejoint Infogrames pour participer au lancement d'un des premiers FAI français, Infonie. Son parcours se poursuit ensuite dans le groupe Vivendi (1996) où elle lance le premier FAI haut débit du groupe avant de rejoindre la filiale AOL France en tant que directeur stratégie et nouveaux projets (lancement du haut débit, du téléphone mobile, des nouveaux sites...). Elle passe ensuite dans la holding Internet du groupe Vivendi comme directeur marketing stratégique du pôle Internet.

Elle est diplômée de l'ESCP-EAP (82) et de l'IEP Paris (1984).

Corinne LEJBOWICZ rejoint LEGUIDE.COM en mai 2005 et en est depuis octobre 2005 Directeur Général.

Karim DJENDOUBI : Directeur Technique, 32 ans

De formation universitaire, DESS systèmes et réseaux de Paris VII, Karim DJENDOUBI a une expérience professionnelle de plus de 10 ans, principalement dans le monde de l'Internet. Il a été développeur dans différentes SSII ainsi que chez Lycos.

Il a une excellente connaissance de notre métier pour avoir été responsable du développement de deux moteurs de recherche, Echo et Boursoprix (moteur de recherche shopping). Il a rejoint LEGUIDE.COM comme directeur technique en novembre 2005.

Pierre-Emmanuel LOUCHEUX : Responsable Administratif et Financier, 35 ans

Pierre Emmanuel LOUCHEUX est diplômé de l'IEP Paris et a un DESS de gestion des télécoms de Paris IX. Pionnier du online, il a démarré comme rédacteur, est passé chef de projet dans une filiale de France Telecom puis a rejoint LEGUIDE.COM au démarrage de la société d'abord comme responsable de l'édition pour ensuite créer le service administratif et financier et en prendre la responsabilité.

Tillmann KUHN : Responsable de la Production Editoriale, 34 ans

Diplômé d'un DESS de communication, de nationalité allemande et parfaitement trilingue, Tillmann KUHN a conçu des sites Internet, participé à la mise en place d'un service clients dans une société d'assurances et a rejoint LEGUIDE.COM en 2004 tout d'abord pour s'occuper du développement du marché allemand puis pour prendre la responsabilité du département de la production éditoriale.

Malika YAKOUBI : Responsable de la Rédaction, 39 ans

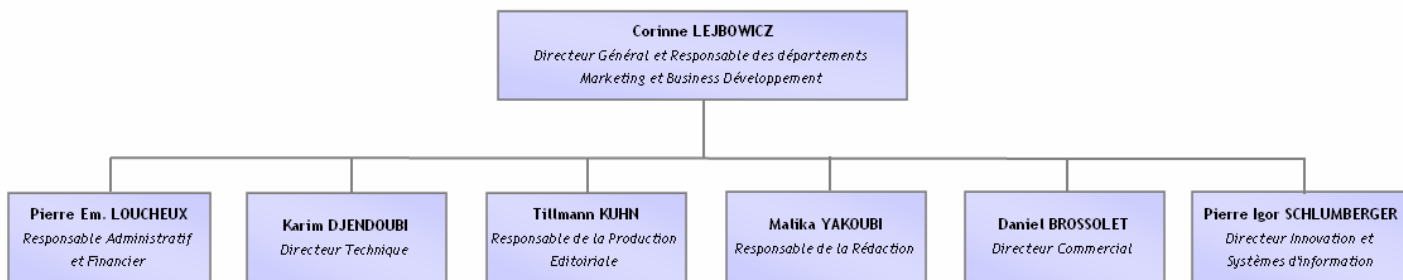
Malika YAKOUBI a démarré sa carrière à la librairie du museum d'histoire naturelle où elle était chargée de la gestion des commandes, du catalogue et des relations avec les éditeurs. Elle s'est ensuite occupée du back office et de l'administratif chez Compose-Tel, éditeur de logiciels. Elle a poursuivi son parcours comme responsable d'un centre de libre-service informatique.

Elle rejoint LEGUIDE.COM en 1998 comme responsable de l'espace « bons plans » et des newsletters. Elle est depuis août 2005 responsable du département rédaction de la société.

Daniel BROSSOLET : Directeur Commercial, 41 ans

Daniel BROSSOLET a débuté sa carrière de commercial chez Capremo en 1984. Il a rejoint Rank Xerox en 1987 comme commercial puis y est devenu responsable de groupe dans la division grandes entreprises. Il passe 5 ans chez L'Oréal de 1990 à 1995 notamment comme responsable commercial export Europe du sud du marché duty free. Après deux ans comme responsable commercial chez Lyonnaise câble, il rejoint LEGUIDE.COM à l'été 1999 comme directeur commercial.

Organigramme opérationnel :



14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A partir du mois de février 2005, la Société a bénéficié de prestations de conseils en organisation et en stratégie de la part de Monsieur Patrice MAGNARD. Les charges calculées pour cette prestation s'élèvent à 19 750 € sur l'exercice 2005. Cette prestation fait l'objet d'une convention réglementée, convention conclue avec la société Maxicours, dont le Président est Patrice MAGNARD et dont Pierre Igor SCHLUMBERGER est administrateur.

Il est par ailleurs précisé que la Société louait à Monsieur Patrice MAGNARD jusqu'au 31 octobre 2005 ses locaux opérationnels, au travers d'une convention réglementée. Au titre de l'exercice 2005, Monsieur Patrice MAGNARD, administrateur, a perçu un loyer de 9 225 €, correspondant à la location de ces anciens locaux par la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux mandataires sociaux de la Société

Au titre des exercices clos le 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice de leurs fonctions sociales était la suivante :

Au cours de l'exercice 2004 :

Fonction	Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe brute annuelle	Rémunération variable brute annuelle	Avantage en nature	Global	Jetons de présence
Président	Pierre Igor SCHLUMBERGER	78 000,00 €	17 020,24 €	-	95 020,24 €	-
Directeur Général - Non Administrateur	Corinne LEJBOWICZ		Arrivée au cours de l'exercice 2005 au sein de la Société			
Administrateur	Michael COPSIDAS	-	-	-	-	-
Administrateur	Patrice MAGNARD	-	-	-	-	-

Au cours de l'exercice 2005 :

Fonction	Membres du Conseil d'Administration	Rémunération fixe brute annuelle	Rémunération variable brute annuelle	Avantage en nature	Global	Jetons de présence
Président	Pierre Igor SCHLUMBERGER	81 000,00 €	45 861,00 €	-	126 861,00 €	-
Directeur Général - Non Administrateur	Corinne LEJBOWICZ	61 867,00 €	0,00 €	-	61 867,00 €	-
Administrateur	Michael COPSIDAS	-	-	-	-	-
Administrateur	Patrice MAGNARD	-	-	-	-	-

Les rémunérations variables perçues par Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER correspondent à des rémunérations versées uniquement en fonction de l'atteinte de certains objectifs de rentabilité d'exploitation.

La rémunération perçue par Madame Corinne LEJBOWICZ correspond dans le tableau présenté ci-dessus à un pro rata temporis en fonction de sa date d'entrée en fonction par rapport à une base de rémunération fixe annuel de 96 000 euros.

L'Assemblée Générale n'a pas alloué aux administrateurs de rémunération sous forme de jetons de présence. Il n'existe aucune prime d'arrivée ni aucun régime de retraite complémentaire au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs. En outre, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

La Société n'a pas pris des engagements de toutes natures au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux

En date du 16 mars 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des bons de parts de créateurs d'entreprise en faveur des salariés et dirigeants de LEGUIDE.COM.

	Plan Salariés	Plan Corinne LEJBOWICZ
Date de l'Assemblée Générale	16 mars 2006	16 mars 2006
Date du Conseil d'Administration	5 mai 2006	5 mai 2006
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration		
Nombre total d'options de souscription	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	5 mai 2006	5 mai 2006
Prix des d'options de souscription	6,237 €	6,237 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires		
	21 000	47 707
Equivalent en nombre d'actions	21 000	119 266 *
Nombre d'options de souscription d'actions annulées		
	0	0
Equivalent en nombre d'actions	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions pouvant être exercées		
	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *

* : nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE

La dilution potentielle issue de l'exercice des options de souscription est de 6,3 %.

15.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société

Néant

15.4. Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Les sommes provisionnées aux fins de versement de retraite sont non significatives et inférieures à 10 K€.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Direction de la Société

Exercice de la Direction générale de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Madame Corinne LEJBOWICZ, Directeur Général.

Mandat des administrateurs

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent prospectus ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

	Poste au niveau du Conseil	Fonction assurée au niveau opérationnel	Date de première nomination	Date de fin de mandat [*]
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Président du Conseil d'Administration	Directeur Innovation et Systèmes d'information	13-nov.-01	31-déc.-06
Micheal COPSIDAS	Administrateur	-	25-juin-02	31-déc.-07
Patrice MAGNARD	Administrateur	-	09-sept.-03	31-déc.-08
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	-	13-nov.-01	31-déc.-06
GALILEO PARTNERS	Administrateur	-	25-juin-02	31-déc.-07

* : AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos au ...

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

A partir du mois de février 2005, la Société a bénéficié de prestations de conseils en organisation et en stratégie de la part de Monsieur Patrice MAGNARD. Les charges calculées pour cette prestation s'élèvent à 19 750 € sur l'exercice 2005. Pour 2006, le montant de cette prestation s'élèvera à 29 750 €.

Cette prestation fait l'objet d'une convention réglementée, convention conclue avec la société Maxicours, dont le Président est Patrice MAGNARD et dont Pierre Igor SCHLUMBERGER est administrateur.

Il est par ailleurs précisé que la Société louait à Monsieur Patrice MAGNARD jusqu'au 31 octobre 2005 ses locaux opérationnels, au travers d'une convention réglementée. Au titre de l'exercice 2005, Monsieur Patrice MAGNARD, administrateur, a perçu un loyer de 9 225 €, correspondant à la location de ces anciens locaux par la Société.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

En date du 16 décembre 2005, Le Conseil d'administration a prévu la création et la mise en place d'un comité des rémunérations composé de Messieurs Pierre Igor SCHLUMBERGER, Patrice MAGNARD, Michael COPSIDAS (administrateurs) et de Madame Corinne LEJBOWICZ (Directeur Général). Ce comité est notamment chargé de donner son opinion au Conseil d'administration sur la grille des rémunérations des salariés de l'entreprise, donner son opinion sur les évolutions et modifications individuelles et collectives des salaires, donner son opinion sur les éventuels litiges sociaux relatifs aux niveaux de rémunérations des salariés concernés.

Par contre, le Conseil d'administration n'a pas jugé utile pour le moment la mise en place d'un comité d'audit, il estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de ce type de comités.

16.4. Gouvernement d'entreprise

A ce jour, la Société dispose de plusieurs administrateurs indépendants (Messieurs Michael COPSIDAS et Patrice MAGNARD, et les Sociétés SIGEFI VENTURES GESTION et GALILEO PARTNERS) et d'un comité spécifique sur les rémunérations.

Par ailleurs, lors de l'assemblée générale mixte du 16 mars 2006, il est précisé qu'ont été nommés en qualité de Censeurs Messieurs Holger WIEMANN et Patrick ROBIN, et ce, pour une période de 6 années. Ces personnes assistent ainsi aux différents conseils d'administration de la Société avec voix consultative sur les sujets évoqués.

16.5. Contrôle interne

La Société n'est pas soumise aujourd'hui à l'obligation de rédaction d'un rapport spécifique sur le contrôle interne. Toutefois, à son initiative, la Société communique sur le rapport du président établi au titre de l'exercice 2005 :

« Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président du conseil d'administration de la Société, je vous rends compte ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration résultent des dispositions légales et des statuts de la Société.

2. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration – Les statuts disposent que le Conseil d'administration comprend entre 3 et 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 5 administrateurs et 2 censeurs.

Délais moyens de convocation du Conseil – Les délais moyens de convocation du Conseil d'administration sont de 10 jours environ.

Représentation des Administrateurs – Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre de leurs collègues.

Présidence des séances du Conseil – Les séances du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou en son absence, par un Administrateur spécialement désigné.

Règles de quorum – Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Règles de majorité – Les délibérations du Conseil d'administration sont prises aux conditions de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance n'est pas prépondérante.

3. Information des Administrateurs

Information des Administrateurs – La préparation des travaux du Conseil d'administration aboutit à la remise aux administrateurs d'un dossier détaillé portant sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

De surcroît, chaque administrateur peut demander à tout moment tout document concernant la Société au Président du Conseil d'administration.

Interlocuteurs du Conseil et invités – En vue d'accomplir leur mission, les Administrateurs peuvent entendre toute personne de leur choix, appartenant au personnel de la Société.

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été soumises au Conseil d'administration. Elles ont toutes été régulièrement autorisées et figurent dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Fréquence des réunions du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises, à l'effet notamment d'arrêter les comptes de l'exercice précédent et de définir et d'accompagner les projets de développement de l'activité.

4. Procédures de contrôle interne

La direction de la Société considère que les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de la Société;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité, la situation du patrimoine de la Société et son résultat.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

5. Environnement de contrôle

Le contrôle interne établi au niveau de la Société a pour objectif :

- de contribuer à la mise en place à son niveau des procédures établies par ses actionnaires,
- de compléter ce dispositif par des procédures opérationnelles, administratives, juridiques et financières cohérentes et adaptées à ses propres besoins,
- de sensibiliser ses mandataires sociaux à leurs responsabilités dans l'adéquation de leurs actions avec les obligations qui précèdent.

La Société adhère aux valeurs et aux codes de bonne conduite définis dans sa profession.

6. Evaluation des risques

La Société a mis en place un dispositif d'évaluation des risques cohérent.

Un processus d'identification et d'analyse des risques, lequel inclut leur évaluation et leur couverture éventuelle, est en place au travers des contrôles effectués par la Direction.

7. Activités de contrôle

Organisation

La Société a développé sa propre organisation de contrôle. Les principaux risques rencontrés par la société sont d'ordre financier, juridique et technique.

D'un point de vue financier, la société a suivi les créances clients et a continué à se développer en autofinancement en maîtrisant ses dépenses.

D'un point de vue juridique, la société s'est conformée à la LCEN (Loi pour la Confiance en l'économie numérique) et les contrats qui lient LeGuide.com à ses clients sont conformes à cette loi.

D'un point de vue technique, la société a procédé au renforcement de la sécurité de son système d'information.

Préalablement à chaque arrêté comptable, la Société recense l'ensemble des informations comptables et financières nécessaires à l'établissement des comptes. Elle rappelle les nouveaux règlements et textes comptables et détaille leurs modalités d'application.

8. Information et communication

Les principes d'organisation et les procédures mises en place au niveau de la Société ont été largement diffusés, afin de contribuer à fiabiliser l'information comptable et financière et plus généralement toutes

informations de toutes natures et de permettre à chaque mandataire social de la Société d'assumer pleinement ses responsabilités.

La direction de la Société est sensibilisée aux enjeux du contrôle interne.

Les principales modalités d'application pour l'entreprise sont les suivantes, sans que cette liste soit exhaustive :

Budget plan – Il est établi un budget plan annuel.

États de gestion – Un reporting de gestion est établi mensuellement.

Engagements hors bilan – Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi périodique et sont repris dans les états financiers établis trimestriellement ainsi que dans l'annexe au bilan de la Société.

Fiscalité – Le traitement de la Fiscalité a été externalisé auprès de l'expert-comptable.

Comptabilité, Paie et Personnels – L'expert-comptable établit les comptes annuels et l'ensemble des déclarations sociales.

Juridique – Un compte-rendu juridique des divers litiges et contentieux est établi mensuellement.

Rémunérations – Lors de sa séance du 16 décembre 2005, le Conseil d'administration de la Société a créé en son sein un comité des rémunérations, dans les conditions prévues à l'article 90 du décret du 23 mars 1967.

Ce comité est composé de trois administrateurs et du directeur général, dont les premiers membres sont : Monsieur Igor Schlumberger, Monsieur Patrice Magnard, Monsieur Michael Copsidas et Madame Corinne Lejbowicz.

Ce Comité s'est vu conférer les attributions suivantes :

- Donner au Conseil d'administration, de manière continue, son avis sur la détermination de la grille de salaires de l'entreprise ;
- Donner au Conseil d'administration, de manière continue, son avis sur les décisions individuelles ou collectives de modification des salaires ;
- Donner au Conseil d'administration, de manière continue, son avis sur les litiges sociaux portant sur des questions de salaires ;
- Donner au Conseil d'administration, de manière continue, son avis sur toute question du Conseil d'administration ou du Président du Conseil d'administration portant sur les salaires.

Les avis du comité des rémunérations doivent être arrêtés à la majorité de ses membres, ledit comité ne pouvant délibérer qu'en présence de trois membres sur quatre.

Ledit comité des rémunérations pourra se réunir où bon lui semble, sans délai, par convocation faite par tout moyen, y compris verbale ;

Il doit retranscrire ses avis par procès-verbaux qui seront transmis dans les meilleurs délais au Conseil d'administration ou au Président du Conseil d'administration.

Les membres du comité des rémunérations ne perçoivent aucune rémunération à raison de leurs fonctions au sein dudit comité.

9. Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Lors de sa séance du 14 octobre 2005, le Conseil d'administration de la Société a procédé à la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration, confiée à Monsieur Igor Schlumberger, et de Directeur Général, confiée à Madame Corinne Lejbowicz.

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans

ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général se doit néanmoins de veiller au respect des procédures ci-avant exposées.

Le Président du Conseil d'administration »

**Rapport sur le rapport
du Président du Conseil d'administration concernant les
procédures de contrôle interne relatives
à l'élaboration et au traitement
de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la S.A. LEGUIDE.COM et dans la mesure où l'application volontaire des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce a été spécifiquement demandée par l'AMF, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, bien que les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce ne soient pas applicables à votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le rapport du Président et le présent rapport n'ont donc pas pu être lus lors de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 mars 2006 aux fins d'approbation des comptes, de quitus aux administrateurs et d'affectation du résultat.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base des travaux ainsi réalisés, les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, appellent de notre part l'observation suivante :

Dans le paragraphe concernant les engagements hors bilan, précisons que la réalisation d'états financiers trimestriels n'est applicable qu'à compter de l'exercice 2006.

Fait à ANGERS, le 19 mai 2006

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés
I. FAUCHER
Associée

17. SALARIES

17.1. Effectifs

L'effectif de LEGUIDE.COM se porte, fin 2005, à 46 personnes, contre 28 personnes en 2004, et seulement 12 personnes en 2003, soit un quasi doublement des effectifs tous les ans. Cette hausse correspond au renforcement des équipes de management, avec notamment l'arrivée de Madame Corinne LEJBOWICZ, mais également au renforcement des équipes opérationnelles, en particulier au niveau des développements techniques et de l'édition compte tenu des développements de la Société à l'international.

Répartition des effectifs par catégorie

Par catégorie	2003	2004	2005
Cadres	4	10	12
Employés	8	18	34
Total	12	28	46

Répartition des effectifs par entité juridique

L'ensemble des effectifs salariés sont situés au niveau de l'entité juridique LEGUIDE.COM, la société GOOSTER ne comptant aucun salarié.

17.2. Participations et stock options

17.2.1. Participations

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital, notamment les actions détenues par les administrateurs et dirigeants de la société dans le capital social.

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Personnes physiques					
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Président	607 894	25,5%	1 215 788	27,7%
Michael COPSIDAS et sa famille	Administrateur	278 941	11,7%	557 882	12,7%
Patrice MAGNARD	Administrateur	218 260	9,2%	284 255	6,5%
Investisseurs Private Equity					
SIGEFI VENTURES GESTION	Venture Capital / Adminis.	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO PARTNERS	Venture Capital / Adminis.	1	0,0%	1	0,0%
Parts détenues par les Administrateurs		1 105 097	46,3%	2 057 927	47,0%
TOTAL		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions consenties aux salariés

En date du 16 mars 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des bons de parts de créateurs d'entreprise en faveur des salariés et dirigeants de LEGUIDE.COM.

	Plan Salariés	Plan Corinne LEJBOWICZ
Date de l'Assemblée Générale	16 mars 2006	16 mars 2006
Date du Conseil d'Administration	5 mai 2006	5 mai 2006
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration		
Nombre total d'options de souscription	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	5 mai 2006	5 mai 2006
Prix des d'options de souscription	6,237 €	6,237 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires		
	21 000	47 707
Equivalent en nombre d'actions	21 000	119 266 *
Nombre d'options de souscription d'actions annulées		
	0	0
Equivalent en nombre d'actions	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions pouvant être exercées		
	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *

* : nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE

La dilution potentielle issue de l'exercice des options de souscription est de 6,3 %.

17.3. Intéressement des salariés

17.3.1. Actionnariat actuel des salariés

Il est précisé qu'en dehors de Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER, les salariés de LEGUIDE.COM détiennent au total 11,1 % du capital et 7,2 % des droits de vote de la Société.

17.3.2. Contrats d'intéressement et de participation

Courant mai 2006, un contrat d'intéressement a été conclu entre la Société LEGUIDE.COM et l'ensemble de ses salariés. La Société a en effet souhaité associer ses salariés à son fonctionnement, à ses performances et à ses résultats.

L'accord, conclu pour une période de 3 ans, a été formé afin de donner à chacun une conscience accrue de la communauté d'intérêts existant à l'intérieur de l'entreprise et d'améliorer le niveau de performance collectif et individuel.

La base de calcul de l'intéressement sera le résultat d'exploitation dégagé par la Société. En fonction de différents niveaux de résultat d'exploitation, l'accord d'intéressement prévoit les éléments suivants :

- Si le résultat d'exploitation, ajusté des éventuelles réserves spéciales de participations, atteint un montant inférieur à 1,0 million d'euros, aucun intéressement n'est prévu,
- Si le résultat d'exploitation, ajusté des éventuelles réserves spéciales de participations, est supérieur à 1,0 million d'euros, l'enveloppe d'intéressement représente 5 % de ce montant,
- Si le résultat d'exploitation, ajusté des éventuelles réserves spéciales de participations, est supérieur à 2,8 millions d'euros, l'enveloppe d'intéressement représente alors 4 % de ce montant.

Pour chacun des salariés, l'intéressement versé dépend du salaire annuel et du temps de travail (temps plein vs temps partiel). En tout état de cause, l'intéressement annuel global reste plafonné selon les dispositions légales, soit à 20 % de la masse salariale brute des bénéficiaires de ce plan, le montant

d'intéressement destiné à un même salarié ne peut lui excéder une somme égale à la moitié du plafond annuel de sécurité social.

Le paiement de ces primes d'intéressement s'effectue sous la forme d'une avance versée en octobre de l'exercice, le solde du versement devant intervenir au plus tard le 4^{ème} mois suivant la clôture de l'exercice.

17.3.3. Attribution d'actions gratuites

Aucune disposition n'a été prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en vue d'une éventuelle attribution d'actions à titre gratuit aux salariés.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Evolution du capital social au cours des 5 dernières années

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
10-juil.-00	Augmentation de capital en numéraire	3 544	10,00 €	2 174 952,80 €	120 940,00 €	12 094
10-juil.-00	Fusion Laventis - Guides Online	11 732	10,00 €	1 392 189,00 €	238 260,00 €	23 826
10-juil.-00	Elévation de la valeur nominale des titres	-	20,00 €	-	476 520,00 €	23 826
9-nov.-00	Division de la valeur nominale des titres	2 358 774	0,20 €	-	476 520,00 €	2 382 600
10-nov.-05	Augmentation par souscription de BSPCE	2 720	0,20 €	16 420,64 €	477 064,00 €	2 385 320
22-mai-06	Elévation de la valeur nominale des titres	-	0,50 €	-	1 192 660,00 €	2 385 320

18.2. Répartition du capital et des droits de vote

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	47 652	2,0%	95 304	2,2%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	278 941	11,7%	557 882	12,7%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	607 894	25,5%	1 215 788	27,7%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	37 259	1,6%	74 518	1,7%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	99 447	4,2%	138 047	3,2%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,3%	15 600	0,4%
Daniel BROSSOLET	Salarié	92 747	3,9%	104 647	2,4%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	7 000	0,3%	14 000	0,3%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Cyrille DUVAL	Salarié	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Malika YAKOUBI	Salariée	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Bruno CADU	Salarié	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	2 720	0,1%	2 720	0,1%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	218 260	9,2%	284 255	6,5%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	47 300	2,0%	94 600	2,2%
DOT COM Finance	Business Angel	18 200	0,8%	36 400	0,8%
Trinova	Business Angel	75 400	3,2%	150 800	3,4%
Guy BOURDON	Business Angel	40 900	1,7%	81 800	1,9%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	64 100	2,7%	128 200	2,9%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	5 299	0,2%	10 598	0,2%
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	2 100	0,1%	4 200	0,1%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	146 600	6,1%	293 200	6,7%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	146 700	6,2%	293 400	6,7%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	24 400	1,0%	48 800	1,1%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	29 300	1,2%	58 600	1,3%
GALILEO PARTNERS	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO II	Venture Capital	293 299	12,3%	586 598	13,4%
Total Actionnaires actuels		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%
Public		-	-	-	-
Auto détention		-	-	-	-
TOTAL		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%

Toutes les actions composant le capital de la Société LEGUIDE.COM sont libres de tout nantissement.

Il est précisé que la dernière transaction importante intervenue sur le capital de la Société concerne une cession réalisée en novembre 2004 au profit de Monsieur Patrice MAGNARD pour 152 260 actions, cession réalisée par Messieurs SCHLUMBERGER et COPSIDAS sur la base d'un prix de 0,084 € par action.

Modifications intervenues dans le capital social de la Société au cours des 12 derniers mois :

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
10-nov.-05	Augmentation par souscription de BSPCE	2 720	0,20 €	16 420,64 €	477 064,00 €	2 385 320
22-mai-06	Elévation de la valeur nominale des titres	-	0,50 €	-	1 192 660,00 €	2 385 320

Emission de titres donnant accès au capital de la Société au cours des 12 derniers mois :

	Plan Salariés	Plan Corinne LEJBOWICZ
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	5 mai 2006	5 mai 2006
Prix des d'options de souscription	6,237 €	6,237 €
Nombre d'options de souscription d'actions pouvant être exercé	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *

* : nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE

La dilution potentielle issue de l'exercice des options de souscription est de 6,3 %.

Disparités de prix entre les opérations intervenues depuis 2005 et le prix par action de l'opération envisagée

Le prix d'exercice des BSPCE exercés en novembre 2005 ainsi que les programmes d'options de souscription indiqués précédemment est de 6,237 € par action. Ce prix de souscription est à mettre en comparaison d'un prix median de souscription fixé à 12,80 € par action dans le cadre de l'offre, soit une décote de 51,3 %.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LEGUIDE.COM en date du 22 mai 2006 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

Il est toutefois précisé que le capital de la Société est largement éclaté et que les mandats de Président du Conseil d'administrateur et de Directeur Général sont assumés par des personnes distinctes.

18.4. Contrôle de la Société

A la date d'enregistrement du présent document, la Société est principalement détenue par des personnes physiques, dont Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER, celui-ci détenant 25,5 % du capital et 27,7 % des droits de vote de LEGUIDE.COM.

Il est toutefois précisé que, compte tenu de la fin du pacte liant les actionnaires historiques, aucun actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 25,5 % du capital de LEGUIDE.COM, Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER étant en effet le premier actionnaire de la Société.

18.5. Pacte d'actionnaires et actions de concert

Le pacte d'actionnaires et ses avenants mis en place au cours de ces dernières années seront automatiquement résiliés à compter de la cotation des actions de la Société sur le Marché ALTERNEXT.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Deux conventions réglementées ont été mises en œuvre durant l'exercice 2005 :

- A partir du mois de février 2005, la Société a bénéficié de prestations de conseils en organisation et en stratégie de la part de Monsieur Patrice MAGNARD. Les charges calculées pour cette prestation s'élèvent à 19 750 € sur l'exercice 2005. Cette prestation fait l'objet d'une convention réglementée, convention conclue avec la société Maxicours, dont le Président est Patrice MAGNARD et dont Pierre Igor SCHLUMBERGER est administrateur.

Cette prestation a été renouvelée en 2006 : le montant total HT de cette prestation sera pour l'ensemble de l'exercice de 29 750 €.

- Il est précisé que la Société louait à Monsieur Patrice MAGNARD jusqu'au 31 octobre 2005 ses locaux opérationnels. Au titre de l'exercice 2005, Monsieur Patrice MAGNARD, administrateur, a perçu un loyer de 9 225 €, correspondant à la location de ces anciens locaux par la Société.

Le déménagement de ces locaux et le transfert de siège social sont intervenus le 1^{er} novembre 2005.

Les rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titres des exercices 2003, 2004 et 2005 sont présentés au paragraphe 20.2.1 de la première partie du présent prospectus.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Comptes annuels sociaux et annexes relatifs à l'exercice clos aux 31 décembre 2003

20.1.1.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 31/12/03	Net au 31/12/02
* ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobil. incorporelles</u>				
Concessions,brevets	85 250	79 152	6 097	6 894
Autres immob.incorp/av. acpt.	114 361	86 730	27 631	53 894
<u>Immobil. corporelles</u>				
Autres immobilisations corp.	138 553	102 555	35 997	28 960
<u>Immobil. financières</u>				
Autres titres immobilisés	1 600		1 600	1 600
Autres immobilisations financ	16 546		16 546	20 678
Total	356 311	268 437	87 874	112 026
* ACTIF CIRCULANT				
<u>Stocks</u>				
<u>Créances</u>				
Clients et comptes rattachés	544 375	31 915	512 460	306 237
Autres créances	18 665		18 665	26 607
<u>Divers</u>				
Avances & acptes versés s/com	6 691		6 691	29 559
Valeurs mobilières de placem.	444 443		444 443	342 531
Disponibilités	126 508		126 508	60 995
Total	1 140 685	31 915	1 108 769	765 930
* COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 346		7 346	6 902
Total	7 346		7 346	6 902
<u>TOTAL ACTIF</u>			1 203 990	884 859

	Net au 31/12/03	Net au 31/12/02
* CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ.	476 520	476 520
Primes d'émission, fusion, app.	3 400 898	3 400 898
Report à nouveau	-3 295 896	-3 112 191
<u>Résultat exercice</u>	225 269	-183 704
Total	806 792	581 522
* AUTRES FONDS PROPRES		
Total		
* PROV./ RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques	11 433	11 433
Provisions pour charges	29 277	28 613
Total	40 711	40 046
* DETTES		
Emprunts et dettes établ.cred	43	60
Emprunts et dettes financ.div		16
Dettes fournisseurs/cpts rat.	92 571	109 347
Dettes fiscales et sociales	221 850	141 670
Dettes/immob.et cptes rattac.	12 195	12 195
Autres dettes	17 687	
Total	344 348	263 290
* COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	12 138	
T O T A L P A S S I F	1 203 990	884 859

	du 01/01/03 au 31/12/03	% C.A.	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A.	Variation en valeur	
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Production vendue services	1 098 705	100.00	881 202	100.00	217 502	24
Rep. amts/prov. transf.de ch.	13 211	1.20	44 593	5.06	-31 381	-70
Autres produits	566	0.05	1 195	0.14	-628	-52
<u>Total produits d'exploit.</u>	<u>1 112 483</u>	<u>101.25</u>	<u>926 991</u>	<u>105.20</u>	<u>185 492</u>	<u>20</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de m.p. & aut.approv.			247	0.03	-247	
Autres achats & charges ext.	230 857	21.01	459 237	52.11	-228 380	-49
Impôts,taxes et vers. assim.	16 300	1.48	13 506	1.53	2 794	20
Salaires et traitements	399 326	36.35	361 000	40.97	38 326	10
Charges sociales	171 097	15.57	180 160	20.44	-9 063	-5
Dot. / immob. amortissements	59 626	5.43	67 221	7.63	-7 595	-11
Dot. / act. cir. provisions			12 543	1.42	-12 543	
Dot. / risques & charg. prov.			33 385	3.79	-33 385	
Autres charges	4 093	0.37	5 914	0.67	-1 820	-30
<u>Total charges d'exploit.</u>	<u>981 301</u>	<u>90.21</u>	<u>1 133 217</u>	<u>128.60</u>	<u>-251 915</u>	<u>-22</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	<u>231 182</u>	<u>21.04</u>	<u>-206 225</u>	<u>-23.40</u>	<u>437 408</u>	

	du 01/01/03 au 31/12/03	% C.A.	du 01/01/02 au 31/12/02	% C.A.	Variation en valeur	
<u>(suite)</u>						
<u>OPERATIONS EN COMMUN</u>						
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
Aut.valeurs mob.& créances	16	0.00			16	
Autres intérêts & pdts assim.			2 780	0.32	-2 780	
Pdts nets cessions val.mob.	10 546	0.96	44 071	5.00	-33 524	-76
<u>Total produits financiers</u>	<u>10 562</u>	<u>0.96</u>	<u>46 851</u>	<u>5.32</u>	<u>-36 289</u>	<u>-77</u>
<u>CHARGES FINANCIERES</u>						
Intérêts et charges assimil.	2 471	0.22	1 569	0.18	902	57
<u>Total charges financières</u>	<u>2 471</u>	<u>0.22</u>	<u>1 569</u>	<u>0.18</u>	<u>902</u>	<u>57</u>
<u>RESULTAT AVANT IMPOTS</u>	<u>239 272</u>	<u>21.78</u>	<u>-160 943</u>	<u>-18.26</u>	<u>400 216</u>	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>						
- sur op. de gestion	10 512	0.96			10 512	
- sur op. en capital	2 603	0.24	7 260	0.82	-4 656	-64
- rep. s/prov. & transf.chge	26 707	2.43			26 707	
<u>Total produits except.</u>	<u>39 823</u>	<u>3.62</u>	<u>7 260</u>	<u>0.82</u>	<u>32 563</u>	<u>448</u>
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>						
- sur op. de gestion	22 183	2.02	20 061	2.28	2 122	10
- sur op. en capital	460	0.04	9 960	1.13	-9 499	-95
- dot. except. amort/prov.	29 277	2.66			29 277	
<u>Total charges except.</u>	<u>51 921</u>	<u>4.73</u>	<u>30 021</u>	<u>3.41</u>	<u>21 899</u>	<u>72</u>
Impôts sur les bénéfices	1 905	0.17			1 905	
<u>RESULTAT GLOBAL</u>	<u>225 269</u>	<u>20.50</u>	<u>-183 704</u>	<u>-20.85</u>	<u>408 974</u>	
	<u>Bénéfice</u>		<u>Perte</u>			

20.1.1.2. *Annexes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2003*

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2003 dont le total est de € 1 203 990 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total est de € 1 112 483 et dégageant un bénéfice de € 225269.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003.

Les notes présentées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société.

Ces comptes ont été établis par le Conseil d'administration.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
SOMMAIRE

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

	Informations produites		Informations non produites	
	X	Note Ref	N/S	N/A
Immobilisations incorporelles	X			
Immobilisations corporelles	X			
Immobilisations financières	X			
Stocks et en-cours				N/A
Créances	X			
Provisions pour risque et charges	X			
Dettes	X			
Etat de l'actif immobilisé	X			
Etat des amortissements	X			
Etat des provisions	X			
Etat des créances et des dettes	X			

III - AUTRES INFORMATIONS

Produits à recevoir	X			
Charges à payer	X	N°1		
Charges et produits constatés d'avance	X	N°2		
Composition du capital social.....	X	N°3		
Ventilation du chiffre d'affaires.....				N/A
Crédit bail.....				N/A
Effectif moyen				N/A
Liste des filiales et participations				N/A
Charges à répartir sur plusieurs exercices				N/A

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes sont tenus conformément aux termes du Plan Comptable Général.

II- COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

2.1 - BILAN (ETAT ACTIF)

2.1.1 - Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements

- Valeur brute :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition soit au prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations.

- Amortissement :

Les immobilisations font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

2.1.2 - Créances

- Valeur brute :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Dépréciation :

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru est constituée sur chacune d'elles une provision pour dépréciation.

2.2 - BILAN (ETAT PASSIF)

2.2.1 - Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque est maintenue de € 11 433 afin de prévenir un litige de nature juridique.

Les autres provisions pour charges d'un montant de € 29 277 sont destinées à prévenir d'autres litiges de nature juridique.

3.2.2 - Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

3 – INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**3.1 – Notion de résultat courant**

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

3.2 – Rémunérations du dirigeant

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé : mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	198 354	10 404	9 146	199 611
Immobilisations corporelles	117 207	29 661	8 315	138 553
Immobilisations financières	22 278	277	4 409	18 146
Total	337 839	40 343	21 872	356 311
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	137 566	37 463	9 146	165 882
Immobilisations corporelles	88 247	22 163	7 855	102 555
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
Total	225 813	59 626	17 001	268 437

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	16 546		16 546
Actif circulant & charges d'avance	570 387	570 387	
TOTAL	586 934	570 387	16 546

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	
Clients & comptes rattachés	159 735
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable
---------------------------	----------------

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	2 382 600	0,20
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	2 382 600	0,20

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	40 046	29 277	28 612	40 711
Provisions pour dépréciation	46 214		578	45 635
Total	86 261	29 277	29 191	86 346

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	43	43		
Dettes financières diverses	22 004	22 004		
Fournisseurs	92 571	92 571		
Dettes fiscales & sociales	199 846	199 846		
Dettes sur immobilisations	12 195	12 195		
Autres dettes	17 687	17 687		
Produits constatés d'avance	12 138	12 138		
Total	356 486	356 486		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	43
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	45 483
Dettes fiscales & sociales	63 935
Autres dettes	17 687

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

20.1.2. Comptes annuels sociaux et annexes relatifs à l'exercice clos aux 31 décembre 2004

20.1.2.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

	Brut	Amort.Prov	31/12/04	31/12/03
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
1 immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droit similaire	66217	65481	735	6097
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	63670	63670		27631
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
1 immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.				
Autres immobilisations corporelles	217546	126469	91077	35997
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
1 immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés	1500		1500	1600
Prêts				
Autres immobilisations financières	16546		16546	16546
TOTAL (I)	365481	255622	109859	87874
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				6691
Créances				
Clients comptes rattachés	1 124647	63 157	1061490	512460
Autres créances	45565		45565	18665
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	454953		454953	444443
Disponibilités	176744		176744	126508
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	2737		2737	7346
TOTAL (I»)	1804647	63157	1741490	1116116
Charges à répartir/plus. exer. (III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	2170129	318779	1851350	1203990

	31/12/04	31/12/03
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	476520	476520
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3400898	3400898
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	- 3070626	- 3295896
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	447388	225269
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1254181	806792
AUTRESFONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (H)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		11433
Provisions pour charges	29277	29277
TOTAL	29277	40711
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	149	43
Emprunts et dettes financières divers	14	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96841	92571
Dettes fiscales et sociales	379353	221850
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12195	12 195
Autres dettes	71 806	17687
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	7530	12 138
TOTAL (IV)	567891	356486
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	1851350	1203990

	31/12/04			31/12/03
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises Production vendue de biens Prod. vend. de services	1 897224	111372	2008596	1098705
Chiffres d'affaires net	1897224	111372	2008596	1098705
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprise /amortis.& Provision transfert de charges Autres produits (1)			57639 118	13211 566
Total produits d'exploitation (2)			2066354	1112483
Achats marchandises Variation stock marchandises Achats matières premières & autres approvisionnements Variation stock matières premières & approvisionnement Autres achats et charges externes (3) Impôt, taxes et versements assimilés Salaires & traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur Immobilisations Dotations aux provisions sur Immobilisations Dotations aux provisions sur Actif circulant Dotations aux provisions Pour risques & charges Autres charges			108 418248 28376 742163 325820 51 595 31241 36	230857 16300 399326 171097 59626 4093
Total charges d'exploitation (4)			1597592	881301
RESULTAT D'EXPLOITATION			468761	231182
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée bénéfice transféré Produits financiers de participations (5) Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5) Autres intérêts & produits assimilés (5) Reprises sur provisions & transfert de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p.			10689	16 10546
Total des produits financiers			10689	10562
Dotations financières aux amortissements & Provisions Intérêts & charges assimilés (6) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de v.m.p.			3486 24	2471
Total des charges financières			3511	2471
RESULTAT FINANCIER			7178	8090
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			475940	239272

	31/12/04	31/12/03
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1812	10512
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11	2603
Reprises sur Provisions & transferts de charges		26707
Total produits exceptionnels (7)	1823	39823
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	10556	22183
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	19818	460
Dotations exceptionnelles aux amortissements & provisions		29277
Total charges exceptionnelles(7)	30375	51921
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 28551	- 12097
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		1 905
TOTAL DES PRODUITS	2078867	1162869
TOTAL DES CHARGES	1631478	937600
BENEFICE OU PERTE (Total des produits -Total des charges)	447388	225269

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		10505
(3) Crédit bail mobilier		8542
(3) Crédit bail immobilier		6657
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))	10556	226
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Donsfaits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges	32485	10727
(10) Cotisations pers. expl. (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	charges exceptionnelles	produits exceptionnels
A VOIR L'EXERCICE ANTERIEUR MISE AUREBUTLOGICIEL	19818	1823
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
ACOMPTE FOURNISSEURS	charges antérieures	produits antérieurs
	10556	

20.1.2.2. Annexes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004

1 Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices ,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue ;
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode " premier entré, premier sorti " Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production en éliminant le coût de la sous-activité.

2 Autres éléments significatifs

3 Notes sur le bilan actif

Frais d'établissement	Non applicable
-----------------------	----------------

Frais de recherche	Non applicable
--------------------	----------------

Fonds commercial	Non applicable
------------------	----------------

Actif immobilisé: mouvements de l'exercice				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	99611	785	70509	129887
Immobilisations corporelles	38553	84509	5516	217546
Immobilisations financières	18146		100	18046
Total	356311	85295	76126	365481
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	65882	27681	64411	129152
Immobilisations corporelles	102555	23914		126469
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
	268437	51 595	64411	255622

Créances présentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------

	Etat des créances		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	16546		16546
Actif circulant & charges d'avance	1 172950	1 172950	
TOTAL	1 189497	1 172950	16546

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	
Immobilisations financières	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Clients & comptes rattachés	349644
Autres créances	
Disponibilités	

Charges constatées d'avance:

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

Charges à répartir	Non applicable
--------------------	----------------

4 Notes sur le bilan passif

Capital social - Actions ou parts sociales		
	Nombres	Valeur nominale
Titres début d'exercice	238260	0,20
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres Fm d'exercice	238260	0,20

Provisions				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	40711		11433	29277
Provisions pour dépréciation	45635	31241	13720	63 157
Total	86346	31241	25 154	92434

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	149	149		
Dettes financières diverses	14	14		
Fournisseurs	96841	96841		
Dettes fiscales & sociales	379353	379353		
Dettes sur immobilisations	12 195	12 195		
Autres dettes	71 806	71 806		
Produits constatés d'avance	7530	7530		
Total	567891	567891		

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
---	----------------

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts & dettes établissement de crédit	149

Charges à payer incluses dans les postes du bilan	
Emprunts & dettes financières divers	
Fournisseurs	27964
Dettes fiscales & sociales	73477
Autres dettes	71806

Produits constatés d'avance:

Cette rubrique ne contient que des produits constatés d'avance ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

5 Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires :

Ce détail figure dans le compte de résultat.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	Non applicable
--	----------------

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires	
Résultat de l'exercice	447388
Impôt sur les bénéfices	
Résultats avant impôts	447388
Variation provisions réglementées	
Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires	447388

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		
	Montant	Impôt
Accroissements: Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements: Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	1 655	607
Total des déficits d'exploitation reportables	2298394	
Total des amortissements différés	245232	
Total des moins-values à long terme		

6 Autres informations

Rémunération des dirigeants	Non applicable
-----------------------------	----------------

Effectif moyen	Salarié	Mis à disposition
Cadre	10	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	18	
Ouvriers		
Total	28	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	Non applicable
---	----------------

Engagements donnés	Non applicable
--------------------	----------------

Dettes garanties par des sûretés réelles	Non applicable
--	----------------

7 Détail des produits et des charges

Produits à recevoir :		31/12/04	31/12/03
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan			
418100	Clients fact. a etablr	349644,43	159735,57
Clients et comptes rattachés		349644	159735
Total des produits à recevoir		349644	159735
Charges constatées d'avance :		31/12/04	31/12/03
486000	Charges constat.d'avance	2737,00	7346,44
Total des charges constatées d'avance		2737	7346
Charges à payer :		31/12/04	31/12/03
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan			
518600	Banques interets courus	149,15	43,07
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		149	43
408100	Fournis.fact.non parvenue	27964,55	45483,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		27964	45483
428200	Conges a payer	40370,32	
428209	Prov cp		37545,93
438200	Org. soc. eh/conges a pay.	16794,06	
438209	Charges s/cp paris		15838,62
448600	Etat autres eh. a payer	16313,00	10551,25
Dettes fiscales et sociales		73477	63935
419800	Clients rrr&av.a accord.	71 806,91	17687,60
Autres dettes		71806	17687
Total des charges à payer		173397	127149
Produits constatés d'avance :		31/12/04	31/12/03
487000	Prod.constates d'avance	7530,54	12138,05
Total des produits constatés d'avance		7530	12138

8 AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Détail des opérations économiques compensées

	<u>2 0 0 4</u>	<u>2 0 0 3</u>
Chiffre d'affaires publicitaire par compensation	5 000,00 €	79 000,00 €
Charges de publicité par compensation	4 750,00 €	54 644,85 €

Détail des factures à établir

Dans les créances clients, des produits à recevoir apparaissent pour une valeur de 349,6 K€. Ils correspondent à des produits facturables et consommés à la date de clôture, mais facturés en 2005.

Ouverture de nouveaux sites

La décision a été prise d'ouvrir de nouveaux sites en langues étrangères, espagnol et anglais. L'ouverture de ces sites a été amorcée en 2004 et lancée en 2005.

Par ailleurs, l'ouverture du site Allemand courant 2004 a participé à l'augmentation du chiffre d'affaires 2004.

Droit Individuel de Formation

Le Droit Individuel à la Formation est un nouveau dispositif issu de l'accord national interprofessionnel du 27 décembre 2004, il se substitue au capital temps formation. Il permet à chaque salarié, dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, d'acquérir un crédit d'heures de formation, utilisable à l'initiative du salarié, avec l'accord de l'employeur sur le choix de la formation.

Chaque salarié en CDI à temps plein acquiert chaque année, s'il répond aux conditions d'ancienneté par la loi, 20 heures de droit à formation, ce droit étant proratisé pour les salariés à temps partiel et pour ceux en CDD.

Les droits acquis annuellement peuvent être cumulés sur une durée de 6 ans.

Au terme de cette durée et à défaut d'utilisation en tout ou partie, le DIF reste plafonné à 120 heures.

A la clôture de l'exercice 2004, le volume d'heures de formation cumulées et correspondant aux droits acquis au titre du DIF depuis le 7 mai 2004 s'élève à 392 heures.

Engagement de retraite

Les engagements de retraite n'ont été ni évalués, ni comptabilisés.

Provisions pour risques et charges

La reprise de provision pour risques et charges de 11,4 K€ correspond à la régularisation d'un litige sur l'exercice, la transaction en cours est évaluée à 2 K€

Situation fiscale

Les impôts forfaitaires annuels 2003 et 2004 pour des montants respectifs de 2 175 € demeurent inscrits à l'actif, il n'a pas été jugé nécessaire de les provisionner.

20.1.3. Comptes annuels sociaux et annexes relatifs à l'exercice clos aux 31 décembre 2005

20.1.3.1. Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2005 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2004 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	60 411,22	51 109,29	9 301,93	0,30	735,33	0,04
Autres immobilisations incorporelles	63 670,32	63 670,31	0,01	0,00	0,01	0,00
Constructions	40 000,00	1 000,00	39 000,00	1,27		
Autres immobilisations corporelles	259 596,37	160 353,57	99 242,80	3,24	91 077,04	4,92
Autres Participations	3 770,24		3 770,24	0,12		
Autres titres immobilisés	1 500,00		1 500,00	0,05	1 500,00	0,08
Autres immobilisations financières	44 546,82		44 546,82	1,45	16 546,82	0,89
TOTAL (I)	473 494,97	276 133,17	197 361,80	6,44	109 859,20	5,93
Actif circulant						
Avances & acomptes versés sur commandes	3 356,00		3 356,00	0,11		
Clients et comptes rattachés	1 945 439,85	211 728,78	1 733 711,07	56,60	1 061 490,73	57,34
Autres créances						
. Personnel	5 062,44		5 062,44	0,17		
. Organismes sociaux	93,30		93,30	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 108,00		3 108,00	0,10	4 350,00	0,23
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 488,64		25 488,64	0,83	22 147,46	1,20
. Autres	1 354,78		1 354,78	0,04	19 068,42	1,03
Valeurs mobilières de placement	873 555,49		873 555,49	28,52	454 953,06	24,57
Disponibilités	128 300,11		128 300,11	4,19	176 744,22	9,55
Charges constatées d'avance	91 954,36		91 954,36	3,00	2 737,00	0,15
TOTAL (II)	3 077 712,97	211 728,78	2 865 984,19	93,56	1 741 490,89	94,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 551 207,94	487 861,95	3 063 345,99	100,00	1 851 350,09	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2005 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2004 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 477 064,00)	477 064,00	15,57	476 520,00	25,74
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 417 319,63	111,56	3 400 898,99	183,70
Report à nouveau	-2 623 237,98	-85,62	-3 070 626,66	-165,85
Résultat de l'exercice	768 560,53	25,09	447 388,68	24,17
TOTAL (I)	2 039 706,18	66,58	1 254 181,01	67,74
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour charges	11 527,36	0,38	29 277,36	1,58
TOTAL (III)	11 527,36	0,38	29 277,36	1,58
Emprunts et dettes				
. Découverts, concours bancaires			149,15	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Associés	14,22	0,00	14,22	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 932,34	8,49	96 841,20	5,23
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	137 863,38	4,50	45 634,15	2,46
. Organismes sociaux	178 328,89	5,82	101 403,33	5,48
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	334 044,85	10,90	211 502,30	11,42
. Autres impôts, taxes et assimilés	46 968,82	1,53	20 814,00	1,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 195,92	0,40	12 195,92	0,66
Autres dettes	18 140,82	0,59	71 806,91	3,88
Produits constatés d'avance	24 623,21	0,80	7 530,54	0,41
TOTAL (IV)	1 012 112,45	33,04	567 891,72	30,67
TOTAL PASSIF (I à V)	3 063 345,99	100,00	1 851 350,09	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2005 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2004 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Production vendue services	3 682 437,67	200 679,37	3 883 117,04	100,00	2 008 596,77	100,00	1 874 521	93,32	
Chiffres d'Affaires Nets	3 682 437,67	200 679,37	3 883 117,04	100,00	2 008 596,77	100,00	1 874 521	93,32	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			28 148,83	0,72	57 639,25	2,87	-29 491	-51,16	
Autres produits			110,96	0,00	118,29	0,01	-8	-6,77	
Total des produits d'exploitation			3 911 376,83	100,73	2 066 354,31	102,88	1 845 022	89,29	
Autres achats et charges externes			744 883,76	19,18	418 357,56	20,83	326 526	78,05	
Impôts, taxes et versements assimilés			46 120,42	1,19	28 376,59	1,41	17 744	62,53	
Salaires et traitements			1 388 754,11	35,76	742 163,82	36,95	646 591	87,12	
Charges sociales			608 686,03	15,68	325 820,82	16,22	282 866	86,82	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			50 580,56	1,30	51 595,85	2,57	-1 015	-1,96	
Dotations aux provisions sur actif circulant			150 778,83	3,88	31 241,61	1,56	119 537	382,63	
Autres charges			4 344,84	0,11	36,09	0,00	4 308	NS	
Total des charges d'exploitation			2 994 148,55	77,11	1 597 592,34	78,54	1 396 556	87,42	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			917 228,28	23,62	468 761,97	23,34	448 467	95,67	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			2 915,20	0,08	10 689,47	0,53	-7 774	-72,72	
Total des produits financiers			2 915,20	0,08	10 689,47	0,53	-7 774	-72,72	
Intérêts et charges assimilées			87 234,28	2,25	3 486,43	0,17	83 748	NS	
Différences négatives de change					24,89	0,00	-24	-99,99	
Total des charges financières			87 234,28	2,25	3 511,32	0,17	83 723	NS	
RÉSULTAT FINANCIER			-84 319,08	-2,16	7 178,15	0,36	-91 497	NS	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			832 909,20	21,45	475 940,12	23,70	356 969	75,00	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			19 949,16	0,51	1 823,60	0,09	18 126	994,30	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			10 778,10	0,28			10 778	NS	
Reprises sur provisions et transferts de charges			21 500,00	0,55			21 500	NS	
Total des produits exceptionnels			52 227,26	1,34	1 823,60	0,09	50 404	NS	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			78 107,98	2,01	10 556,67	0,53	67 551	639,93	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			31 300,95	0,81	19 818,37	0,99	11 482	57,94	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			3 750,00	0,10			3 750	NS	
Total des charges exceptionnelles			113 158,93	2,91	30 375,04	1,51	82 783	272,54	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			-60 931,67	-1,56	-28 551,44	-1,41	-32 380	-113,40	
Impôts sur les bénéfices			3 417,00	0,09			3 417	NS	
Total des Produits			3 966 519,29	102,15	2 078 867,38	103,50	1 887 652	90,80	
Total des Charges			3 197 958,76	82,36	1 631 478,70	81,22	1 566 480	96,02	
RÉSULTAT NET			768 560,53	19,79	447 388,68	22,27	321 172	71,79	
			<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>				

	du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005	du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 120 614 €	526 363 €
Autres produits et charges d'exploitation	- 4 234 €	82 €
Variation des provisions sur actif circulant	- 148 571 €	31 241 €
Résultat financier	- 10 602 €	7 178 €
Résultat exceptionnel	- 79 372 €	8 733 €
Impôt sur les bénéfices	- 3 417 €	- €
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	874 418 €	493 649 €
DECALAGES DE TRESORERIE SUR EXPLOITATION		
Variation des stocks	- €	- €
Variation des créances d'exploitation	754 334 €	564 629 €
Variation des dettes d'exploitation	444 221 €	211 405 €
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION (A)	564 305 €	140 425 €
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immobilisations incorporelles	- €	- €
Cessions d'immobilisations corporelles	10 491 €	- €
Cessions / réductions d'immobilisations financières	- €	100 €
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10 944 €	785 €
Acquisitions d'immobilisations corporelles	105 170 €	78 994 €
Acquisitions d'immobilisations financières	105 488 €	- €
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX INVESTISSEMENTS (B)	- 211 111 €	- 79 679 €
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	16 965 €	- €
Distributions de dividendes	- €	- €
Augmentation des dettes financières	- €	- €
Remboursement des dettes financières	- €	- €
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AU FINANCEMENT (C)	16 965 €	- €
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	370 159 €	60 746 €
Trésorerie à l'ouverture (D)	631 697 €	570 951 €
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D)	1 001 856 €	631 697 €

20.1.3.2. Annexes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2005

La clôture des comptes annuels au 31 décembre 2005 est caractérisée par les données suivantes :

Total bilan	:	3 063 345,99 €
Total des produits	:	3 966 519,29 €
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	:	768 560,53 €

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes ou tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La société LE GUIDE.COM est spécialisée dans la génération et l'optimisation de trafic qualifié essentiellement à fin de marketing on line dans le secteur du e-commerce. Elle déploie et met à disposition de ses clients ses techniques et solutions de recherche sur le web notamment grâce au moteur de recherche qu'elle a développé.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les effectifs inscrits en fin de période de la société sont passés de 40 personnes au 31 décembre 2004 à 46 personnes au 31 décembre 2005.
- La société a mis en œuvre au cours de l'exercice 2005 un plan dont les principales mesures ont été les suivantes :
 - sur le plan stratégique,
 - o poursuite de l'expansion européenne par l'ouverture de sites espagnols et anglais et par la préparation de sites en polonais ;
 - o acquisition d'une entreprise dont l'activité, proche de celle de LeGuide.com mais avec des technologies et une marque différentes, lui a permis de poursuivre et optimiser ses investissements technologiques (voir ci-dessous). Dès novembre 2005, des développements internationaux ont été initiés pour cette filiale ;
 - o mise au point d'outils permettant l'élaboration d'une politique de partenariat avec les sites de contenu et les grands portails désireux d'intégrer des « chaînes shopping » clés en mains. Des premiers accords importants ont ainsi pu être signés en 2005 ;
 - sur le plan commercial, renforcement de l'équipe commerciale française et mise en place d'une équipe commerciale internationale à destination notamment des marchés allemands et hispaniques ;
 - sur le plan managérial, séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale ;
 - sur le plan organisationnel, mise en place en août 2005 de 6 départements : administratif et financier, commercial, marketing et business développement, production, rédaction et technique.

Au cours du mois de novembre 2005, la société a déménagé au 4/6 rue d'Enghien à Paris 75010 et fermé par la même occasion ses établissements de Paris 6, rue LACEPEDE et de GENTILLY.

- Courant août 2005, la société a pris le contrôle (à hauteur de 100 % du capital) d'une société détentrice d'un outil de recherche spécifique sur le web, d'une marque et de noms de domaines : la société GOOSTER. Cette prise de contrôle s'est notamment traduite par un soutien financier et opérationnel important de la société mère à sa filiale permettant à cette dernière de mettre en avant les atouts de ses outils spécifiques suivant un plan de développement technique et commercial dont les premières retombées bénéficiaires sont attendues au cours de l'année 2006. Durant les premiers mois suivant la prise de contrôle, le groupe a mis en œuvre les premières phases d'investissements techniques nécessaires à la réalisation du plan de développement relatif à ce projet.

Le soutien financier de la société LEGUIDE.COM s'est notamment traduit par la réalisation d'avances financières significatives au cours du dernier quadrimestre 2005 (à hauteur de 73 718 € arrêtés au 31 décembre 2005). Ces avances ont permis à GOOSTER d'honorer ses engagements financiers et de poursuivre ses activités.

En vue de recapitaliser rapidement sa filiale, un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune a été accordé en décembre 2005 par la société LE GUIDE.COM à GOOSTER à hauteur de 73 718 € ramenant la situation nette négative de sa filiale à (23 307) € au 31 décembre 2005. Cette opération induit toutefois une charge financière extraordinaire de 73 718 € qui impacte de manière négative le résultat de l'exercice.

Une augmentation de capital complémentaire, intégralement souscrite par la société LE GUIDE.COM, est programmée début avril 2006 et permettra à la société GOOSTER de recouvrer une situation nette positive post opération.

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, *
- indépendance des exercices.

* L'application des nouveaux règlements CRC 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés) et CRC 2004-06 (relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs) ne s'est traduite par l'introduction d'aucune incidence significative à l'ouverture des comptes au 1er janvier 2005.

Principes et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par la société LE GUIDE.COM sont les suivantes :

NOTE 3.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Les noms et marques figurent à l'actif des comptes annuels pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Les frais engagés lors de leur acquisition sont enregistrés en charges d'exploitation de l'exercice.
- Les logiciels acquis ou produits par la société sont amortis en linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

NOTE 3.1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- Agencements et installations	:	5 à 10 ans (L)
- Matériel de bureau	:	de 3 à 5 ans (D) ou (L)
- Mobilier de bureau	:	de 1 à 8 ans (L)

NOTE 3.3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participation et des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ; lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est notamment déterminée en fonction de l'estimation des cash-flows futurs.

NOTE 3.4 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% ou 100% selon l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).

NOTE 3.5 : OPERATIONS, CREANCES ET DETTES EN DEVICES

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où une perte de change latente est constatée, une provision pour perte de change est constituée à due concurrence. Les gains latents de change ne sont pas reconnus en profit de la période.

NOTE 3.6 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement constituées de SICAV sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

NOTE 3.7 : RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ressources de la société proviennent essentiellement de contrats de prestations consistant en la livraison de trafic qualifié (appelé clics).

- Ces prestations sont majoritairement facturées mensuellement, au début du mois suivant celui de la livraison ;
- Certains contrats, conclus avec des agences agissant pour le compte de leurs propres clients, font l'objet de facturations d'avance de volumes de clics dont les montants sont par la suite réduits au fur et à mesure des livraisons enregistrées.

Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de leur réalisation effective c'est à dire au moment des livraisons de clics.

Il s'ensuit que les prestations facturées le mois suivant font l'objet de provisions pour factures à établir afin d'être prises en compte le mois de leur réalisation. Par ailleurs les avances facturées mais non encore consommées à la date d'arrêté des comptes sont portées au poste "Produits constatés d'avance".

Les autres prestations (revenus publicitaires, mailing, affiliation) sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de leur réalisation définitive.

NOTE 3.8 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour risques

- Provision pour litiges

Une provision pour risque est constituée en cas de litige avec les tiers sur la base d'une analyse au cas par cas.

Provision pour charges

- Provision pour impôts

Les créances d'impôt forfaitaire annuelle sont imputables sur les versements d'impôt sur les bénéfices dont la société deviendrait redevable jusqu'au 31 décembre de la seconde année suivant celle de leur versement.

Compte tenu de l'existence d'importants reports en avant de déficits fiscaux, la société constitue une provision pour impôts afin de couvrir le risque de non imputation de ses créances d'impôt forfaitaire annuel sur des dettes d'impôts futures.

- Autres provisions pour charges

Une provision pour charges est constituée pour couvrir tout fait ou événement, dont la réalisation est estimée probable à la date d'arrêté des comptes, susceptible d'avoir une incidence négative sur le patrimoine de la société, dès lors que cette incidence ne peut être chiffrée avec suffisamment de précision pour un traitement en dettes au passif des comptes sociaux.

NOTE 3.9 : RECONNAISSANCE D'OPERATIONS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires correspondant à des opérations ou événements d'une importance significative par leur montant.

NOTE 3.10 : INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Compte tenu de son montant non significatif (environ 10 000 €) du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des salariés, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Conformément à la Législation en vigueur, les salariés ont acquis à partir de l'année 2004, des droits individuels à la formation (430 heures au 31 décembre 2005). Ces droits constituent une charge potentielle dont le caractère éventuel ne permet pas de répondre aux critères actuels de reconnaissance des passifs. En conséquence la société ne comptabilise aucune provision à ce titre.

NOTE 3.11 : INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

NOTE 4 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 4.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice écoulé, l'intégralité des dépenses de développement engagées par la société a été enregistrée en charges.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Marques/noms	-	6 530	-	6 530
Logiciels	66 217	4 414	16 750	53 881
Site LE GUIDE.COM	63 671	-	-	63 671
TOTAL	129 888	10 944	16 750	124 082

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Marques/noms	-	-	-	-
Logiciels	65 482	2 377	16 750	51 109
Site LE GUIDE.COM	63 671	-	-	63 671
TOTAL	129 153	2 377	16 750	114 780

NOTE 4.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Aménagements des construct. (1)	-	50 271	10 271	40 000
Aménagements et installations	7 964	4 099	-	12 063
Matériels et mobiliers de bureau	209 583	50 799	12 849	247 533
TOTAL	217 547	105 169	23 120	299 596

(1) Les acquisitions sur ce poste correspondent pour 40 000 € à une indemnité versée au précédent locataire pour les travaux précédemment réalisés à son entrée dans le local 4/6 rue d'Enghien. La diminution de 10 271 € correspond à des travaux réalisés en cours d'exercice dans un établissement situé à Gentilly que la société a quitté en octobre 2005 en refacturant au bailleur le coût des agencements en question (voir note 4.20 relative au résultat exceptionnel).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Aménagements des constructions	-	1 470	470	1 000
Aménagements et installations	6 266	1 825	-	8 091
Matériels et mobiliers de bureau	120 204	44 908	12 849	152 263
TOTAL	126 470	48 203	13 319	161 354

NOTE 4.3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Participations (1)	-	3 770	-	3 770
Autres titres immobilisés	1 500	-	-	1 500
Créances rattachées à des part. (1)	-	73 718	73 718	-
Autres immobilisations financières	16 547	28 000	-	44 547
TOTAL	18 047	105 488	73 718	49 817

(1) Ce poste correspond aux titres de la société GOOSTER : leur acquisition fait l'objet d'une clause de complément de prix décrite à la note 4.26 relative aux engagements hors bilan. Au cours du dernier quadrimestre 2005, la société a par ailleurs consenti des avances financières à hauteur de 73 718 € à sa filiale. Ce soutien financier s'est traduit en fin d'exercice par une décision d'abandon des sommes correspondantes dans le but de permettre une recapitalisation rapide et significative de GOOSTER (voir note 2 – Faits significatifs de l'exercice). Cet abandon de créances à caractère financier a été accordé sous clause de retour à meilleure fortune décrite à la note 4.26.

NOTE 4.4 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2005	Dont part à Plus d'un an	31 décembre 2004
Clients (1) (2)	1 237 254	-	699 468
Clients – Créances douteuses	80 116	80 116 (3)	75 536
Factures à établir	628 070	-	349 644
Prov pour créances douteuses	(66 987)	(66 987)	(63 157)
Prov pour incertitudes sur créances clients (2)	(144 742)	-	-
TOTAL	1 733 711	13 129	1 061 491

(1) Dont créances détenues sur les entreprises liées : 1 117 €.

(2) Voir Note 3.4.

(3) Le délai de recouvrement de ce poste est probablement supérieur à un an.

NOTE 4.5 : AUTRES CREANCES

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Autres créances	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Fournisseurs-Avances	3 356	-
Personnel	5 062	-
Organismes sociaux	93	-
Etat impôts sur les bénéfices	3 108	4 350
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	25 489	22 147
Fournisseurs - avoirs à recevoir	1 355	-
Autres créances	-	19 068
TOTAL	38 463	45 565

NOTE 4.6 : TRESORERIE

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeurs mobilières de placement (1)	873 555	454 953
Disponibilités	128 300	176 744
TOTAL	1 001 855	631 697

(1) Les plus-values latentes sur OPCVM inscrits à l'actif des comptes annuels s'élèvent à 10 659 €

NOTE 4.7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 91 954 € au 31 décembre 2005 et correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

NOTE 4.8 : DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR (629 425 €)

	31 décembre 2005
Clients - Factures à établir	628 070
Fournisseurs - avoirs à recevoir	1 355
TOTAL	629 425

NOTE 4.9 : CAPITAUX PROPRES

Opérations de l'exercice sur le capital social

Le capital social de la société s'élevait à 476 520 € au 31 décembre 2004 et était constitué de 2 382 600 actions de valeur nominale 0,20 euro.

Les actions sont réparties en deux catégories (A et B).

En date du 10 novembre 2005, le Conseil d'administration a constaté la souscription et l'émission de 2 720 actions nouvelles par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Le capital social de la société s'élève à 477 064 € au 31 décembre 2005 et est constitué de 2 385 320 actions de valeur nominale 0,20 euro dont la répartition catégorielle est la suivante :

Actions de catégorie A : 1 737 620

Actions de catégorie B : 647 700

A la date du 31 décembre 2005, il ne subsiste plus de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise.

Les mouvements de l'exercice sur les postes de capitaux propres s'analysent comme suit :

	31 décembre 2004	Augmentation	Diminution	31 décembre 2005
Capital social	476 520	544	-	477 064
Primes d'émission	2 289 403	16 420	-	2 305 823
Primes de fusion	1 111 496	-	-	1 111 496
Report à nouveau	(3 070 627)	-	(447 389)	(2 623 238)
Résultat de l'exercice	447 389	-	447 389	-
Résultat de l'exercice 2005	-	768 561	-	768 561
<i>Situation nette</i>	1 254 181	785 525	-	2 039 706

NOTE 4.10 : INFORMATION FINANCIERE REDUITE A UNE SEULE ACTION

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Nombre moyen d'actions	2 382 988	2 382 600
Situation nette	0,856 €	0,526 €

NOTE 4.11 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Provisions pour charges				
Provision pour impôts (1)	-	3 750	-	3 750
Autres provisions pour charges (2)	29 277	-	21 500	7 777
TOTAL	29 277	3 750	21 500	11 527

(1) Voir note 3.8.

(2) Ces provisions, constituées lors d'exercices précédents, couvraient deux litiges avec des fournisseurs ou partenaires dont l'un s'est dénoué de manière défavorable pour la société au cours de l'exercice 2005 à hauteur de 21 500 €.

Détail des reprises de provision de l'exercice

- Reprises utilisées	:	21 500 €
- Reprises non utilisées	:	N E A N T
- Total des reprises de l'exercice	:	21 500 €

A la connaissance du GUIDE.COM, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de la société.

NOTE 4.12 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

	31 décembre 2005	Dont part à plus d'un an	31 décembre 2004
Comptes fournisseurs (1)	226 919	-	68 876
Factures non parvenues	33 013	-	27 965
TOTAL	259 932	-	96 841

(1) dont créances détenues par les entreprises liées au 31 décembre 2005 : 5 585 €.

NOTE 4.13 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes sociales	316 192	147 037
Personnel et comptes rattachés	137 863	45 634
Organismes sociaux	178 329	101 403
Dettes fiscales	381 014	232 316
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	334 045	211 502
Autres impôts et taxes	46 969	20 814
TOTAL	697 206	379 353

NOTE 4.14 : AUTRES DETTES

Les postes « Dettes diverses » et « Autres dettes » se décomposent comme suit :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes diverses	14	14
Associés - Comptes courants	14	14
Autres dettes	30 337	84 003
Fournisseurs d'immobilisations	12 196	12 196
Clients - avoirs à établir	1 594	71 807
Créditeurs divers - à payer	16 547	-
TOTAL	30 351	84 017

NOTE 4.15 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (24 623 €)

Les produits constatés d'avance correspondent aux avances sur consommations de trafic facturées aux agences.

NOTE 4.16 : DETAIL DES CHARGES A PAYER (285 253 €)

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.-fact.à recevoir	33 013
TOTAL	33 013
Dettes fiscales et sociales	Montant
Prov./congrés payés	77 213
Pers/ autres charges à payer	55 617
Ch.soc.sur cp à payer	34 745
Autres ch.soc à payer	24 056
Etat-divers à payer	42 468
TOTAL	234 099
Autres dettes	Montant
Clients-avoirs à établir	1 594
Créditeurs divers - à payer	16 547
TOTAL	18 141

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 4.17 : ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année 2005 s'élève à 3 883 117 €. Il se répartit comme suit :

Périodes (12 mois)	2005	2004
Livraisons de clics	3 474 401	1 874 650
Prestations de mailing	25 440	6 486
Revenus publicitaires	107 061	3 963
Revenus liens contextuels	95 252	62 176
Revenus d'affiliation	149 626	53 745
Prestations I - Mode	1 348	2 577
Autres prestations annexes	29 989	5 000
TOTAL	3 883 117	2 008 597

La répartition par zone de facturation (France – export) se décompose comme suit :

Année 2005	France	Export	Total
Livraisons de clics	3 326 191	148 211	3 474 401
Prestations de mailing	25 039	400	25 440
Revenus publicitaires	107 061	-	107 061
Revenus liens contextuels	95 252	-	95 252
Revenus d'affiliation	110 112	39 514	149 626
Prestations I – Mode	1 348	-	1 348
Autres prestations annexes	17 434	12 555	29 989
TOTAL	3 682 437	200 680	3 883 117

NOTE 4.18 : REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION

Périodes (12 mois)	2005	2004
Reprise de provision pour dépréciation de créances douteuses	2 207	-
Reprise de provision pour risques	-	11 434
Reprise de provision dép/immob.		13 720
Transfert de charges d'exploitation vers résultat exceptionnel (départs négociés) (1)	22 305	-
Autres transferts de charges d'exploitation	3 637	32 485
TOTAL	28 149	57 639

(1) voir note 4.20 relative au résultat exceptionnel

NOTE 4.19 : RESULTAT FINANCIER

Période (12 mois)	2005	dont concernant les entreprises liées sur 2005	2004
Produits financiers	2 915	-	10 689
Plus-values sur cession d'OPCVM	2 915	-	10 689
Charges financières	87 235	73 718	3 511
Abandon de créances rattachées aux part. (1)	73 718	73 718	-
Agios bancaires	44	-	12
Escomptes accordés	13 473	-	3 474
Pertes de change	-	-	25
	-		
Résultat financier	-84 320		7 178

(1) voir notes 2 - Faits significatifs de l'exercice et 4.26 relatives aux engagements hors bilan.

Les plus-values latentes sur OPCVM inscrites à l'actif des comptes clos au 31 Décembre s'élèvent à 10 659 €

NOTE 4.20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Période (12 mois)	2005	dont concernant les entreprises liées sur 2005	2004
Produits exceptionnels	52 227	-	1 824
Régularisations diverses sur actifs et passifs	20 236	-	1 824
Produits des cessions d'actifs (1)	10 491	-	-
Reprise de provision pour litiges (2)	21 500	-	-
Charges exceptionnelles	113 159	-	30 375
Régularisations diverses sur actifs et passifs	19 721	-	10 557
Amendes et pénalités de retard	35	-	-
Coût de licenciements ou départs négociés	41 805	-	-
Valeurs nettes des éléments d'actif cédés (1)	9 801	-	19 818
Dommmages et intérêts (2)	21 500	-	-
Coût de remise en état de locaux (3)	16 547	-	-
Dotaton aux provisions pour impôts	3 750	-	-
Résultat exceptionnel	(60 932)	-	(28 551)

(1) Les cessions d'éléments d'actif correspondent aux agencements réalisés mi 2005 par la société dans les locaux de GENTILLY, qu'elle a pu refacturer au moment de son déménagement en octobre / novembre 2005 pour le 4/6 rue d'Enghien.

(2) Voir note 4.11.

(3) Lors du départ de la société des locaux situés 6 rue Lacépède, le bailleur a réclamé la prise en charge de frais de remise en état à hauteur de 16 547 €.

NOTE 4.21 : DEFICITS REPORTABLES ET AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES

Au 31/12/2005, les déficits fiscaux reportables en avant sans limitation de durée sur les exercices suivants se montent à 1 644 898 €.

La charge d'impôt de 4 317 € constatée au titre de l'exercice 2005 correspond à des impositions forfaitaires annuelles tombées en non valeur.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 4.22 : VENTILATION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2005, les effectifs de la société LE GUIDE.COM s'élèvent à 46 personnes. Leur ventilation est la suivante :

- 12 cadres
- 34 ETAM
- 1 contrat de professionnalisation et deux apprentis.

NOTE 4.23 : MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations allouées : 165 517 €

Engagement en matière de pension et indemnités assimilées : néant

NOTE 4.24 : TABLEAU DES FILIALES

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Chiffre d'affaires	Résultat net 2005	Prêts et avances consentis par la société	Avals et cautions consentis par la société	Dividendes encaissés par la société	Observations
GOOSTER 16 Place Vendôme 75001 PARIS N°Siren : 450 888 433	1 000 €	(24 307) €	100 %	3 770 € (1)	3 770 €	31 400 €	74 882 € (2)	NEANT	NEANT	NEANT	-

(1) La société LE GUIDE.COM a pris le contrôle de la société GOOSTER au cours de l'exercice 2005 ; elle s'est par ailleurs engagée à reverser aux cédants de ces titres un complément de prix en cas d'atteinte de certains objectifs par GOOSTER (voir note 4.26).

(2) Ce résultat intègre notamment :

- l'incidence positive d'un abandon de créances à caractère financier consenti à hauteur de 73 718 € par LE GUIDE.COM à sa filiale. Cet abandon de créances a notamment été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune liée à la capacité de GOOSTER à générer des résultats bénéficiaires futurs (voir notes 2 – Faits significatifs de l'exercice et 4.26 relative aux engagements hors bilan) après reconstitution de son capital.

- l'incidence positive d'un abandon de créances à caractère commercial de 41 500 € HT consenti par l'un des principaux créanciers de GOOSTER. Cet abandon de créances a notamment été assorti d'une clause de retour à meilleure fortune liée à l'atteinte par GOOSTER d'un seuil de chiffre d'affaires annuel de 200 000 € avant le 31 décembre 2015.

NOTE 4.25 : CREANCES, DETTES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

	GOOSTER
Créances clients	1 117
Créances financières	-
Dettes fournisseurs	5 585

NOTE 4.26 : SURETES REELLES CONSENTIES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société n'a consenti aucune sûreté réelle sur ses actifs.

- Clause de retour à meilleure fortune concernant les filiales : 73 718 €

A fin décembre 2005, LE GUIDE.COM SA a consenti à sa filiale GOOSTER un abandon de créances à caractère financier à hauteur de 73 718 € (voir note 2 – Faits significatifs de l'exercice). Cet abandon a été assorti d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune de la société GOOSTER.

Le critère du retour à meilleure fortune s'entend du profit avant impôts et avant prise en compte du remboursement, sous réserve qu'après prise en compte du remboursement éventuel et après impôts, les capitaux propres de la filiale soient au moins égaux au capital social.

- Complément de prix consenti lors de l'acquisition de la société GOOSTER.

En date du 11 août 2005, la société LE GUIDE.COM SA a acquis les titres de la société GOOSTER moyennant versement d'un prix principal de 3 770 €. Sous réserve de l'atteinte par la société GOOSTER d'un seuil de déclenchement fixé en fonction des revenus cumulés depuis la date de signature, il a été convenu que ce prix serait augmenté d'un complément maximum de 154 000 € duquel seraient déduits 77 % du passif définitivement resté à la charge de GOOSTER.

Cette clause de révision de prix est applicable pendant les trois années suivant la signature de l'accord soit jusqu'au 10 août 2008. Son impact maximal est estimé à environ 50 000 €.

NOTE 5 : FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes la société étudie un projet visant à introduire tout ou partie de ses titres sur un marché boursier.

20.1.4. Comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005

ACTIF	31-déc-05			31-déc-04
	BRUT	AMORT & PROV	NET	
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles	175 249	145 943	29 306	735
Ecart d'acquisition	99 306	16 551	82 755	-
Immobilisations corporelles	299 596	161 354	138 242	91 077
Immobilisations financières	46 047		46 047	18 047
Titres mis en équivalence	-		-	
TOTAL	620 198	323 848	296 350	109 859
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks et en-cours	0		0	0
Clients & comptes rattachés	1 954 686	218 077	1 736 609	1 061 491
Autres créances (1)	669 871		669 871	912 285
Valeurs mobilières de placement	873 555		873 555	454 953
Disponibilités	134 639		134 639	176 744
TOTAL	3 632 751	218 077	3 414 674	2 605 473
<u>Comptes de régularisation et assimilés</u>				
Charges constatées d'avance	91 954		91 954	2 737
Charges à répartir	-		-	-
Ecart de conversion - Actif	-		-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 344 903	541 925	3 802 978	2 718 069

(1) dont impôts différés actifs 2005 : 614 394 €

PASSIF	31-déc-05	31-déc-04
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital	477 064	476 520
Primes	3 417 320	3 400 899
Réserves et report à nouveau	(1 756 519)	(2 050 305)
Ecarts de conversion	0	0
Résultat de l'exercice	559 447	293 786
TOTAL	2 697 312	2 120 900
<u>INTERETS MINORITAIRES</u>	-	-
<u>PROVISION POUR RISQUES & CHARGES</u>	13 527	29 277
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes financières	14	163
Fournisseurs & comptes rattachés	324 457	96 841
Dettes sociales et fiscales	702 759	379 354
Autres dettes	36 276	84 003
TOTAL	1 063 506	560 361
<u>Comptes de régularisation et assimilés</u>		
Produits constatés d'avance	28 633	7 531
Ecarts de conversion - Passif	-	-
TOTAL DU PASSIF	3 802 978	2 718 069

	EXERCICE 2005 €	EXERCICE 2004 €
Chiffre d'affaires	3 884 152	2 008 597
Autres produits d'exploitation	28 259	57 758
Total produits d'exploitation	3 912 411	2 066 355
Achats et charges externes	(744 971)	(418 358)
Charges de personnel	(1 999 284)	(1 067 985)
Impôts et taxes	(46 220)	(28 377)
Dotations aux amortissements	(58 787)	(51 596)
Dotations aux provisions pour dépréciation	(150 779)	(31 242)
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	(4 345)	(36)
Total charges d'exploitation	(3 004 386)	(1 597 592)
Résultat d'exploitation	908 025	468 762
Produits financiers	2 915	10 689
Charges financières	(13 516)	(3 511)
Résultat financier	(10 601)	7 178
Résultat courant des entreprises intégrées	897 424	475 940
Produits exceptionnels	94 110	1 824
Charges exceptionnelles	(114 126)	(30 375)
Résultat exceptionnel	(20 016)	(28 551)
Impôts sur les bénéfices	(301 410)	(153 603)
Résultat net des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition	575 998	293 786
Amortissement des écarts d'acquisition	(16 551)	0
Résultat net des sociétés intégrées	559 447	293 786
Part revenant aux intérêts minoritaires	0	0
Résultat - part du groupe	559 447	293 786
Résultat par action (part du groupe)	0,235 €	0,123 €

PERIODE	Année 2005	Année 2004
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 115 273	526 363
Autres produits et charges d'exploitation	111	82
Variation des provisions sur actif circulant	- 148 572	- 31 241
Résultat financier	- 10 602	- 7 178
Résultat exceptionnel	- 37 436	- 8 733
Variation des impôts différés	- 297 993	- 153 603
Impôt sur les bénéfices (exigible)	- 3 417	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	617 364	340 046
DECALAGE DE TRESORERIE SUR EXPLOITATION		
Variation des stocks	-	-
Variation des créances d'exploitation	521 921	411 026
Variation des dettes d'exploitation	526 247	211 405
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	621 690	140 425
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	10 491	-
Cessions / réductions d'immobilisations financières	-	100
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (1)	- 38 643	- 785
Ecart d'acquisition constatés sur l'exercice	- 99 306	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles (1)	- 106 700	- 78 994
Acquisitions d'immobilisations financières	- 28 000	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	- 262 158	- 79 679
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	16 965	-
Distributions de dividendes (société mère)	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	16 965	-
VARIATION DE TRESORERIE	376 497	60 746
Trésorerie d'ouverture	631 697	570 951
Trésorerie de clôture	1 008 194	631 697
Incidence des variations de cours de devises	-	-

(1) dont acquisitions nettes liées à l'intégration de GOOSTER : 29 230 €

20.1.5. Annexes aux comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005

La clôture des comptes consolidés au 31 décembre 2005 du groupe LE GUIDE.COM est caractérisée par les données suivantes :

Total bilan	:	3 802 978,16 €
Total des produits	:	4 009 436,29 €
Résultat de l'exercice (Bénéfice)	:	559 447,46 €

La période recouvre une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les présents comptes consolidés sont établis pour la première année suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entité consolidante de la société GOOSTER, devenue filiale au cours de l'exercice 2005. Les éléments comparatifs de l'exercice 2004 présentés sont ceux des comptes sociaux de la seule entité consolidante retraités des ajustements découlant de l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous.

Les notes ou tableaux qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Groupe LE GUIDE.COM est spécialisé dans la génération et l'optimisation de trafic qualifié essentiellement à fin de marketing on line dans le secteur du e-commerce. Il déploie et met à disposition de ses clients ses techniques et solutions de recherche sur le web notamment grâce au moteur de recherche qu'il a développé.

NOTE 2 : FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les effectifs inscrits en fin de période de la société consolidante (LE GUIDE.COM) sont passés de 40 personnes au 31 décembre 2004 à 46 personnes au 31 décembre 2005. La société GOOSTER n'employait aucun effectif au 31 décembre 2004 : elle n'emploie aucun salarié au 31 décembre 2005.
- La société consolidante a mis en œuvre au cours de l'exercice 2005 un plan dont les principales mesures ont été les suivantes :
 - sur le plan stratégique,
 - poursuite de l'expansion européenne par l'ouverture de sites espagnols et anglais et par la préparation de sites en polonais;
 - acquisition d'une entreprise dont l'activité, proche de celle de LeGuide.com mais avec des technologies et une marque différentes, lui a permis de poursuivre et optimiser ses investissements technologiques (voir ci-dessous). Dès novembre 2005, des développements internationaux ont été initiés pour cette filiale;
 - mise au point d'outils permettant l'élaboration d'une politique de partenariat avec les sites de contenu et les grands portails désireux d'intégrer des « chaînes shopping » clés en mains. Des premiers accords importants ont ainsi pu être signés en 2005;
 - sur le plan commercial, renforcement de l'équipe commerciale française et mise en place d'une équipe commerciale internationale à destination notamment des marchés allemands et hispaniques;
 - sur le plan managérial, séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Direction Générale,

- sur le plan organisationnel, mise en place en août 2005 de 6 départements : administratif et financier, commercial, marketing et business développement, production, rédaction et technique.

Au cours du mois de novembre 2005, la société consolidante a déménagé au 4/6 rue d'Enghien à Paris 75010 et fermé par la même occasion ses établissements de PARIS 6, rue LACEPEDE et de GENTILLY.

- Courant août 2005, la société LE GUIDE.COM a pris le contrôle (à hauteur de 100 % du capital) d'une société détentrice d'un outil de recherche spécifique sur le web, d'une marque et de noms de domaines : la société GOOSTER. Cette prise de contrôle s'est notamment traduite par un soutien financier et opérationnel important de la société mère à sa filiale permettant à cette dernière de mettre en avant les atouts de ses outils spécifiques suivant un plan de développement technique et commercial dont les premières retombées sont attendues au cours de l'année 2006. Durant les premiers mois suivant la prise de contrôle, le groupe a mis en œuvre les premières phases d'investissements techniques nécessaires à la réalisation du plan de développement relatif à ce projet.

Le soutien financier de la société LEGUIDE.COM s'est notamment traduit par la réalisation d'avances financières significatives au cours du dernier quadrimestre 2005 (à hauteur de 73 718 € arrêtés au 31 décembre 2005). Ces avances ont permis à GOOSTER d'honorer ses engagements financiers et de poursuivre ses activités.

En vue de recapitaliser rapidement sa filiale, un abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune a été accordé en décembre 2005 par la société LE GUIDE.COM à GOOSTER à hauteur de 73 718 € ramenant la situation nette négative de sa filiale à (23 307) € au 31 décembre 2005.

Une augmentation de capital complémentaire, intégralement souscrite par la société LE GUIDE.COM, est programmée pour début avril 2006 et permettra à la société GOOSTER de recouvrer une situation nette positive post opération.

NOTE 3 : PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe LE GUIDE.COM sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et au règlement CRC n°99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles LE GUIDE.COM SA détient, de manière durable, directement ou indirectement, une participation supérieure à 40 % du capital et pour lesquelles le Groupe détient le contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des associés minoritaires dans les filiales consolidées.

Les sociétés pour lesquelles les actions ou parts ne sont détenues qu'en vue de leur cession ultérieure ne sont pas consolidées.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2005.

Les sociétés acquises au cours de l'exercice sont consolidées à compter de leur prise de contrôle.

Principes et methodes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe LE GUIDE.COM sont les suivantes :

NOTE 3.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Les noms et marques figurent à l'actif des comptes annuels pour leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Les frais engagés lors de leur acquisition sont enregistrés en charges d'exploitation de l'exercice.
- Les logiciels acquis ou produits par le groupe sont amortis en linéaire sur une période de 1 à 3 ans.

NOTE 3.2 : ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- le coût d'acquisition global des titres
- et la quote-part des droits de la société mère dans l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition.

Inscrite à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecart d'acquisition », cette valeur est amortie sur une durée inférieure à 10 ans correspondant à leur durée d'utilité estimée.

La valeur d'inventaire des écarts d'acquisition est notamment déterminée en fonction de l'estimation des cash-flows futurs.

NOTE 3.3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition, diminué d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) sur la base de leur durée de vie économique. Les durées d'utilisation appliquées sont les suivantes :

- Agencements et installations	:	5 à 10 ans (L)
- Matériel de bureau	:	de 3 à 5 ans (D) ou (L)
- Mobilier de bureau	:	de 1 à 8 ans (L)

Les sociétés du groupe n'ont souscrit aucun contrat de crédit-bail mobilier.

NOTE 3.4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie enregistrés au bilan pour le montant versé.

Les éventuels titres de participation d'entités non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est inférieure à son coût d'acquisition ou à sa valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

NOTE 3.5 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée pour des créances identifiées comme présentant un risque d'irrecouvrabilité totale ou partielle.

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une provision pour dépréciation de 50% ou 100% selon l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).

NOTE 3.6 : OPERATIONS, CREANCES ET DETTES EN DEVICES

Les créances et dettes en devises sont converties en cours d'exercice, au cours de change du jour de la transaction et au cours de clôture à la date d'arrêté des comptes. Dans le cas où des pertes ou des gains de change latents sont constatés à la clôture de l'exercice, les écarts de conversion inscrits dans les comptes individuels sont inscrits en résultat consolidé.

NOTE 3.7 : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement constituées de SICAV sont évaluées à leur coût d'achat. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

NOTE 3.8 : IMPOSITIONS DIFFEREES

Certains décalages d'imposition dans le temps peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire au dernier taux connu à la date de clôture.

Au 31 décembre 2005, ce taux s'élève à 33 1/3 % quelle que soit l'échéance des différences temporaires.

Des impôts différés sont activés sur la base des pertes fiscales des sociétés opérationnelles dans la mesure où leur imputation apparaît probable.

Les activations correspondantes sont évaluées sur la base des perspectives d'évolution des résultats fiscaux de chaque entité dans la limite des imputations anticipées sur les deux ou trois exercices suivant celui de l'arrêté.

Les impôts différés relatifs aux reports déficitaires des sociétés du groupe ne font l'objet d'aucune actualisation.

NOTE 3.9 : RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les ressources du Groupe proviennent essentiellement de contrats de prestations consistant en la livraison de trafic qualifié (appelé clics).

- Ces prestations sont majoritairement facturées mensuellement, au début du mois suivant celui de la livraison ;
- Certains contrats, conclus avec des agences agissant pour le compte de leurs propres clients, font l'objet de facturations d'avance de volumes de clics dont les montants sont par la suite réduits au fur et à mesure des livraisons enregistrées.

Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de leur réalisation effective c'est-à-dire au moment des livraisons de clics.

Il s'ensuit que les prestations facturées le mois suivant font l'objet de provisions pour factures à établir afin d'être prises en compte le mois de leur réalisation. Par ailleurs les avances facturées mais non encore consommées à la date d'arrêté des comptes sont portées au poste "Produits constatés d'avance".

Les autres prestations (revenus publicitaires, mailing, affiliation) sont reconnues en chiffre d'affaires au moment de leur réalisation définitive.

NOTE 3.10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**Provision pour risques****Provision pour litiges**

Une provision pour risque est constituée en cas de litige avec les tiers sur la base d'une analyse au cas par cas.

Provision pour charges**Provision pour impôts**

Les créances d'impôt forfaitaire annuelle sont imputables sur les versements d'impôt sur les bénéfices dont les sociétés deviendraient redevables jusqu'au 31 décembre de la seconde année suivant celle de leur versement.

Compte tenu de l'existence d'importants reports en avant de déficits fiscaux, les sociétés du groupe constituent une provision pour impôts afin de couvrir le risque de non imputation de leurs créances d'impôt forfaitaire annuel sur des dettes d'impôts futures.

Autres provisions pour charges

Une provision pour charges est constituée pour couvrir tout fait ou événement, dont la réalisation est estimée probable à la date d'arrêté des comptes, susceptible d'avoir une incidence négative sur le

patrimoine de la société, dès lors que cette incidence ne peut être chiffrée avec suffisamment de précision pour un traitement en dettes au passif des comptes sociaux.

NOTE 3.11 : RECONNAISSANCE D'OPERATIONS EN RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel comprend, le cas échéant, des éléments extraordinaires correspondant à des opérations ou événements d'une importance significative par leur montant.

NOTE 3.12 : RESULTAT RAMENE A UNE ACTION

Les résultats par action sont calculés et présentés par référence aux principes posés par l'avis n°27 émis par l'Ordre des Experts-Comptables.

Ces calculs s'appuient notamment sur :

- le résultat net – part du groupe de la période ;
- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période de constatation du résultat.

NOTE 3.13 : INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE – DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Compte tenu de son montant non significatif (environ 10 000 €) du fait de l'ancienneté moyenne et de l'âge moyen des salariés, il n'a pas été comptabilisé de provision pour indemnités de fin de carrière.

Conformément à la Législation en vigueur, les salariés du groupe ont acquis à partir de l'année 2004, des droits individuels à la formation (430 heures au 31 décembre 2005). Ces droits constituent une charge potentielle dont le caractère éventuel ne permet pas de répondre aux critères actuels de reconnaissance des passifs. En conséquence le groupe ne comptabilise aucune provision à ce titre.

NOTE 3.14 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou couverture de taux).

NOTE 4 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- Variations du périmètre de consolidation

Entrée dans le périmètre de consolidation de la société GOOSTER depuis la date de son acquisition le 11 août 2005 (date de prise de contrôle fixée au 30 juin 2005).

- Périmètre de consolidation

Société mère :
LE GUIDE.COM
4/6 rue d'Enghien
75010 PARIS
Capital social : 477 064 €
N°Siren : 425 085 875

Filiales françaises :
GOOSTER
1/3 rue d'Enghien
75001 PARIS
Capital social : 1 000 €
N° Siren : 450 888 433
Pourcentage d'intérêts : 100 %
Méthode : Intégration globale

Au 31 décembre 2005, aucune société dans laquelle l'entité consolidante LE GUIDE.COM détient des titres n'est exclue du périmètre de consolidation.

NOTE 5 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 5.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice écoulé, l'intégralité des dépenses de développement engagées par le groupe a été enregistrée en charges.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Marques/noms (1)	-	11 530	-	11 530
Logiciels	66 217	4 414	16 750	53 881
Logiciels GOOSTER	-	46 167	-	46 167
Site LE GUIDE.COM	63 671	-	-	63 671
TOTAL	129 888	62 111	16 750	175 249

(1) dont marque GOOSTER : 5 000 €

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Marques/noms	-	-	-	-
Logiciels	65 482	2 377	16 750	51 109
Logiciels GOOSTER (1)	-	31 163	-	31 163
Site LE GUIDE.COM	63 671	-	-	63 671
TOTAL	129 153	33 540	16 750	145 943

(1) dont impact des dotations sur le résultat consolidé de l'exercice du groupe : 7 695 €

NOTE 5.2 : ECARTS D'ACQUISITION

L'entrée de la société GOOSTER dans le périmètre de consolidation du groupe s'est traduite par la constatation d'un écart d'acquisition de 99 306 € déterminé comme suit :

Date de prise de contrôle effective : 1er juillet 2005

Prix de revient des titres : 8 970 € (dont 3 770 € acquittés au titre du prix principal d'acquisition et 5 199 € au titre des frais externes d'acquisition).

Quote-part de capitaux propres représentative des droits acquis par la société mère à la date de prise de contrôle : - 90 336 €

Durée d'amortissement de l'écart d'acquisition : 3 ans en mode linéaire à compter de la date de prise de contrôle.

Complément de prix consenti lors de l'acquisition de la société GOOSTER.

Sous réserve de l'atteinte par la société GOOSTER d'un seuil de déclenchement fixé en fonction des revenus cumulés depuis la date de signature, il a été convenu que le prix de 3 770 € serait augmenté d'un complément maximum de 154 000 € duquel seraient déduits 77 % du passif définitivement resté à la charge de GOOSTER. Cette clause de révision de prix est applicable pendant les trois années suivant la signature de l'accord soit jusqu'au 10 août 2008.

A la date d'arrêté des comptes, les prévisions de chiffre d'affaires de la société GOOSTER sur les années 2006 à 2008 ainsi que l'état des négociations avec ses créanciers résiduels ne permettent pas :

- d'une part de s'assurer que cette clause trouvera effectivement à s'appliquer ;
- d'autre part, dans l'affirmative, d'estimer de manière suffisamment fiable le complément en résultant ; à titre indicatif, il est précisé que le montant maximum résultant de l'application de cette clause s'élève à environ 50 000 €

En conséquence, les incidences de cette clause de complément de prix n'ont pas été intégrées au prix de revient des titres GOOSTER ; elles ne sont donc pas intégrées à l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2005.

Les variations des valeurs brutes de ce poste s'analysent donc comme suit:

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Ecart d'acquisition GOOSTER	-	99 306	-	99 306
TOTAL	-	99 306	-	99 306

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Ecart d'acquisition GOOSTER	-	16 551	-	16 551
TOTAL	-	16 551	-	16 551

NOTE 5.3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Aménagements des constructions (1)	-	50 271	10 271	40 000
Aménagements et installations	7 964	4 099	-	12 063
Matériels et mobiliers de bureau	209 583	53 079	15 129	247 533
TOTAL	217 547	107 449	25 400	299 596

(1) Les acquisitions sur ce poste correspondent pour 40 000 € à une indemnité versée au précédent locataire pour les travaux précédemment réalisés à son entrée dans le local 4/6 rue d'Enghien. La diminution de 10 271 € correspond à des travaux réalisés en cours d'exercice dans un établissement situé à Gentilly que la société a quitté en octobre 2005 en refacturant au bailleur le coût des agencements en question (voir note 5.20 relative au résultat exceptionnel).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit:

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Aménagements des constructions	-	1 470	470	1 000
Aménagements et installations	6 266	1 825	-	8 091
Matériels et mobiliers de bureau	120 204	47 188	15 129	152 263
TOTAL	126 470	50 483	15 599	161 354

NOTE 5.4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

	01/01/2005	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Autres titres immobilisés	1 500	-	-	1 500
Autres immobilisations financières	16 547	28 000	-	44 547
TOTAL	18 047	28 000	-	46 047

NOTE 5.5 : CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2005	Dont part à plus d'un an	31 décembre 2004
Clients (1)	1 239 123	-	699 467
Clients – Créances douteuses	86 915	86 915 (2)	75 536
Factures à établir	628 648	-	349 644
Provisions pour créances douteuses	(73 335)	(73 335)	(63 157)
Provisions pour incertitudes sur créances clients (2)	(144 742)	-	-
TOTAL	1 736 609	13 580	1 061 490

(1) voir Note 3.5

(2) Le délai de recouvrement de ce poste est probablement supérieur à un an.

NOTE 5.6 : AUTRES CREANCES

Les autres créances ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Autres créances	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Fournisseurs- Avances	3 356	-
Personnel	5 062	-
Organismes sociaux	93	-
Etat impôts sur les bénéfices	3 108	4 350
Etat – Impôts différés actif (1)	614 394	866 719
Etat taxes sur le chiffre d'affaires	38 044	22 147
Fournisseurs – avoirs à recevoir	3 747	-
Autres créances	2 067	19 069
TOTAL	669 871	912 285

(1) voir note 5.7

NOTE 5.7 : IMPOTS DIFFERES ACTIFS

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
LE GUIDE.COM SA	577 564	866 719
GOOSTER	36 830	-
TOTAL	614 394	866 719

L'intégralité des impôts différés actif correspond à des économies d'impôts attendues des reports déficitaires dont sont détentrices les sociétés du groupe.

Tableau des reports de déficits fiscaux (1) des sociétés du groupe :

	Taux d'impôts différés (%) (report variable)	Reports déficitaires au 31/12/2005 (1)	Taux d'activation des pertes fiscales (%) 2005	Reports déficitaires non activés au 31/12/2005 (1)	Reports déficitaires au 31/12/2004 (1)	Taux d'activation des pertes fiscales (%) 2004
LE GUIDE.COM GOOSTER	33,33 % 33,33 %	1 732 692 110 491	100 % 100 %	0 0	2 587 336 105 499	100 % Sans objet

(1) corrigés des décalages temporaires d'imposition et des retraitements de consolidation

- La société LE GUIDE.COM SA réalise des résultats fiscaux positifs depuis l'exercice 2003 soit trois années consécutives. Compte tenu de l'évolution de ses résultats et de ses prévisions pour l'exercice 2006 (hors événements exceptionnels), le groupe a estimé probable l'imputation de l'intégralité de ses pertes fiscales sur les résultats fiscaux anticipés pour l'année 2006.

- La société GOOSTER, grâce à son adossement à la société consolidante et selon le plan de développement établi, devrait imputer ses reports fiscaux sur les résultats des deux prochains exercices sociaux.

NOTE 5.8 : TRESORERIE

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeurs mobilières de placement (1)	873 555	454 953
Disponibilités	134 639	176 744
TOTAL	1 008 194	631 697

(1) Les plus-values latentes sur OPCVM inscrits à l'actif des comptes annuels s'élèvent à 10 659 €

NOTE 5.9 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 91 954 € au 31 décembre 2005 et correspondent à des ajustements classiques de charges d'exploitation.

NOTE 5.10 : CAPITAUX PROPRES

Opérations de l'exercice sur le capital social

Le capital social de la société consolidante s'élevait à 476 520 € au 31 décembre 2004 et était constitué de 2 382 600 actions de valeur nominale 0,20 euro.

Les actions sont réparties en deux catégories (A et B).

En date du 10 novembre 2005, le Conseil d'administration a constaté la souscription et l'émission de 2 720 actions nouvelles par exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Le capital social de la société s'élève à 477 064 € au 31 décembre 2005 et est constitué de 2 385 320 actions de valeur nominale 0,20 euro dont la répartition catégorielle est la suivante :

- Actions de catégorie A : 1 737 620
- Actions de catégorie B : 647 700

A la date du 31 décembre 2005, il ne subsiste plus de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise. Les mouvements de l'exercice sur les postes de capitaux propres s'analysent comme suit :

	31 décembre 2004	Augmentation	Diminution	31 décembre 2005
Capital social	476 520	544	-	477 064
Primes d'émission	2 289 403	16 420	-	2 305 823
Primes de fusion	1 111 496	-	-	1 111 496
Report à nouveau	(2 050 305)	-	(293 786)	(1 756 519)
Résultat de l'exercice précédent	293 786	-	293 786	-
Résultat de l'exercice 2005	-	559 447	-	559 447
Situation nette	2 120 900	576 411	-	2 697 312

NOTE 5.11 : INFORMATION FINANCIERE REDUITE A UNE SEULE ACTION

	Année 2005	Année 2004
Nombre moyen pondéré d'actions	2 382 988	2 382 600
Résultat net par action – part du groupe	0,235 €	0,123 €

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Nombre d'actions en circulation en fin de période	2 385 320	2 382 600
Fonds propres par action (1)	1,131 €	0,890 €

(1) Y compris le résultat – part du groupe de l'exercice

NOTE 5.12 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Provisions pour risques				
Autres provisions pour risques	-	2 000	-	2 000
TOTAL	-	2 000	-	2 000

(1) Ce poste comprend un engagement de prestation pris envers un tiers fournisseur par la société GOOSTER.

	31/12/2004	Augmentation	Diminution	31/12/2005
Provisions pour charges				
Provision pour impôts (1)	-	3 750	-	3 750
Autres provisions pour charges (2)	29 277	-	21 500	7 777
TOTAL	29 277	3 750	21 500	11 527

(1) Voir note 3.10

(2) Ces provisions, constituées lors d'exercices précédents, couvraient deux litiges avec des fournisseurs ou partenaires dont l'un s'est dénoué de manière défavorable pour la société au cours de l'exercice 2005 à hauteur de 21 500 €.

Détail des reprises de provision de l'exercice

Reprises utilisées	:	21 500 €
Reprises non utilisées	:	N E A N T
Total des reprises de l'exercice	:	21 500 €

A la connaissance du GUIDE.COM, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige, susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le patrimoine, l'activité et les résultats de la société.

NOTE 5.13 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

	31 décembre 2005	Dont part à plus d'un an	31 décembre 2004
Comptes fournisseurs	286 318	-	68 876
Factures non parvenues	38 138	-	27 965
TOTAL	324 456	-	96 841

NOTE 5.14 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont toutes une échéance inférieure à un an au 31 décembre 2005 et s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes sociales	320 125	147 037
Personnel et comptes rattachés	137 863	45 634
Organismes sociaux	182 262	101 403
Dettes fiscales	382 634	232 316
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	335 305	211 502
Autres impôts et taxes	47 329	20 814
TOTAL	702 759	379 353

NOTE 5.14 : AUTRES DETTES

Les postes « Emprunts et dettes financières » et « Autres dettes » comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes financières	14	163
Associés – Comptes courants	14	14
Agios à payer	-	149
Autres dettes	36 276	84 003
Fournisseurs d'immobilisations	12 196	12 196
Clients – avoirs à établir	3 772	71 807
Autres dettes	20 308	-
TOTAL	36 290	84 166

NOTE 5.16 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (28 633 €)

Les produits constatés d'avance correspondent aux avances sur consommations de trafic facturées aux agences (24 623 €) ou à certains clients directs (4 010 €).

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE 5.17 : ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe sur l'année 2005 s'élève à 3 884 152 €. Il se répartit comme suit :

	Groupe	LE GUIDE	GOOSTER	LE GUIDE 2004
Livraisons de clics	3 474 401	3 474 401	-	1 874 640
Prestations de mailing	25 440	25 440	-	6 486
Revenus publicitaires	107 061	107 061	-	3 963
Revenus liens contextuels	96 287	95 252	1 035	62 176
Revenus d'affiliation	149 626	149 626	-	53 745
Prestations I - Mode	1 348	1 348	-	2 577
Autres prestations annexes	29 989	29 989	-	5 000
TOTAL	3 884 152	3 883 117	1 035	2 008 597

La répartition par zone de facturation (France – export) se décompose comme suit :

	France	Export	Total
Livraisons de clics	3 326 191	148 211	3 474 401
Prestations de mailing	25 039	400	25 440
Revenus publicitaires	107 061	-	107 061
Revenus liens contextuels	96 287	-	96 287
Revenus d'affiliation	110 112	39 514	149 626
Prestations I - Mode	1 348	-	1 348
Autres prestations annexes	17 434	12 555	29 989
TOTAL	3 683 472	200 680	3 884 152

NOTE 5.18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Périodes (12 mois)	2005	2004
Reprise de provision pour dépréciation de créances douteuses	2 207	-
Reprise de provision pour risques	-	11 434
Reprise de provision dépréciation / immobilisations	-	13 720
Transfert de charges d'exploitation vers résultat exceptionnel (départs négociés) (1)	22 305	-
Autres transferts de charges d'exploitation	3 637	32 485
Produits divers de gestion courante	111	118
TOTAL	28 259	57 758

(1) voir note 5.20 relative au résultat exceptionnel

NOTE 5.19 : RESULTAT FINANCIER

Période (12 mois)	2005	2004
Produits financiers	2 915	10 689
Plus-values sur cession d'OPCVM	2 915	10 689
Charges financières	13 517	3 511
Agios bancaires	44	12
Escomptes accordés	13 473	3 474
Pertes de change	-	25
Résultat financier	-10 602	7 178

Les plus-values latentes sur OPCVM inscrites à l'actif des comptes clos au 31 Décembre s'élèvent à 10 659 €.

NOTE 5.20 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Période (12 mois)	2005	2004
Produits exceptionnels	94 110	1 824
Régularisations diverses sur actifs et passifs	20 619	1 824
Abandon de créance à caractère commercial reçu par Gooster (1)	41 500	-
Produits des cessions d'actifs (2)	10 491	-
Reprise de provision pour litiges (3)	21 500	-
Charges exceptionnelles	114 126	30 375
Régularisations diverses sur actifs et passifs	19 667	10 557
Amendes et pénalités de retard	35	-
Coût de licenciements ou départs négociés	41 805	-
Valeurs nettes des éléments d'actif cédés (2)	9 801	19 818
Dommages et intérêts (3)	21 500	-
Coût de remise en état de locaux (3)	16 547	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements	1 022	-
Dotation aux provisions pour impôts	3 750	-
Résultat exceptionnel	(20 016)	(28 551)

(1) Cet abandon de créance à caractère commercial est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (voir note 5.25 relative aux engagements donnés)

(2) Les cessions d'éléments d'actif correspondent aux agencements réalisés mi 2005 par la société LE GUIDE.COM dans les locaux de GENTILLY, qu'elle a pu refacturer au moment de son déménagement en octobre / novembre 2005 pour le 4/6 rue d'Enghien.

(3) Lors du départ de la société LE GUIDE.COM des locaux situés 6 rue Lacépède, le bailleur a réclamé la prise en charge de frais de remise en état à hauteur de 16 547 €

NOTE 5.21 : CHARGES D'IMPOTS SUR LES BENEFICES (-301 410 €)

Le poste Impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Impôts exigibles ou acquittés nets	(3 417)	-
Impôts exigibles ou acquittés	(4 350)	-
Crédits d'impôts	933	-
Variation des postes d'impôts différés	(297 993)	(153 603)
Activation d'impôts différés	-	-
Utilisation de postes d'impôts différés actif	(297 993)	(153 603)
Dont Le GUIDE : (289 155 €)		
Dont Gooster : (8 838 €)		
TOTAL	(301 410)	(153 603)

NOTE 5.22 : CONTRIBUTION DES SOCIETES AUX RESULTATS DU GROUPE

	Groupe	LE GUIDE	GOOSTER
Résultat d'exploitation	908 026	922 428	(14 402)
Résultat financier	(10 602)	(10 602)	-
Résultat exceptionnel	(20 016)	(60 932)	40 916
Impôt sur les bénéfices	(301 410)	(292 572)	(8 838)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(16 551)	(16 551)	-
Résultat net part du groupe	559 447	541 771	17 676

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 5.23 : VENTILATION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2005, les effectifs du groupe LE GUIDE.COM s'élèvent à 46 personnes. Leur ventilation est la suivante :

- 12 cadres
- 34 ETAM
- 1 contrat de professionnalisation et deux apprentis.

NOTE 5.24 : MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Rémunérations allouées dans la société mère : 165 517 €

Rémunérations à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées : néant

Engagement en matière de pension et indemnités assimilées : néant

NOTE 5.25 : SURETES RELLES CONSENTIES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Sûretés réelles consenties et engagements donnés

La société n'a consenti aucune sûreté réelle sur ses actifs.

- Complément de prix consenti lors de l'acquisition de la société GOOSTER

En date du 11 août 2005, la société LE GUIDE.COM SA a acquis les titres de la société GOOSTER moyennant versement d'un prix principal de 3 770 €. Sous réserve de l'atteinte par la société GOOSTER d'un seuil de déclenchement fixé en fonction des revenus cumulés depuis la date de signature, il a été convenu que ce prix serait augmenté d'un complément maximum de 154 000 € duquel seraient déduits 77 % du passif définitivement resté à la charge de GOOSTER.

Cette clause de révision de prix est applicable pendant les trois années suivant la signature de l'accord soit jusqu'au 10 août 2008. Son impact maximal est estimé à environ 50 000 € (voir note 5.2 relative au traitement de l'écart d'acquisition correspondant à cette opération).

- Clause de retour à meilleure fortune : 41 500 €

En date du 11 août 2005, la société GOOSTER a bénéficié de la part de l'un de ses fournisseurs d'un abandon de créances à caractère commercial de 41 500 € Hors taxe assorti d'une clause de remboursement en cas de retour à meilleure fortune.

Le critère du retour à meilleure fortune s'entend de l'atteinte par la société GOOSTER d'un objectif de chiffre d'affaires annuel au plus tard le 31 décembre 2015.

Les conditions du retour à meilleure fortune de GOOSTER n'étant pas remplies à la clôture des comptes 2005, cet engagement donné n'a produit aucun impact négatif sur les comptes du groupe.

NOTE 6 : FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes la société LE GUIDE.COM étudie un projet visant à introduire tout ou partie de ses titres sur un marché boursier.

20.2. Informations complémentaires aux données comptables historiques

En vue de l'opération d'introduction en bourse de la Société LEGUIDE.COM, certaines informations complémentaires sont présentées ci-dessous. Ces éléments complètent les comptes historiques présentés précédemment, et sont rédigés à la demande de l'Autorité des Marchés Financiers, spécifiquement dans le cadre du prospectus, et à la date d'émission du prospectus.

20.2.1. Informations complémentaires aux données comptables historiques sociales

Tableau de flux comptes sociaux 2003, 2004 et 2005 :

PERIODE	Année 2005	Année 2004	Année 2003
ACTIVITE			
Résultat net	768 561	447 388	225 269
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
- Amortissements et provisions (1)	32 830	26 442	60 290
- Abandon de créance GOOSTER (2)	73 718	-	-
- Plus-values de cession	691	19 819	2 143
Marge brute d'autofinancement	874 418	493 649	283 416
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>			
- Variation des stocks	-	-	-
- Variation des créances d'exploitation	754 334	564 629	175 857
- Variation des dettes d'exploitation	444 221	211 405	93 196
Flux de trésorerie liés à l'activité	564 305	140 425	200 755
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	10 491	-	2 603
Cessions / réductions d'immobilisations financières	-	100	4 409
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (3)	10 944	785	10 404
Acquisitions d'immobilisations corporelles (3)	105 170	78 994	29 661
Acquisitions d'immobilisations financières	105 488	-	277
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	211 111	79 679	33 330
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentations de capital en numéraire	16 965	-	-
Distributions de dividendes (société mère)	-	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	16 965		
VARIATION DE TRESORERIE	370 159	60 746	167 425
Trésorerie d'ouverture	631 697	570 951	403 526
Trésorerie de clôture	1 001 856	631 697	570 951
Incidence des variations de cours de devises	-	-	-

(1) à l'exclusion des provisions sur actifs circulants

(2) abandon de créance GOOSTER traité en opérations d'investissement (voir ci-dessous)

(3) dont acquisitions de titres GOOSTER : 3 770 € et avances financières consenties et abandonnées à GOOSTER : 73 718 €

20.2.2. Informations complémentaires aux données comptables historiques consolidées

Tableau d'évolution des capitaux propres 2005 :

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part du groupe) s'analyse comme suit :

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé de l'exercice	Autres	Total capitaux propres
Situation clôture 31/12/2004	476 520	3 400 899	(2 050 305)	293 786	-	2 120 900
Mouvements						
- Variations de capital de l'entreprise consolidante	544	16 421	-	-		16 965
- Affectation du résultat de l'exercice précédent			293 786	(293 786)		-
- Résultat consolidé part du groupe				559 447		559 447
Situation clôture 31/12/2005	477 064	3 417 320	(1 756 519)	559 447	-	2 697 312

La Société confirme par ailleurs qu'elle présentera ces éléments selon la forme indiquée ci-dessus lors de ses prochaines publications comptables.

Tableau de flux comptes consolidés 2005 et 2004 :

PERIODE	Année 2005	Année 2004
ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	559 447	293 786
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
- Amortissements et provisions (1)	58 607	26 441
- Variation des impôts différés	297 993	153 603
- Plus-values de cession	690	19 819
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	915 357	493 649
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>		
- Variation des stocks	-	-
- Variation des créances d'exploitation	819 914	564 629
- Variation des dettes d'exploitation	526 247	211 405
Flux de trésorerie liés à l'activité	621 690	140 425
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immobilisations incorporelles	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	10 491	-
Cessions / réductions d'immobilisations financières	-	100
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (2)	38 643	785
Ecart d'acquisition constatés sur l'exercice	99 306	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles (2)	106 700	78 994
Acquisitions d'immobilisations financières	28 000	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements	262 158	79 679
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentations de capital en numéraire	16 965	-
Distributions de dividendes (société mère)	-	-
Augmentation des dettes financières	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	16 965	
VARIATION DE TRESORERIE	376 497	60 746
Trésorerie d'ouverture	631 697	570 951
Trésorerie de clôture	1 008 194	631 697
Incidence des variations de cours de devises	-	-

(1) A l'exclusion des provisions sur actifs circulants

(2) dont acquisitions nettes liées à l'intégration de GOOSTER : 29 230 €

Avertissement sur le comparatif 2004 :

Les éléments comparatifs de l'exercice 2004 présentés sont ceux des comptes sociaux de la seule entité consolidante retraités des ajustements découlant de l'application des principes et méthodes de consolidation du groupe.

Les variations du poste Impôts différés ont notamment fait l'objet de reconstitutions théoriques à la clôture des exercices 2003 et 2004.

La Société confirme par ailleurs qu'elle présentera ces éléments selon la forme indiquée ci-dessus lors de ses prochaines publications comptables.

Ecarts d'acquisition :

Note 3.2 : Ecarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés nouvellement consolidées (incluant les coûts de transaction) et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale est, après analyse, répartie entre :

- les écarts d'évaluation afférents aux actifs et passifs identifiables,
- l'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'une diminution de valeur a pu se produire. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, celle-ci étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net des coûts de cession.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque élément pris individuellement, à moins qu'il ne soit pas à l'origine de flux de trésorerie suffisamment autonomes par rapport à ceux procurés par les autres immobilisations.

Les tests de dépréciation privilégient la méthode de valorisation par actualisation des flux futurs de trésorerie (discounted cash-flow).

Compte tenu de la brièveté des cycles d'investissement propres au secteur d'activité de la société, les écarts d'acquisition sont habituellement amortis sur une durée comprise entre 3 et 5 ans. Cette durée peut être exceptionnellement portée jusqu'à 10 ans dans des cas de pérennité spécifique des flux d'avantages économiques attendus de l'entité intégrée.

La Société confirme par ailleurs qu'elle présentera ces éléments selon les indications ci-dessus lors de ses prochaines publications comptables.

Complément de prix Gooster :

Sous réserve de l'atteinte par la société GOOSTER d'un seuil de déclenchement fixé en fonction de revenus de référence cumulés depuis la date de signature, il a été convenu que le prix de 3 770 € serait augmenté d'un complément maximum de 154 000 € duquel seraient déduits 77 % du passif définitivement resté à la charge de GOOSTER.

Le revenu annuel de référence est déterminé comme suit :

Revenu de référence : 50% * chiffre d'affaires Gooster – 12 000 €

Le seuil de déclenchement est fixé à 150 000 € augmentée de toutes sommes éventuellement dues au titre de la garantie d'actif et de passif et diminué du passif abandonné.

Cette clause de révision de prix est applicable pendant les trois années suivant la signature de l'accord soit jusqu'au 10 août 2008.

A la date d'arrêté des comptes, les prévisions de chiffre d'affaires de la société GOOSTER sur les années 2006 à 2008 ainsi que l'état des négociations avec ses créanciers résiduels ne permettent pas :

- d'une part de s'assurer que cette clause trouvera effectivement à s'appliquer ;
- d'autre part, dans l'affirmative, d'estimer de manière suffisamment fiable le complément en résultant ; à titre indicatif, il est précisé que le montant maximum résultant de l'application de cette clause s'élève à environ 50 000 €.

En conséquence, les incidences de cette clause de complément de prix n'ont pas été intégrées au prix de revient des titres GOOSTER ; elles ne sont donc pas intégrées à l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2005.

Créances et provisions sur créances :

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit au 31 décembre 2004 et 2005 :

Créances clients et comptes rattachés	31 décembre 2005	Dont part à plus d'un an	31 décembre 2004
Clients (1)	1 239 123	143 882 (2)	699 467
Clients – Créances douteuses	86 915	86 915 (2)	75 536
Factures à établir	628 648	-	349 644
Dép. pour créances douteuses	(73 335)	(73 335)	(63 157)
Dép. pour incertitudes sur créances clients (1)	(144 742)	(121 149)	-
TOTAL	1 736 609	36 313	1 061 490

voir Note 3.5 et gestion des risques clients détaillée ci-dessous.

Le délai de recouvrement de ce poste est probablement supérieur à un an.

Détail des provisions sur créances clients	Créances TTC	Créances HT	Provisions pour dépréciation
Clients (risque identifié à 100%)	143 882	121 149	121 149
Clients (risque identifié à 50%)	55 762	47 187	23 593
Clients – Créances douteuses	86 915	73 335	73 335
TOTAL	286 559	241 671	218 077

Les créances présentant une incertitude ou absence d'information positive d'assurance de recouvrement font également l'objet de dépréciations. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation de 50% ou 100% selon l'ancienneté, la nature et le niveau du risque identifié (litige déclaré ou absence d'information).

Les règles adoptées en matière de dépréciation pour incertitude sont les suivantes, (sauf informations spécifiques permettant de sortir du domaine de l'incertitude) :

- 1 - Créances comportant des sommes d'échéance supérieure à 1 an : 100 %
- 2 - Créances comportant des sommes d'échéance supérieure à 6 mois (inférieure à 1 an) : taux défini au cas par cas ;
- Absence d'information positive de recouvrement sans aucun règlement reçu : 100 %;
- En cas de litiges partiels ou portant sur la totalité de la créance ou avec règlements partiels déjà reçus : 50 ou 100 % selon les informations financières, commerciales ou de production disponibles;
- 3 - Créances comportant des sommes d'échéance supérieure à 3 mois (inférieure à 6 mois) : taux défini au cas par cas ;
- Litiges partiels ou portant sur la totalité de la créance : 50 ou 100 % selon les informations commerciales ou de production disponibles;

Les provisions pour dépréciation constituées en vue de faire face à une incertitude de recouvrement font l'objet d'une réintégration sur le plan fiscal ; cette réintégration est toutefois neutralisée en consolidation de manière à ce que la dépréciation retenue génère l'impôt différé actif correspondant.

Résultat exceptionnels :

Période (12 mois)	2005	2004
Produits exceptionnels	94 110	1 824
Régularisations diverses sur actifs et passifs	20 619	1 824
Abandon de créance à caractère commercial reçu par Gooster (1)	41 500	-
Produits des cessions d'actifs (2)	10 491	-
Reprise de provision pour litiges	21 500	-
Charges exceptionnelles	114 126	30 375
Régularisations diverses sur actifs et passifs	19 667	10 557
Amendes et pénalités de retard	35	-
Coût de licenciements ou départs négociés (3)	41 805	-
Valeurs nettes des éléments d'actif cédés (2)	9 801	19 818
Dommmages et intérêts (4)	21 500	-
Coût de remise en état de locaux (5)	16 547	-
Dotations exceptionnelles aux amort.	1 022	-
Dotations aux provisions pour impôts	3 750	-
Résultat exceptionnel	(20 016)	(28 551)

(1) Cet abandon de créance à caractère commercial est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (voir note 5.25 relative aux engagements donnés)

(2) Les cessions d'éléments d'actif correspondent aux agencements réalisés mi 2005 par la société LE GUIDE.COM dans les locaux de GENTILLY, qu'elle a pu refacturer au moment de son déménagement en octobre / novembre 2005 pour le 4/6 rue d'Enghien.

(3) Les coûts de licenciements comprennent les indemnités de licenciement, les indemnités compensatrices de préavis et charges afférentes ainsi qu'une indemnité transactionnelle supportées par la société à l'occasion de deux licenciements pour motif personnel.

(4) Ce poste comprend les dommages et intérêts versés à un ancien partenaire suite à une condamnation contentieuse de la société. Ce risque avait été antérieurement provisionné en provision pour charges (voir note 5.12).

(5) Lors du départ de la société LE GUIDE.COM des locaux situés 6 rue Lacépède, le bailleur a réclamé la prise en charge de frais de remise en état à hauteur de 16 547 €

20.3. Vérification des informations annuelles historiques

20.3.1. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003

✓ **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LeGuide.com, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1^{er}alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la Loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans les provisions pour risques et charges subsiste un litige de nature juridique qui n'appelle pas de commentaire complémentaire de notre part et deux litiges nouveaux ont été provisionnés. Ces derniers, provisionnant des sommes réclamées à la société, sont en cours d'analyse juridique et comptable à la date de constitution de la provision.
- Dans les produits et charges de publicité par compensation, l'écart constaté en 2003 correspond à des charges provisionnées en 2001 et dont les factures n'ont jamais été reçues. L'écart de 24 355,15 euros correspond donc à un profit sur exercice antérieur et a une nature exceptionnelle bien qu'il soit constaté en exploitation conformément à la note 3.1 de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La date d'édition de ce rapport est due à la date de réception tardive de certaines informations complémentaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 28 juin 2004

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés

I. FAUCHER J.J. BECOUZE
Associée Associé

✓ **Rapport spécial du commissaire aux comptes**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

LOCATION IMMOBILIERE

(Administrateur concerné : Monsieur Patrice MAGNARD)

Location auprès de la SCI Roger MAGNARD de locaux sis, 6, rue Lapepède 75005 PARIS. Les sommes en charges sur l'exercice s'élèvent à 22 561,96 €uros.

(Autorisation Conseil d'administration du 23 février 2000 et du conseil de surveillance des 21 décembre 2000 et 23 octobre 2001)

Fait à ANGERS, le 10 juin 2004

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés

I. FAUCHER J.J. BECOUZE
Associée Associé

20.3.2. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

✓ **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LeGuide.com, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans les provisions pour risques et charges subsistent deux litiges avec deux prestataires de la société. Un des litiges soldés sur l'exercice est, par ailleurs, en cours de transaction, comme mentionné dans l'Annexe.
- Dans les créances clients, des produits à recevoir apparaissent pour une valeur significative, comme précisé dans l'Annexe. Ils correspondent à des produits facturables et consommés à la date de clôture, mais facturés en 2005.
- Les produits et charges de publicité par compensation apparaissent en forte diminution. Par ailleurs, la société a connu une évolution géographique de son chiffre d'affaires, ces deux points étant précisés dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGERS, le 14 juin 2005

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés

I. FAUCHER J.J. BECOUZE
Associée Associé

✓ **Rapport spécial du commissaire aux comptes**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION
S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

LOCATION IMMOBILIERE

(Administrateur concerné : Monsieur Patrice MAGNARD)

Location auprès de la SCI Roger MAGNARD de locaux sis, 6, rue Lapepède 75005 PARIS. Les sommes en charges sur l'exercice s'élèvent à 35 745,14 €uros.

(Autorisation Conseil d'administration du 23 février 2000 et du conseil de surveillance des 21 décembre 2000 et 23 octobre 2001)

Fait à ANGERS, le 14 juin 2005

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés

I. FAUCHER J.J. BECOUZE
Associée Associé

20.3.3. Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

✓ **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels sociaux**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

le contrôle des comptes annuels de la société LEGUIDE.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

la justification de nos appréciations,

les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe expose les modalités de prise de contrôle et de restructuration capitalistique de la société GOOSTER. Nous avons vérifié que ces différentes opérations avaient été correctement traduites dans les états financiers.

Les modalités de reconnaissance du revenu sont exposées dans la note 3.7. de l'annexe. Nous nous sommes assurés que le poste "factures à établir" était correctement évalué au regard des règles comptables de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à ANGERS, le 6 avril 2006

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés

I. FAUCHER
Associée

✓ **Rapport spécial du commissaire aux comptes**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 – CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1-1 LOCATION IMMOBILIERE

(Administrateur concerné : Monsieur Patrice MAGNARD)

Un bail précaire a été signé entre Monsieur Patrice MAGNARD et la S.A. LEGUIDE.COM pour la location de bureaux à GENTILLY, le 1er août 2005.

Cette location a été effectuée pendant trois mois et a donc contribué à peser dans les charges de l'entreprise pour 3 x 3 075 €, soit 9 225 € (+ 1 050 € de charges).

Par ailleurs, les travaux d'aménagement des locaux ont été supportés par la société LEGUIDE.COM, et refacturés à hauteur de 10 491,42 € HT.

(Conseil d'administration du 8 juillet 2005)

1-2 CONSEILS EN INGENIERIE

(Administrateur concerné : Monsieur Patrice MAGNARD)

A partir du mois de février 2005, la société a bénéficié de prestations de conseils en organisation et en stratégie de la part de Monsieur Patrice MAGNARD.

Les charges calculées pour cette prestation s'élèvent à 19 750 € sur l'exercice.

(Conseil d'administration du 20 janvier 2005)

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2 - CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

*** LOCATION IMMOBILIERE**

Location auprès de la SCI Roger MAGNARD de locaux sis, 6, rue Lacepède - 75005 PARIS. Les factures reçues au titre de l'exercice s'élèvent à 35 069,38 € de loyers et 3 569,93 € de charges locatives.

Par ailleurs, à l'issue de la location, le dépôt de garantie de 16 547 € n'a pas été restitué à la SCI aux fins de remise en état des locaux laissés à l'issue de la période de location.

Fait à ANGERS, le 6 avril 2006

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE et Associés

I. FAUCHER
Associée

20.3.4. Rapport du commissaire aux comptes relatifs aux comptes consolidés annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LEGUIDE.COM, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel CRC 99-02. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles pour la seule entité consolidante, qui n'avait à cette date aucune filiale.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4 et 5.2 de l'annexe relatives aux variations de périmètre.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les écarts d'acquisition sont déterminés et évalués conformément aux notes 5.2 et 5.25 de l'annexe aux états financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous nous sommes assurés du bien fondé des évaluations ainsi réalisées.

Les comptes consolidés n'étaient pas applicables à la société LEGUIDE.COM pour l'exercice 2004, puisque celle-ci n'avait aucune filiale. Les comptes 2004 sont présentés selon le paragraphe d'introduction de l'annexe. Nous nous sommes assurés du correct traitement des informations, en particulier celles présentées dans la note 5.7.

Les appréciations portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à ANGERS, le 12 avril 2006

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE & Associés

Isabelle FAUCHER
Associée

20.3.5. Rapport particulier relatif aux tableaux de flux sur les comptes sociaux 2003, 2004 et 2005

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société LEGUIDE.COM, nous avons effectué un audit du tableau des flux de trésorerie des exercices sociaux 2003 à 2005, comptes approuvés par les assemblées générales de la société au cours des années 2004 à 2006.

Cet état a été établi sous la responsabilité de Madame Corinne LEJBOWICZ, Directeur Général de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que cet état ne comporte pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour la préparation de ces états et à apprécier la présentation d'ensemble des informations données. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, le tableau des flux de trésorerie sociaux (exercices 2003 à 2005) présente sincèrement, dans tous ses aspects significatifs, les flux de la société LEGUIDE.COM, conformément au référentiel CRC 99-03 et aux règles et méthodes comptables exposées dans les comptes sociaux certifiés par nos soins.

Fait à ANGERS, le 2 juin 2006

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet BECOUZE & Associés

I. FAUCHER
Associée

20.4. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 5 exercices précédents, aucun dividende n'a été versé aux actionnaires.

La Société, de constitution récente, s'est en effet attachée ces dernières années à renforcer ses fonds propres après plusieurs exercices déficitaires.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement.

20.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

20.6. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

La Société n'a pas eu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2005.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires s'est réunie le 22 mai 2006 et a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société à la négociation sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'adopter les dispositions statutaires suivantes.

21.1. Capital Social

21.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (articles 8 et 9 des statuts)

Toutes les actions de la Société sont ordinaires et confèrent les mêmes droits à leurs titulaires.

Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les augmentations du capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus.

21.1.2. Capital social (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à UN MILLION CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE euros (1.192.660 euros).

Il est divisé en 2.385.320 actions de 0,50 euros de valeur nominale chacune, qui sont entièrement libérées, et sont toutes de nature ordinaire.

21.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions

La réglementation applicable au programme de rachat d'actions étant réservée aux sociétés cotées sur un marché réglementé, LEGUIDE.COM, du fait de sa cotation sur le marché Alternext d'Euronext Paris ne pourra bénéficier de ses dispositions, sauf en fins de couvrir certains programmes d'intéressement et d'actionnariat salarié (attribution d'actions gratuites, stock options) conformément à l'article L 225-208 de Code de commerce.

21.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission prises par l'assemblée générale mixte des actionnaires le 22 mai 2006 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent prospectus.

N° de la délégation	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation ¹
8	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation de capital social	500 000 €
		Valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	10 000 000 €
9	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation de capital social	500 000 €
		Valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	10 000 000 €
10	Augmentation du nombre d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 15 %, au titre des délégations ci-dessus	Augmentation de capital social	75 000 €
		Valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	1 500 000 €

¹ A compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Mixte

21.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

En date du 16 mars 2006, l'assemblée générale des actionnaires de la Société s'est prononcée favorablement sur l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des bons de parts de créateurs d'entreprise en faveur des salariés et dirigeants de LEGUIDE.COM.

	Plan Salariés	Plan Corinne LEJBOWICZ
Date de l'Assemblée Générale	16 mars 2006	16 mars 2006
Date du Conseil d'Administration	5 mai 2006	5 mai 2006
Options de Souscription d'actions attribués par le Conseil d'Administration		
Nombre total d'options de souscription	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *
Point de départ d'exercice des d'options de souscription	5 mai 2006	5 mai 2006
Prix des d'options de souscription	6,237 €	6,237 €
Nombre d'options de souscription d'actions accordées aux 10 premiers attributaires		
Equivalent en nombre d'actions	21 000	47 707
	21 000	119 266 *
Nombre d'options de souscription d'actions annulées		
Equivalent en nombre d'actions	0	0
	0	0
Nombre d'options de souscription d'actions pouvant être exercées		
Equivalent en nombre d'actions	41 900	47 707
	41 900	119 266 *

* : nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE

La dilution potentielle issue de l'exercice des options de souscription est de 6,3 %.

21.1.6. Evolution du capital social au cours des trois dernières années

Voir paragraphe 18.1 de la Partie 1.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 3 des statuts) et code APE

La société a pour objet :

- la création, le développement, l'exploitation commerciale de tous sites Internet,
- l'évaluation, la sélection, et la qualification de sources d'information, notamment télématiques, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, le développement de bases de données et les prestations informatiques nécessaires à cet effet, pour son propre compte ou pour le compte de tiers,
- l'achat et la vente de matériels et logiciels informatiques, notamment dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation de tous sites Internet,
- l'édition de tous supports et la diffusion d'informations par tous moyens,
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation et l'exploitation de tous fonds et établissements se rapportant à l'activité ci-dessus spécifiée,

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés ou brevets concernant cette activité,
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports en commandite, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou autrement,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'activité ci-dessus spécifiée ou à tout autre objet similaire ou connexe.

21.2.2. Membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance

Article 15. Conseil d'administration – Composition

La société est administrée par un Conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à UNE (1).

Article 16. Durée des fonctions

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Article 17. Vice-présidence du Conseil – Secrétaire

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées.

En l'absence du président et des vice-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 18. Délibérations du Conseil – Procès-verbaux

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président par tous moyens à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale ou sur demande du directeur général. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Article 19. Direction générale

Le Conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 18 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Ne peuvent être prises par le directeur général qu'avec l'accord du Conseil d'administration :

- adoption du budget annuel,
- investissements non budgétés excédant 152.449 euros,
- toute opération ayant un impact sur la composition du capital, notamment (i) opérations de fusion ou de scission de la société et / ou de ses filiales ou opérations d'apport partiel d'actif (ii) opérations d'émission ou de conversion de titres de la société ou de ses filiales, création de catégories d'actions ou de titres et fixation des conditions et modalités d'émission ou de conversion desdits titres au profit des salariés de la société autres que les dirigeants (iii) opérations de réduction du capital de la société et / ou de ses filiales,
- toute opération de transfert d'activité,
- toute demande de prêts supérieurs à 152.449 euros.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués.

Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux.

Article 20. Signature sociale

Les actes concernant la société, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce sont signés, soit par l'une des personnes investies de la direction générale, soit encore par tous fondés de pouvoirs habilités à cet effet. Les actes décidés par le conseil peuvent être également signés par un mandataire spécial du conseil.

Article 21. Rémunération des administrateurs

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres la somme globale allouée aux administrateurs sous forme de jetons de présence.

Article 22. Censeurs

Le Conseil d'administration ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion du Conseil d'administration réuni à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'administration. En cas de décès, dissolution, démission, ou révocation d'un censeur, le Conseil d'administration peut nommer son remplaçant.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.

Ils peuvent percevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (article 12, 13 et 14 des statuts)

Article 14. Droits et obligations attachés aux actions

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Article 12. Cession et transmission des actions

La transmission des actions ne peut s'opérer, à l'égard des tiers et de la société, que par virement de compte à compte dans les livres de la société. Seules les actions libérées des versements exigibles peuvent être admises à cette formalité.

Article 13. Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.4. Assemblées Générales (articles 24 à 28 des statuts)

Article 24. Assemblées d'actionnaires

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée dans les cas et selon les conditions fixées par les dispositions en vigueur. Les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital sont réunis en masse laquelle délibère en assemblée dans les cas et selon les conditions fixées par les dispositions en vigueur. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Article 25. Formes et délais de convocation – Tenue des assemblées

Les assemblées sont convoquées selon les formes et délais prévus par les dispositions légales en vigueur.

Les assemblées se tiennent dans les conditions prévues par les dispositions légales en vigueur.

Article 26. Admission aux assemblées

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que :

- s'agissant des actions nominatives, leurs titulaires justifient d'une inscription à leur compte tenu par la Société ou le mandataire désigné par la Société
- s'agissant des actions au porteur, leurs titulaires procèdent au dépôt au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé.

Ces formalités doivent être accomplies au moins trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Le Conseil d'administration peut abréger ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 13.

Article 27. Représentation des actionnaires – vote par correspondance

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Article 28. Vote

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

21.2.5. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

En date du 17 mai 2006, des engagements de conservation de titres ont été pris par certains actionnaires de la Société :

Ainsi, les actionnaires personnes physiques (Pierre Igor SCHLUMBERGER, Michael COPSIDAS et Patrice MAGNARD) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse se sont engagées à conserver pendant 12 mois une participation au moins égale à 75 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Par ailleurs, les actionnaires Investisseurs Private Equity (GALILEO II, SIPAREX VENTURES I, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse s'engagent à conserver pendant 9 mois une participation au moins égale à 80 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Toute modification éventuelle des engagements précisés ci-dessus nécessiterait un accord écrit de l'ensemble de signataires, y compris de la part du Listing Sponsor et de la part de la Société et ferait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la Société.

21.2.6. Franchissements de seuils

Il est précisé que toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale ou supérieure aux seuils prévus par la loi à l'article L 233-7 du code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % du capital social ou des droits de vote prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5 % au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'assemblée générale.

21.2.7. Garantie de cours

En application de la réglementation relative au marché Alternext et à l'article 235-4-1 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, il est rappelé que, sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse.

Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée.

L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exerçables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

Celui-ci devra également déférer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations du présent article.

21.2.8. Nantissements, garantie et sûreté des actifs

Néant.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Etat Néant

La société n'a pas formé de contrats importants autres que ceux signés dans le cadre normal de ses activités.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS

Etat Néant

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

LEGUIDE.COM, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société et :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de LEGUIDE.COM, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- les informations financières historiques de LEGUIDE.COM et ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de LEGUIDE.COM.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cf paragraphe 7.1.1.

DEUXIEME PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.1. de la Partie 1.

1.2. Attestation des personnes responsables

Se reporter au paragraphe 1.2. de la Partie 1.

1.2.1. Engagements de la Société

Conformément aux règles d'Alternext, LEGUIDE.COM s'engage à assurer :

1) La diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ainsi qu'en anglais le cas échéant, les informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport de gestion comprenant ses états financiers (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
- la convocation aux Assemblées Générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
- toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
- tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société.

2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

LEGUIDE.COM s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- l'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général),
- la diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement Général),
- la diffusion du rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général),

1.2.2. Attestation du Listing Sponsor et de la Banque Introdutrice

Se reporter au paragraphe 1.2.2. de la Partie 1.

1.2.3. Calendrier indicatif de communication financière

<i>Mi octobre 2006</i>	Résultats semestriels au 30 juin 2006
<i>Mi avril 2007</i>	Résultats annuels au 31 décembre 2006

2. FACTEURS DE RISQUES DE MARCHÉ INFLUANT SUR LES VALEURS MOBILIERES

Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Tous les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits dans le paragraphe 4 de la première partie du présent document.

Toutefois, d'autres risques et incertitudes non connus de la Société à ce jour ou qu'elle juge aujourd'hui négligeables pourraient également perturber son activité. Si l'un de ces risques ou l'un des risques décrits au paragraphe 4 "Facteurs de Risques" de la première partie du présent prospectus, venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe pourraient en souffrir.

Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société pourrait baisser, et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la Société.

2.1 Risques liés aux opérations réalisées sur le marché Alternext

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 21.2.6., 21.2.7. de la Partie 1 et 1.2.1. de la Partie 2 du présent document. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.

L'augmentation de capital avec abandon des droits préférentiels de souscription pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital. Par ailleurs, si l'opération n'atteignait pas 75 % de la partie augmentation de capital prévue, celle-ci serait annulée, les ordres seraient caducs et annulés.

Il est précisé que l'admission est subordonnée à une ouverture effective du capital qui prend la forme d'une offre au public donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions d'euros. L'offre au public se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dûment agréé. Les offres au public peuvent être réalisées par centralisation auprès d'Euronext Paris, selon les modalités techniques et conditions tarifaires fixées par celle-ci.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.

La cession d'un nombre significatif d'actions par un ou plusieurs actionnaires de la Société est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action.

Il est toutefois précisé qu'en date du 17 mai 2006, des engagements de conservation de titres ont été pris par certains actionnaires de la Société :

Ainsi, les actionnaires personnes physiques (Pierre Igor SCHLUMBERGER, Michael COPSIDAS et Patrice MAGNARD) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse se sont engagées à conserver pendant 12 mois une participation au moins égale à 75 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Par ailleurs, les actionnaires Investisseurs Private Equity (GALILEO II, SIPAREX VENTURES I, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse s'engagent à conserver pendant 9 mois une participation au moins égale à 80 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Toute modification éventuelle des engagements précisés ci-dessus nécessiterait un accord écrit de l'ensemble de signataires, y compris de la part du Listing Sponsor et de la part de la Société et ferait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la Société.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net

LEGUIDE.COM atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Cette affirmation repose sur la situation actuelle de LEGUIDE.COM, sans tenir compte de la levée de fonds prévue dans le cadre de l'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

3.2. Capitaux propres et endettement

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres consolidés a été établie sur la base d'une situation de moins de 90 jours par rapport à la date du visa sur le présent document.

En euros	Au 31/03/2006
Capitaux Propres, dont :	2 697 312
Capital Social	477 064
Réserves	2 220 248
Endettement financier, dont :	146
Total des dettes à court terme	146
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	146
Total des dettes à moyen et long terme (hors partie à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 521 009

En euros		Au 31/03/2006
A.	Trésorerie	1 521 009
B.	Instruments équivalents	-
C.	Titres de placement	-
D.	Liquidités (A+B+C)	1 521 009
E.	Créances financières à court terme	-
F.	Dettes bancaires à court terme	132
G.	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H.	Autres dettes financières à court terme	14
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	146
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-1 520 863
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L.	Obligations émises	-
M.	Autres emprunts à plus d'un an	-
II.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	-
O.	Endettement financier net (J+II)	-1 520 863

Les dettes financières indirectes et conditionnelles ne sont pas incluses dans les données ci-dessus. Une clause de complément de prix a été conclue lors de l'acquisition de GOOSTER en août 2005. Dans les annexes des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005, il est toutefois indiqué que les « prévisions de chiffre d'affaires de la société GOOSTER sur les années 2006 à 2008 ainsi que l'état des négociations avec ses créanciers résiduels ne permettent pas :

- d'une part de s'assurer que cette clause trouvera effectivement à s'appliquer ;
- d'autre part, dans l'affirmative, d'estimer de manière suffisamment fiable le complément en résultant ; à titre indicatif, il est précisé que le montant maximum résultant de l'application de cette clause s'élève à environ 50 000 € »

Cette clause de révision de prix est applicable jusqu'au 10 août 2008.

Aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 31 mars 2006.

3.3. Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'offre

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor/Prestataire de services d'investissement et la Banque Introdutrice n'ont pas d'intérêts autres que ceux au titre desquels ils fournissent leurs services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influencer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

3.4. Raisons de l'offre et utilisation de l'émission

Cette opération d'introduction sur le marché Alternext d'Euronext Paris par appel public à l'épargne va permettre à LEGUIDE.COM de :

- renforcer sa notoriété vis-à-vis de ses clients, des internautes, de ses fournisseurs et de ses partenaires, en France comme à l'étranger,
- augmenter les capacités financières du groupe afin d'accélérer son développement et le cas échéant saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe,
- faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que LEGUIDE.COM souhaite suivre au cours des prochains exercices.

Par ailleurs, cette opération est l'occasion d'offrir à certains actionnaires historiques une liquidité sur une partie de leur investissement après de nombreuses années de développement du Groupe.

4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1. Nature des actions offertes et code ISIN

Actions ordinaires de même catégorie.
Code ISIN : FR0010146092

4.2. Droit applicable et tribunaux compétents

Les actions sont régies par le droit français.

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de Procédure Civile.

4.3. Forme des actions (article 11 des statuts) et transmission des titres (article 12 des statuts)

Article 11 :

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société font l'objet d'un enregistrement auprès du dépositaire central.

Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut à tout moment demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Les conditions dans lesquelles ces renseignements sont recueillis par le dépositaire central et communiquées à la Société sont régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce.

Article 12 :

La transmission des actions ne peut s'opérer, à l'égard des tiers et de la société, que par virement de compte à compte dans les livres de la société. Seules les actions libérées des versements exigibles peuvent être admises à cette formalité.

4.4. Monnaie de l'émission

L'émission des actions sera réalisée en euros.

4.5. Droits attachés aux valeurs mobilières (article 14 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de

division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

4.6. Cadre juridique de l'émission

4.6.1. Assemblée Générale ayant autorisé l'émission

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est réunie le 22 mai 2006 a notamment, dans ses 5^{ème} et 6^{ème} résolutions, voté favorablement les dispositions suivantes :

5^{ème} résolution :

« Sous condition résolutoire de l'absence d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. avant le 15 octobre 2006,

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, puis du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L.225-129-2, L.225-135 et L. 225-136-2° du Code de commerce,

Décide de déléguer au Conseil d'administration, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social par appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, par voie d'émission d'actions ordinaires à libérer en numéraire destinées à être offertes, en France comme à l'étranger, dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

Décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'administration sera valable jusqu'au jour du règlement/livraison des actions émises lors de l'introduction des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation de compétence.

Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être décidée par le Conseil d'administration et réalisée en vertu de la présente délégation de compétence ne pourra excéder un montant maximum de 250.000 euros.

Décide que ce montant ne s'imputera pas sur le plafond des émissions visées par les huitième et neuvième résolutions de la présente Assemblée Générale.

Décide que ce plafond ne tient pas compte du montant nominal des actions supplémentaires qu'il appartiendra le cas échéant au Conseil d'administration d'émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Décide que le Conseil d'administration :

disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence et procéder à l'émission des actions susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la Société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts et faire tout ce qui serait autrement nécessaire,

dans les limites fixées par la présente résolution, arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de l'émission d'actions, que le Conseil d'Administration déterminera, notamment, la date de jouissance, éventuellement rétroactive, des actions émises et indiquera les délais de libération,

fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport présenté à l'Assemblée Générale et du rapport du Commissaire aux Comptes, le prix de souscription des actions à émettre en vertu de la présente délégation de compétence, étant précisé que ce prix de souscription résultera de la confrontation du nombre

d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs selon la technique dite de construction d'un « livre d'ordres »,

pourra, dans les conditions requises par la loi, réduire le montant de l'augmentation de capital,

devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. des actions émises en application de la présente délégation de compétence,

pourra imputer les frais, droits et honoraires de l'émission sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société, et

plus généralement, devra prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'émission envisagée, à la cotation, au service financier des actions émises en application de la présente délégation de compétence ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Rappelle que pour le cas où le Conseil d'Administration ferait usage de la présente délégation, il lui appartiendra d'en rendre compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. »

6^{ème} résolution :

« Sous condition résolutoire de l'absence d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. avant le 15 octobre 2006,

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, puis du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,

Décide de déléguer au Conseil d'Administration, sa compétence pour augmenter le nombre d'actions à émettre lors de l'augmentation de capital décidée en application de la précédente résolution, dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

Décide que le montant nominal de cette augmentation s'imputera sur le montant du plafond prévu par cette précédente résolution.

Décide que le nombre de titres pourra être augmenté dans les trente jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

Décide que la présente délégation de compétence est valable jusqu'au 30^{ème} jour suivant la clôture de la souscription de l'augmentation de capital faisant l'objet de la résolution précédente. »

4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 2 juin 2006, a décidé :

- le principe d'une augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'appel public à l'épargne, par l'émission d'un maximum de 411 470 actions d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, après exercice éventuel de la clause d'extension, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en numéraire, dont le prix de souscription sera égal au prix du Placement Global.

Un nouveau Conseil d'Administration se tiendra le 9 juin prochain afin de fixer les modalités définitives de l'offre.

4.7. Date prévue de l'offre

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 21 juin 2006.

4.8. Restrictions à la libre négociation des valeurs mobilières

Il n'existe aucune restriction à la libre négociabilité des actions LEGUIDE.COM.

Les statuts de la Société ne prévoient pas de restriction à la libre négociation des actions. Les actions seront librement cessibles et négociables.

Il est toutefois précisé qu'en date du 17 mai 2006, des engagements de conservation de titres ont été pris par certains actionnaires de la Société :

Ainsi, les actionnaires personnes physiques (Pierre Igor SCHLUMBERGER, Michael COPSIDAS et Patrice MAGNARD) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse se sont engagées à conserver pendant 12 mois une participation au moins égale à 75 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Par ailleurs, les actionnaires Investisseurs Private Equity (GALILEO II, SIPAREX VENTURES I, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse s'engagent à conserver pendant 9 mois une participation au moins égale à 80 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Toute modification éventuelle des engagements précisés ci-dessus nécessiterait un accord écrit de l'ensemble de signataires, y compris de la part du Listing Sponsor et de la part de la Société et ferait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la Société.

4.9. Règles de retrait ou de rachat obligatoire applicables aux valeurs mobilières

Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

Le mécanisme de garantie de cours est détaillé en première partie au paragraphe 21.2.7 du présent prospectus.

Retrait obligatoire

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA.

4.10. Opérations publiques d'achat récentes

Aucune opération publique d'achat lancée par des tiers sur le capital de LEGUIDE.COM n'a eu lieu en 2004 et 2005.

4.11. Régime fiscal des valeurs mobilières

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après.

L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet État.

1) Résidents fiscaux français

a. Personnes physiques détenant leur titre dans le cadre de leur patrimoine privé et n'effectuant pas d'opérations de bourse à titre habituel

(i) Dividendes

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, portant notamment sur la réforme du régime fiscal des distributions, les dividendes mis en paiement à compter du 1^{er} janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal, lequel était jusqu'alors égal à 50 % du dividende payé.

Aux termes de la loi de finances pour 2006, les dividendes distribués, à compter de l'imposition des revenus de 2006, à un actionnaire personne physique seront soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif après abattement égal à 40 % du montant des dividendes perçus.

Le montant ainsi déterminé, diminué d'un abattement global et annuel de 3 050 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune, ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition de revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et soumises à une imposition séparée, sera soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les actionnaires personnes physiques résidant en France bénéficieront en outre d'un crédit d'impôt égal à 50 % du dividende effectivement perçu (avant abattement des 40 %). Ce crédit d'impôt, retenu dans les limites globales et annuelles de 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune, ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition de revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil, et de 115 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées soumises à une imposition séparée, sera imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle les dividendes seront perçus. L'excédent de crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur le revenu sera restitué.

En outre, les dividendes, avant tout abattement, sont soumis :

- à la contribution sociale généralisée (« CSG ») de 8,2 % dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG
- au prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2 %, perçue au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu, et
- à la contribution au remboursement de la dette sociale («CRDS») au taux de 0,5 % non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

(ii) Plus-values

Si le montant annuel des cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisés au cours de l'année civile excède, au niveau du foyer fiscal, le seuil actuellement fixé à 15 000 euros, les plus-values de cessions sur ces titres sont imposables, dès le premier euro, au taux effectif de 27 % :

- 16 % au titre de l'impôt sur le revenu ;
- 8,2 % au titre de la contribution sociale généralisée, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- 0,5 % au titre de la contribution pour le remboursement de la dette sociale, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- 2 % au titre du prélèvement social, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à une contribution additionnelle au prélèvement social, de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de la cession ou des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 15 000 euros visé ci-dessus soit dépassé l'année de réalisation des dites moins-values.

La loi de finances rectificative pour 2005 prévoit que pour les cessions réalisées à partir du 1^{er} janvier 2006, la plus-value sera diminuée d'un abattement d'un tiers pour chaque année de détention au-delà de la cinquième. Les plus-values seront ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres seront cédés après avoir été détenus pendant plus de 8 ans.

(iii) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions détenues par les personnes physiques dans le cadre de leur patrimoine privé seront comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

(iv) Droits de succession et de donation

Les actions acquises par voie de succession ou de donation seront soumises aux droits de succession ou de donation en France.

(v) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA seront éligibles au PEA.

Tant que le plan d'épargne en actions fonctionne, les dividendes perçus et les plus-values réalisées sont exonérés d'impôt sur le revenu. Lors de la clôture des PEA de plus de 5 ans, le gain réalisé est soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables en fonction de la date de clôture du PEA :

Durée du PEA	Prélèvement social	CAPS	CSG	CRDS	IR	Total
Inférieure à 2 ans	2,0%	0,3%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5% ⁽¹⁾
Comprise entre 2 et 5 ans	2,0%	0,3%	8,2%	0,5%	16,0%	27% ⁽¹⁾
Supérieure à 5 ans	2,0% ⁽²⁾	0,3% ⁽³⁾	8,2% ^{(2) (4)}	0,5% ⁽⁵⁾	0,0%	11,0%

(1) Sur la totalité des produits en cas de dépassement du seuil de cession.

(2) Pour les produits acquis à compter du 1er janvier 2005.

(3) Pour les produits acquis à compter du 1er juillet 2004.

(4) Limitée à 3,4 % pour les produits acquis entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1997 et à 7,5 % pour les produits acquis entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2004.

(5) Pour les produits acquis à compter du 1er février 1996.

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA ainsi que ceux perçus hors PEA ouvriront droit au crédit d'impôt égal à 50 % du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire. Ce crédit d'impôt ne sera pas versé sur le plan, mais il sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus hors du cadre d'un PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes, et restituable en cas d'excédent.

A la clôture d'un PEA avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'ouverture fiscale ou, sous conditions, après 5 ans, lorsque la valeur liquidative du plan ou de rachat du contrat de capitalisation est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, la perte est imputable sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de même nature réalisées hors d'un PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés) applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé au titre de l'année considérée.

b. Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés (régime de droit commun)

(i) Dividendes

Les dividendes perçus seront compris dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun, soit actuellement au taux de 33,1/3 %. S'y ajoutent la contribution additionnelle égale à 1,5 % de l'impôt sur les sociétés (cette contribution sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2006), ainsi qu'une contribution sociale égale à 3,3 % du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros par période de douze mois.

Cependant, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires hors taxes est inférieur à 7 630 000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de l'exercice considéré, pour au moins 75 %, par des personnes physiques ou par des sociétés satisfaisant elles-mêmes à l'ensemble de ces conditions, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15 %, dans la limite de 38 120 euros du bénéfice imposable par période de douze mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3 % mentionnée ci-dessus.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés par les personnes morales détenant au moins 5 % du capital de la société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la société bénéficiaire d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du montant des dividendes, majorés des crédits d'impôt attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI.

(ii) Plus-values

Les plus-values de cession de titres en portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33,1/3 % (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites ci-dessus), augmenté de la contribution additionnelle de 1,5 % (article 235 ter ZA du Code Général des Impôts, cette contribution additionnelle sera supprimée pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2006) et, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763 000 euros par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code Général des Impôts).

Toutefois, les plus-values issues de la cession de titres de participation détenus depuis plus de deux ans au moment de la cession sont imposables à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 15 %, majoré de la contribution additionnelle au taux de 1,5 % à compter du 1^{er} janvier 2005 et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % précitées.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu à l'article 145 et 216 du Code Général des Impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime mères et filiales autres que la détention de 5% au moins du capital de la société émettrice, sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte « titres de participation » ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I-a quinquies du Code Général des Impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5 % au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8 % (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264 %), à compter du 1^{er} janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit connu de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égales à 5 % du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 15 %, des dix années suivantes (sous réserve des conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinquies du Code Général des Impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006.

2) Non-résidents*(i) Dividendes*

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire effectif est situé hors de France.

Sous certaines conditions, cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application des dispositions des conventions fiscales internationales qui le prévoient ou de l'article 119-ter du Code général des impôts.

Par exception, les dividendes de source française versés à des personnes qui n'ont pas leur domicile fiscal ou leur siège en France et ouvrant droit au transfert de l'avoir fiscal en vertu d'une convention en vue d'éviter les doubles impositions, ne supportent, lors de leur mise en paiement, que la retenue à la source au taux réduit prévu par la convention, à condition, notamment, que les personnes concernées justifient, avant la date de mise en paiement des dividendes, qu'elles ne sont pas résidentes en France au sens de cette convention (Bulletin Officiel des Impôts 4-J-1-94 instruction du 13 mai 1994). L'avoir fiscal est, le cas échéant, remboursé sous déduction de la retenue à la source applicable au taux prévu par la convention.

(ii) Plus-values

Sous réserve des dispositions plus favorables des conventions fiscales applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4-B du Code général des impôts ou dont le siège social est situé hors de France et, dont la propriété des actions n'est pas rattachée à un établissement stable ou une base fixe en France, ne sont pas imposables en France dans la mesure où le cédant, directement ou indirectement, seul ou avec des membres de sa famille, n'a pas détenu plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession.

(iii) Impôt de solidarité sur la fortune

En principe, l'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas, à raison de la participation qu'elles détiennent dans la Société, aux personnes physiques domiciliées hors de France, au sens de l'article 4-B du Code général des impôts, qui possèdent, directement ou indirectement, moins de 10 % du capital de la Société, pour autant toutefois que leur participation ne leur permette pas d'exercer une influence sur la société.

(iv) Droits de succession et de donation

La France soumet aux droits de succession ou de donation les titres des sociétés françaises acquis par voie de succession ou de donation par un non-résident de France. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent, sous réserve de remplir certaines conditions, être exonérés de droits de succession et de donation en France ou obtenir un crédit d'impôt dans leur pays de résidence.

Il est recommandé aux investisseurs intéressés de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison de leur participation dans la Société, et les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une exonération des droits de succession ou de donation en France en vertu d'une des conventions fiscales ainsi conclues avec la France.

3) Règles spécifiques à Alternext*(i) Impôt de bourse*

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérées de cet impôt.

(ii) Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds communs de placement à risques (« FCPR ») et fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »)

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR, et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50% de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50%, dans la limite de 20%.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les titres de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être pris en compte dans ce quota de 50%.

(iii) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 2005 (contrats « DSK ») :
 - Pour 50% au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;

- Dont 5% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.
 - Pour les contrats souscrits après le 1er janvier 2005 (contrats « Sarkozy »)
 - Pour 30% au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein,
- Et au sein du quota de 30% :
- Pour 10% au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
 - Et pour 5% au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5% (pour les contrats DSK) et de 10% (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

(iv) Réduction d'impôt sur le revenu au titre de la souscription à l'augmentation de capital

Les versements au titre de la souscription en numéraire à une augmentation de capital de sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé peuvent ouvrir droit, jusqu'au 31 décembre 2006, à une réduction d'impôt sur le revenu en application de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Parmi les conditions requises pour ouvrir droit à cette réduction d'impôt, figure en particulier la détention directe de plus de 50% des droits sociaux attachés aux actions ou parts de la société, soit uniquement par des personnes physiques, soit par une ou plusieurs sociétés formées uniquement de personnes parentes en ligne directe ou entre frères et soeurs ainsi qu'entre conjoints, ayant pour seul objet de détenir des participations dans une ou plusieurs sociétés répondant aux conditions générales requises pour entrer dans le champ de l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Les titres dont la souscription a ouvert droit à la réduction d'impôt ne peuvent pas figurer dans un plan d'épargne en actions, un plan d'épargne entreprise ou interentreprises, un plan partenariat d'épargne salariale volontaire ou un plan d'épargne pour la retraite collectif.

La réduction d'impôt est égale à 25% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition. Les versements effectués sont retenus dans la limite annuelle de 20 000 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées, ou de 40 000 euros pour les couples mariés ou partenaires d'un pacte civil de solidarité, soumis à une imposition commune.

L'octroi définitif des réductions est subordonné à la détention des titres jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de la souscription.

Les titres de la Société étant cotés sur un marché organisé et non réglementé, les souscriptions à l'augmentation de capital de la Société sont susceptibles d'ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 terdecies-0 A du CGI si, à l'issue de la présente offre, les actions de la Société sont détenues à plus de 50% par des personnes physiques dans les conditions indiquées ci-dessus, et ce, en faisant abstraction des participations détenues par des organismes de capital risque.

Si la condition du seuil de 50% est remplie, la Société, qui remplit les autres conditions requises par l'article 199 terdecies-0 A du CGI, en informera les souscripteurs à l'augmentation de capital et leur délivrera, en temps utile, l'état individuel leur permettant, le cas échéant, de demander le bénéfice de la réduction d'impôt dans les conditions prévues par l'article 199 terdecies-0 A du CGI.

Si les conditions sont respectées, la Société respectera les dispositions déclaratives.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d'impôt sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1. Conditions générales de souscription

5.1.1. Conditions auxquelles l'offre est soumise

Il est prévu que la diffusion des actions existantes dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique »),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement. Ainsi, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 214 680, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 500 918, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 246 881, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 576 056. En cas de réduction de l'Offre à 75 % de la partie correspondant à l'augmentation de capital, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 80 505, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 187 845. Les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre Publique d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1. et suivants du Livre II (« Règles de marché de la Bourse de Paris ») des règles de marché d'Euronext.

Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique d'une part, et du Placement Global d'autre part, arrêté dans le respect de l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, est susceptible d'ajustement en fonction de la demande.

En particulier :

- le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre Publique ne puisse excéder 40 % du nombre total d'actions offertes diffusées.
- le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'Offre Publique, dans le cas où cette dernière ne serait pas entièrement couverte.

Ces ajustements doivent permettre de garantir une allocation minimale au public et éviter un déséquilibre manifeste entre les différentes catégories d'investisseurs.

Le nombre définitif d'actions offertes respectivement dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global fera l'objet d'un avis d'Euronext Paris.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est à dire après la date de règlement – livraison.

Il est par ailleurs rappelé que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, limiter, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée et/ou répartir librement totalement ou partiellement les actions non souscrites entre les personnes de son choix.

Les montants souscrits donneront lieu uniquement à un versement en numéraire.

5.1.2. Montant de l'offre

Nombre d'actions admises sur le marché Alternext d'Euronext Paris

La totalité des actions composant le capital de LEGUIDE.COM à la date du présent prospectus, soit 2 385 320 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi qu'un nombre de 411 470 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital, sous réserve de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension (cf paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du présent prospectus).

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de l'augmentation de capital, soit 357 800 actions, est susceptible d'être augmenté d'un maximum de 15 % pour être porté à un nombre maximum de 411 470 actions nouvelles (Clause d'Extension) (cf. paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du présent prospectus), ou réduit à un nombre minimum de 268 350 actions.

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à 4 579 840 euros en considérant que le nombre d'actions émises est de 357 800 et que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 12,80 € par action). En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à 5 266 816 euros. Il est précisé que ce montant pourrait être réduit à 3 434 880 € en cas de réduction de l'opération à 75 % du nombre d'actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital.

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de la cession, soit 357 798 actions, est susceptible d'être augmenté d'un maximum de 15 % pour être porté à un nombre maximum de 411 467 actions existantes (Clause d'Extension) (cf. paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du présent prospectus).

Le produit brut de la cession des actions existantes est estimé à 4 579 814 euros en considérant que le nombre d'actions cédées est de 357 798 et que la cession est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 12,80 € par action). En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le produit brut de la cession des actions existantes est estimé à 5 266 778 euros

5.1.3. Durée de l'offre

Le début de l'Offre Publique et du Placement Global est fixé au 12 juin 2006.

L'Offre Publique durera jusqu'au 20 juin 2006.

Le Placement Global durera jusqu'au 21 juin 2006.

L'information est complétée sur ce point au paragraphe 6.1 de la présente partie du document.

5.1.4. Révocabilité de l'offre

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre Publique ou le Placement Global non prévue par le présent prospectus, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.1.5. Réduction de l'offre

L'augmentation de capital pourra être réduite si elle n'est pas totalement couverte par les souscriptions sans que cette réduction puisse représenter plus de 25 % de l'offre initiale, soit une offre réduite à 268 350 titres, réduisant ainsi le montant de l'opération à 3 434 880 euros, toujours sur la base d'un prix médian de 12,80 € par action. En effet, il est précisé que la partie cession d'actions existantes pourrait être totalement réduite en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, la partie émission d'actions nouvelles étant alors prioritaire sur la partie cession de titres existants.

5.1.6. Montant minimum de souscription

La souscription minimum est de 1 (une) action : le montant minimum de souscription s'élève ainsi à 12,80 € (si l'on considère le point médian de la fourchette indicative de prix).

5.1.7. Délai de rétractation

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.4 et 5.3.1).

5.1.8. Calendrier de l'offre

22 mai 2006	Tenue de l'Assemblée Générale
6 juin 2006	Obtention du visa AMF
7 juin 2006	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'opération Communiqué de presse annonçant le lancement de l'opération
12 juin 2006	Début du Placement Global et de l'Offre Publique
20 juin 2006	Clôture de l'Offre Publique
21 juin 2006	Clôture du Placement Global Fixation du prix des actions Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société Communiqué de presse confirmant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions
22 juin 2006	Avis financier publié dans la Tribune indiquant le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions
26 juin 2006	Règlement-Livraison des actions
27 juin 2006	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris

5.1.9. Dates et modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération feront l'objet d'un communiqué d'Euronext Paris, et d'un communiqué de presse dans un quotidien financier de diffusion nationale, au plus tard en date du 22 juin 2006.

5.1.10. Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Non applicable

5.2. Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

5.2.1. Catégories d'investisseurs et restrictions de vente

Le Conseil d'administration aura la faculté de répartir les actions faisant l'objet de la présente émission auprès de tous investisseurs.

L'émission est réalisée au travers d'un placement public sur le marché français et au travers d'un placement privé international en dehors de France.

5.2.2. Engagements de souscription

Néant

Par ailleurs, il est précisé que les principaux actionnaires ou des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la Société n'entendent pas participer à l'offre.

5.2.3. Information de pré-allocation

Cette opération ne comprend pas de tranche de pré-allocation.

5.2.4. Procédure de notification aux souscripteurs

Les souscripteurs seront informés par leur intermédiaire de leur souscription effective.

5.2.5. Dispositif de sur-allocation et de rallonge

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de l'augmentation de capital, soit 357 800 actions nouvelles, pourra, en accord avec la Société et Banque d'Orsay en sa qualité d'Introducteur, être augmenté d'un maximum de 15 %, soit 53 670 actions nouvelles qui seront offertes au Prix de l'Offre pour porter le nombre total d'actions nouvelles à émettre à un maximum de 411 470 actions nouvelles.

De la même manière, en fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de la cession, soit 357 798 actions existantes, pourra, en accord avec la Société et Banque d'Orsay en sa qualité d'Introducteur, être augmenté d'un maximum de 15 %, soit 53 669 actions existantes qui seront offertes au Prix de l'Offre pour porter le nombre total d'actions existantes cédées à un maximum de 411 467 actions.

Il est précisé que la clause d'extension sur la partie augmentation de capital est prioritaire par rapport à celle relative à la partie cession. Cette décision sera prise au plus tard le 21 juin 2006.

5.3. Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières

5.3.1. Prix d'émission

Le prix d'acquisition des actions résultera de la confrontation du nombre de titres offerts et des demandes émanant des investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, et sera fixé par le Conseil d'administration.

L'allocation définitive sera réalisée en fonction des ordres transmis par les investisseurs, de leur éventuelle spécification en matière de prix de souscription, de la quantité de titres demandée et de leur capacité à assurer un développement ordonné du marché secondaire des actions de la Société.

Le prix d'acquisition des actions dans l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Garanti sera identique. La date de fixation indicative du prix d'acquisition des actions devrait être le 21 juin 2006.

A titre indicatif, il est possible de préciser que le prix par action devrait être compris entre 11,85 € et 13,75 €. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourra se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 21 juin 2006.

5.3.2. Procédure de publication du prix

Le prix de l'offre fera l'objet d'un communiqué le 21 juin 2006 en fin d'après midi et devrait être publié dans la presse le 22 juin 2006.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Enfin, en cas de modification de la date de clôture de l'Offre Publique et du Placement Global, ces nouveaux éléments seront portés à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et d'un avis publié par Euronext Paris.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix du Placement Global et du Prix de l'Offre Publique en dehors de la fourchette indicative de prix, la clôture de l'Offre Publique sera, le

cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse complets à compter de la publication d'un communiqué indiquant cette situation pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'Offre Publique les ordres émis avant cette publication auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique. Celle-ci sera mentionnée dans le communiqué de presse visé ci-dessus.

5.3.3. Eléments d'appréciation du prix

Il est à noter que toutes les données comptables et financières utilisées dans le cadre des travaux d'évaluation dont les conclusions sont présentées ci-après sont issues des estimations réalisées par EuroLand Finance, LEGUIDE.COM n'ayant pas remis de business plan. Euroland Finance a pris en compte dans le cadre de ses travaux d'évaluation une croissance très significative du chiffre d'affaires pour les exercices 2006, 2007 et 2008, croissance qui lui paraît raisonnable.

Pour aboutir à la fourchette indicative de prix proposée, les critères d'évaluation suivants ont été retenus par Euroland Finance, en sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

1/ Valorisation par les DCF :

....

Les hypothèses de calcul du taux d'actualisation sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Taux sans risque (OAT 10 ans)	4,03%
Prime de risque (source : JCF Group-La Vie Financière)	4,50%
Prime de risque ajustée	6,50%
Bêta sans dette	2,04
Bêta endetté	2,04
Coût des capitaux propres	17,28%
Coût de la dette après impôt	1,50%
Coût moyen pondéré du capital	17,28%
Taux de croissance à l'infini	3,00%

Source : Euroland Finance (PSI)

Le taux d'actualisation de 17,28% s'inscrit dans la fourchette haute des taux retenus lors des dernières IPO sur Alternext. Il a en effet intégré un bêta de 2,04, particulièrement conservateur au regard des niveaux de croissance et de rentabilité déjà observés sur la société. Il est considéré cependant que les incertitudes caractérisant plusieurs facteurs clés du marché (prix du clic, CA par visiteur unique, entrée de nouveaux concurrents...) justifient une attitude prudente.

Il a été retenu un taux de croissance à l'infini de 3,0 % correspondant aux normes en vigueur dans la profession concernant les valorisations des valeurs de croissance.

La prime de risque de 4,5 % est une donnée objective issue du consensus JCF Group-La Vie Financière. Afin de prendre en compte le risque plus spécifique de l'univers des valeurs moyennes, il a été choisi de l'ajuster à un niveau plus conforme aux usages sur ce segment de marché. Il a donc été retenu une majoration de la prime de risque de 2 points.

La répartition des capitaux employés est de 100,0 % d'equity et de 0,0 % de dettes financières nettes.

La matrice ci-dessous met en évidence la sensibilité de la valorisation post-money au taux de croissance à l'infini et coût moyen pondéré du capital.

		Taux de croissance à l'infini				
		2,00%	2,50%	3,00%	3,50%	4,00%
CMPC	16,30%	18,8	18,0	19,3	19,6	19,9
	16,80%	18,1	18,3	18,5	18,8	19,1
	17,30%	17,4	17,6	17,8	18,0	18,3
	17,70%	16,7	16,9	17,1	17,3	17,6
	18,20%	16,2	16,3	16,5	16,7	16,9

Source : Euroland Finance (PSI)

La valorisation d'équilibre post-money du groupe LeGuide.com SA par la méthode des DCF ressort à 52,2 M€ soit 17,80 € par action.

2/ Valorisation par les comparables

Pour valoriser LeGuide.com SA, il a été retenu sept sociétés positionnées dans des domaines d'activités relatifs à l'univers Internet. Il a été considéré en effet qu'il existe à ce jour un peer group « valeurs Internet » qui ne prend pas en compte les spécificités métiers de chacune des sociétés. LeGuide.com SA de par sa structure de coûts, essentiellement fixes, et son positionnement B to B to C relève plus particulièrement des valeurs médias où la valorisation du trafic et non plus celle de la seule rentabilité opérationnelle pourra à terme se révéler des plus pertinentes.

Aufeminin.com : Aufeminin.com est le premier site Internet européen dédié aux femmes. Cotée sur l'Eurolist C (capitalisation de 205 M€), cette société intervenant sur le secteur Internet paraît être un comparable pertinent du fait de la similitude de son business model avec celui de LeGuide.com de par sa structure de coûts fixes. Bien qu'ils n'aient pas le même mode de facturation – Aufeminin.com est rémunéré au CPM, alors que LeGuide.com est payé au CPC - les deux groupes bénéficient directement de l'évolution du trafic sur leurs sites.

Hi-Média : Créé en 1996 et spécialisé sur les médias interactifs depuis 1998, Hi-Media est la première régie publicitaire française sur Internet. Le groupe, coté sur l'Eurolist B (capitalisation de 257,2 M€), intervient sur le secteur des web-services. Hi-Media réalise 38 % de son CA 2005 proforma dans la vente d'espaces publicitaires, offre des prestations de paiements électroniques (46 % proforma) et est présent sur le sous-secteur du marketing direct et du conseil (4 % proforma). Si Hi-Media réalise un CA proforma 2005 presque 14 fois plus important, le groupe présente une marge nette bien inférieure à celle de LeGuide.com (4,8 % vs 14,5 %).

Adverline : Créée en 1999 et récemment introduit sur Alternext, Adverline est une régie publicitaire on-line présente également sur le marché du micropaiement. Le groupe s'est plus récemment positionné sur l'e-mailing et l'édition de contenu. L'offre d'Adverline répond à la fois au besoin de notoriété des annonceurs (bannières, rich media...) et à celui de développer leurs ventes (liens sponsorisés, apport de trafic qualifié...). Adverline et LeGuide.com ont des tailles proches en termes de CA (4,3 M€ vs 3,9 M€).

Business Interactif : Coté sur l'Eurolist C (capitalisation de 75 M€), Business Interactif est une société de services informatiques spécialisée dans le conseil et le développement de nouvelles technologies et de solutions Internet. Présent sur les marchés de l'e-mailing et du référencement, le groupe propose aussi un service de tracking, de mesure de la performance ainsi que de référencement, segment sur lequel LeGuide.com est également positionné.

Come & Stay : Coté sur Alternext (capitalisation de 47,73 M€), Come and Stay est spécialisé dans les prestations de marketing direct sur Internet basées sur l'envoi de courriers électroniques (conseil en conception de campagnes, exploitation de bases de données de prospects, élaboration et rédaction de messages, location de fichiers d'adresses électroniques...).

1000mercis : Coté sur Alternext (capitalisation de 66,3 M€), 1000Mercis est spécialisé dans les prestations de marketing et de publicité interactifs. Le marketing interactif (53 % du CA 2004-2005) va de la création du site Internet à l'élaboration d'études de segmentation et à la réalisation de programmes de fidélisation des clients. La publicité interactive (47% du CA) consiste en la commercialisation des bases de données auprès des annonceurs. Du fait de ses 2 activités, 1000mercis a une marge brute très élevée (83 % en 04/05 sur le CA total et 65 % sur l'activité publicité interactive). La récurrence de ses revenus et la structure de coûts de 1000Mercis font de cette société un comparable pertinent.

Maximiles : Coté sur Alternext (capitalisation de 46,9 M€), Maximiles est spécialisé dans la conception et la commercialisation de programmes personnalisés ou multi-enseignes de fidélisation sur Internet (mise en oeuvre du systèmes d'information, réalisation de supports de communication, gestion de centres d'appels, gestion et hébergement de bases de données, traitement de commandes, prestations de location ou de commercialisation de la base de données des membres des programmes...).

	Chiffre d'affaires		Marge opérationnelle		Marge nette	
	2006e	2007e	2006e	2007e	2006e	2007e
Aufeminin.com	13 000	18 400	58,5%	62,5%	40,5%	43,4%
Hi média	73 200	98 800	11,3%	15,5%	6,6%	11,6%
Adverline	8 600	12 900	15,6%	17,2%	10,8%	12,4%
Business Interactif	27 800	38 400	15,7%	18,1%	12,2%	12,2%
Come and Stay	8 300	12 500	20,5%	20,0%	13,3%	14,4%
1000 Merci	7 100	9 600	43,7%	44,8%	28,2%	32,3%
Maximiles	8 900	11 100	20,2%	22,5%	14,5%	15,9%
Moyenne	20 986	28 814	26,5%	28,7%	18,0%	20,3%
Médiane	8 900	12 900	20,2%	20,0%	13,3%	14,4%

La valorisation est calculée sur la base d'une moyenne équipondérée des ratios de VE/EBIT et de PER 2005, 2006, 2007. Il a été volontairement exclu les ratios de VE/CA en raison 1/ de différence de rentabilité trop marquée au sein de l'échantillon 2/ d'un niveau moyen de marge brute non pertinent.

<i>cours au 18 mai 2006</i>	VEREX			PER		
	2005	2006e	2007e	2005	2006e	2007e
Aufeminin.com	44,0	23,7	15,7	66,2	35,2	23,2
Hi média	ns	25,4	13,8	ns	43,0	18,2
Adverline	67,2	21,3	12,8	ns	36,3	21,1
Business Interactif	56,3	18,2	11,4	76,6	21,3	15,3
Come and Stay	38,2	24,7	16,8	69,0	43,9	26,8
1000 Merci	45,7	23,5	16,9	49,6	31,9	20,5
Maximiles	38,0	21,1	15,2	67,9	34,9	25,7
Moyenne comparables	48,2	22,6	14,7	65,8	35,2	21,6

capitalisation induite post money en M€
Prix par action induit

49,3 millions d'euros
16,80 € par action

Source : Factset JCF, Euroland Finance (PSI).

La valorisation d'équilibre post-money du groupe LeGuide.com SA par la méthode des comparables ressort à 49,3 M€ soit 16,80 € par action.

3°/ Valorisation par les multiples de transactions

La multiplication des opérations de fusions & acquisitions dans le domaine des guides d'achat en ligne sur les dernières années a amené à réaliser une valorisation de LeGuide.com SA par les multiples de transactions. Le résultat obtenu doit être analysé comme une valeur plancher; l'envolée récente des valorisations affichées sur les marchés financiers pour les sociétés de l'univers Internet rend pour partie obsolètes les données observées sur les années 2004 et 2005.

Il a été sélectionné les opérations suivantes :

Date	Cible	Acquéreur	Monnaie	VE		CA		EBITDA		VE/CA		VE/EBITDA	
				n-1	n	n-1	n	n-1	n	n-1	n	n-1	n
16-mars-06	uSwitch	EW Scripps	£	210	24,5			7,5		8,6		28,0	
1-déc.-05	PriceGrabber	GUS plc	€	409	60			25		6,8		16,4	
6-juin-05	Shopzilla	Scripps	US\$	562	67	154		10,6	41	8,4	3,6	53,0	13,7
3-juin-05	Shopping.com	eBay	US\$	476	99	130		22	25	4,8	3,7	21,6	19,0
8-avr.-05	Ciao	Greenfield	US\$	154	22,5			8,6		6,8		17,9	
6-août-04	PriceRunner	ValueClick	US\$	29	4,9			1,125		5,9		25,8	
1-avr.-04	Kelkoo	Yahoo!	€	475	80	140				5,9	3,4		
Moyenne transactions										6,8	3,6	27,1	16,4

Capitalisation induite post money (M€) 35,2

La valorisation d'équilibre post-money du groupe LeGuide.com SA par la méthode des multiples de transactions ressort à 35,2 M€ soit 12,00 € par action.

3/ Conclusion

Il a été déterminé une fair value de 45,6 M€ post-money sur la base d'une moyenne équipondérée entre nos modèles DCF, comparables, et multiples de transactions soit 15,54 € par action LeGuide.com SA.

Capitalisation d'équilibre en K€	45 585
dont DCF	52 246
dont comparables	49 320
dont multiples de transactions	35 194
Fairvalue par action en €	15,54
Décote	20%
Capitalisation au cours médian en K€	37 542
Prix médian par action en €	12,80

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert, il a été retenu en milieu de fourchette un prix par action 12,80 € soit une décote d'IPO de 20 %.

Le tableau ci-dessous indique les ratios implicites en bas, milieu et haut de fourchette.

	VE/CA 06	VE/CA 07	VE/REX 06	VE/REX 07	PER 06	PER 07
LeGuide.com à 11,85 € par action	4,06	2,20	15,3	9,0	27,9	16,2
LeGuide.com à 12,80 € par action	4,47	2,42	16,8	9,9	30,2	17,5
LeGuide.com à 13,75 € par action	4,88	2,64	18,3	10,8	32,5	18,8
moyenne comparables	6,58	4,74	24,5	15,9	38,2	23,2

Il est précisé qu'Euroland Finance n'a pas retenu les approches de valorisation correspondant à l'actualisation des dividendes et à l'actif net, ces méthodes n'ayant pas été jugées pertinentes, car non représentatives du potentiel du Groupe, ces approches étant basées sur des données historiques.

Aucun dividende n'a été versé par LEGUIDE.COM au cours des derniers exercices (Cf paragraphe 20.3 du prospectus).

L'approche par l'actif net est elle plus particulièrement adaptée pour des sociétés disposant d'un patrimoine significatif, comme par exemple dans le secteur immobilier.

Sur la base de l'actif net au 31 décembre 2005 – données consolidées, la valorisation par action de LEGUIDE.COM ressort à 1,13 €, valorisation ne prenant pas en compte le savoir faire et le capital humain

qui constituent l'ensemble du potentiel à venir du Groupe.

La fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs et, en particulier, l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs ainsi que la connaissance par Euroland Finance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui leur ont été fournies à la suite de ce processus.

5.3.4. Disparité entre prix d'offre et titres pouvant être souscrits par des membres des organes d'administration et de direction dans le cadre de plans de stock options, BSPCE, BSA

Cf paragraphe 17.2.2 de la partie I du présent document.

Il est précisé que des options de souscription d'actions ont été attribuées dernièrement, options exerçables à un prix de 6,237 € par action, soit une décote de 51,3 % par rapport au prix median retenu dans le cadre de l'offre.

5.4. Placement et garantie

5.4.1. Etablissements en charge du placement

Euroland Finance
62, rue de la Boétie
75008 Paris

Banque d'Orsay
33 avenue de Wagram
75017 Paris

5.4.2. Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions dans le cadre du Placement Global et services Titres

Les souscriptions et versements des actionnaires dans le cadre du Placement Global seront reçus sans frais auprès de :

Banque d'Orsay
33 avenue de Wagram
75017 Paris

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription. Les fonds versés en libération des actions seront centralisés par Banque d'Orsay.

Le service Titres récurrent est assuré par Natexis Banques Populaires.

5.4.3. Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L 225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est-à-dire à la date de règlement / livraison). Si les trois-quarts (75 %) de l'augmentation de capital, soit la création de 268 350 actions nouvelles, n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

6. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1. Conditions générales d'admission

Les modalités définitives de l'Offre feront l'objet d'un communiqué de presse et d'un avis diffusé par Euronext Paris.

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour le Placement non prévue par le présent prospectus, un complément au prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des Marchés Financiers n'apposait pas son visa sur ce complément.

Caractéristiques communes à l'Offre Publique et au Placement Global :

Le prix des actions acquises dans le cadre du Placement devra être versé comptant par les donneurs d'ordre à la date prévue pour la publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement, soit le 21 juin 2006. Ce même jour, un communiqué indiquera le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions.

La date prévue pour le règlement aux Actionnaires Cédants du produit de la cession des actions cédées dans le cadre du Placement est le 21 juin 2006.

L'Offre Publique est principalement destinée aux personnes physiques en France.

Il est précisé qu'aucune démarche n'a été entreprise par la Société en vue de permettre l'offre au public des actions offertes dans le cadre du Placement dans une juridiction étrangère. En particulier, les actions n'ont pas été enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Placement Global comportera un placement public en France et un placement privé international en dehors de France.

Aucune distinction entre les demandes d'acquisition d'actions ne sera faite en fonction de l'établissement financier via lequel ces demandes auront été faites.

Caractéristiques principales de l'Offre Publique :

L'Offre Publique débutera le 12 juin 2006 et prendra fin le 20 juin 2006 à 17 heures.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, après éventuel exercice de la Clause d'Extension. Ainsi, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 214 680, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas. En cas de prorogation de la date de clôture, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par Euronext Paris. Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre Publique pourront, s'ils le souhaitent, révoquer avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique les ordres émis avant la publication de ce communiqué auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées. Ils devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre Publique.

Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire ; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction, suivant les modalités indiquées ci-après.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs. Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de fixation d'une nouvelle fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 20 juin 2006 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique publié par Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et d'un communiqué de presse en date du 21 juin 2006 qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis, information permettant aux souscripteurs de la partie Offre Publique de connaître le montant correspondant aux titres qui leur ont été alloués. La fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions et la fraction des ordres supérieure à 200 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction inférieure des ordres bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction supérieure.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Caractéristiques principales du Placement Global :

Le Placement Global débutera le 12 juin 2006 et prendra fin le 21 juin 2006 à 12 heures.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. Ainsi, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 500 918, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

En cas de prorogation de la date de clôture du Placement Global, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par Euronext Paris.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Banque d'Orsay au plus tard le 21 juin 2006 à 12 heures.

Le résultat du Placement Global fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et d'un communiqué de presse en date du 21 juin 2006. Banque d'Orsay indiquera aux souscripteurs de la partie Placement Global le montant correspondant aux titres qui leur ont été alloués.

6.2. Marché de négociation de titres

A la date du présent prospectus, les actions LEGUIDE.COM ne sont admises sur aucun marché.

Une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris a été formulée par la Société.

6.3. Autres placements de valeurs mobilières concomitants

Néant.

6.4. Contrat de liquidité

Messieurs Pierre Igor SCHLUMBERGER, Michael COPSIDAS et Patrice MAGNARD, en tant qu'actionnaires de référence de la Société ont également conclu des contrats de liquidité avec EuroLand Finance en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Ces contrats sont conformes à la charte AFEI, et prévoit l'ouverture d'un compte de liquidité sur lequel seront comptabilisées toutes les opérations réalisées par EuroLand Finance pour le compte de ces actionnaires.

Ce contrat a été formé pour une durée de deux ans.

6.5. Stabilisation post-opération

Non applicable

7. DETENEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

Les 822 937 actions mises à la disposition du public, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension, proviennent d'une augmentation de capital et d'une cession par les Actionnaires Cédants de la Société LEGUIDE.COM.

Le nombre total maximum et la provenance des actions offertes dans le cadre du placement au public sont les suivantes :

- 357 798 actions existantes de la Société, toutes de même catégorie, nombre susceptible d'être augmenté d'un maximum de 53 669 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, portant dans ce cas, le nombre d'actions existantes à 411 467, actions que les actionnaires ont décidé de céder,
- 357 800 actions nouvelles de la Société, toutes de même catégorie, nombre susceptible d'être augmenté d'un maximum de 53 670 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, portant dans ce cas, le nombre d'actions nouvelles à 411 470, actions à provenir d'une augmentation de capital.

Il est précisé que la partie cession d'actions existantes pourrait être totalement réduite en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, la partie émission d'actions nouvelles étant alors prioritaire sur la partie cession de titres existants.

7.1 Actionnaires cédants

Répartition des cédants en nombre de titres et % du capital

ACTIONNAIRES	Catégorie	Cession avant extension	%	Cession après extension	%
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	7 148	0,30%	7 148	0,30%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	82 512	3,46%	82 512	3,46%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	60 789	2,55%	60 789	2,55%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	3 726	0,16%	3 726	0,16%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	14 917	0,63%	14 917	0,63%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,33%	7 800	0,33%
Daniel BROSSOLET	Salarié	9 275	0,39%	9 275	0,39%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	3 500	0,15%	3 500	0,15%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Cyrille DUVAL	Salarié	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Malika YAKOUBI	Salariée	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Bruno CADU	Salarié	1 507	0,06%	1 507	0,06%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	408	0,02%	408	0,02%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	21 826	0,92%	21 826	0,92%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	7 095	0,30%	7 095	0,30%
DOT COM Finance	Business Angel	2 730	0,11%	2 730	0,11%
Trinova	Business Angel	11 310	0,47%	37 700	1,58%
Guy BOURDON	Business Angel	6 135	0,26%	6 135	0,26%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	9 615	0,40%	9 615	0,40%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	795	0,03%	795	0,03%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	315	0,01%	315	0,01%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	21 990	0,92%	21 990	0,92%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	22 005	0,92%	30 489	1,28%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	3 660	0,15%	12 200	0,51%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	4 395	0,18%	14 650	0,61%
GALILEO II	Venture Capital	43 995	1,84%	43 995	1,84%
		357 798	15,00%	411 467	17,25%

Les actions offertes dans le cadre de la partie cession de l'opération représenteront 15,0 % du capital de la Société, avant opération d'augmentation du capital, et 17,3 % du capital après exercice de la clause d'extension.

7.2 Engagements de conservation de titres

En date du 17 mai 2006, des engagements de conservation de titres ont été pris par certains actionnaires de la Société :

Ainsi, les actionnaires personnes physiques (Pierre Igor SCHLUMBERGER, Michael COPSIDAS et Patrice MAGNARD) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse se sont engagées à conserver pendant 12 mois une participation au moins égale à 75 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Par ailleurs, les actionnaires Investisseurs Private Equity (GALILEO II, SIPAREX VENTURES I, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération d'introduction en bourse s'engagent à conserver pendant 9 mois une participation au moins égale à 80 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext.

Toute modification éventuelle des engagements précisés ci-dessus nécessiterait un accord écrit de l'ensemble de signataires, y compris de la part du Listing Sponsor et de la part de la Société et ferait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la Société.

8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION

Le produit brut de la cession des actions existantes et de l'augmentation de capital est estimé à environ 9,2 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 715 598, avant exercice de la clause d'extension, et que l'offre est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 12,80 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 550 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre les Actionnaires Cédants et la Société.

Le produit brut de la cession des actions existantes et de l'augmentation de capital est estimé à environ 10,5 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 822 937, après exercice de la clause d'extension, et que l'offre est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 12,80 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 630 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre les Actionnaires Cédants et la Société.

Le produit brut de l'augmentation de capital, en cas de souscription insuffisante, pourrait être réduit, et atteindre ainsi environ 3,4 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 268 350, et que l'offre est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 12,80 € par action).

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 210 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera payée dans ce cas par la Société.

9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

9.1. Pourcentage de dilution résultant de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100 %, soit 357 800 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 12,80 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 4 579 840 euros, soit une augmentation de capital de 178 900 euros et une prime d'émission de 4 400 940 €.

En cas d'exercice en totalité de la Clause d'extension, et sur la base du même prix d'émission, le produit brut de l'émission de 411 470 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre s'élèverait à 5 266 816 euros soit une augmentation de capital de 205 735 euros et une prime d'émission de 5 061 081 euros.

En cas de réduction de l'Offre à 75 % de l'offre initiale, et sur la base du même prix d'émission, le produit brut de l'émission de 268 350 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre s'élèverait à 3 434 880 euros, soit une augmentation de capital de 134 175 euros et une prime d'émission de 3 300 705 euros.

9.2. Incidence sur la situation de l'actionnaire ne participant pas à l'offre

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 357 800 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	2 385 320	1,00%	1,13 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 576 246</i>	<i>0,93%</i>	<i>1,51 €</i>
<i>Actions issues de l'augmentation de capital</i>	<i>357 800</i>		
Après Augmentation de capital	2 743 120	0,87%	2,55 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 934 046</i>	<i>0,81%</i>	<i>2,79 €</i>

* A la date du présent prospectus, il existe 190 926 actions susceptibles d'être créées par exercice de BSPCE.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 357 800 et que le nombre d'actions cédées est de 357 798, serait modifiée comme suit :

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	40 504	1,5%	81 008	1,9%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	196 429	7,2%	392 858	9,1%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	547 105	19,9%	1 094 210	25,4%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	33 533	1,2%	67 066	1,6%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	84 530	3,1%	123 130	2,9%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	0	0,0%	0	0,0%
Daniel BROSSOLET	Salarié	83 472	3,0%	95 372	2,2%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	3 500	0,1%	7 000	0,2%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	19 550	0,7%	19 550	0,5%
Cyrille DUVAL	Salarié	19 550	0,7%	19 550	0,5%
Malika YAKOUBI	Salariée	19 550	0,7%	19 550	0,5%
Bruno CADU	Salarié	21 493	0,8%	21 493	0,5%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	2 312	0,1%	2 312	0,1%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	196 434	7,2%	262 429	6,1%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	40 205	1,5%	80 410	1,9%
DOT COM Finance	Business Angel	15 470	0,6%	30 940	0,7%
Trinova	Business Angel	64 090	2,3%	116 870	2,7%
Guy BOURDON	Business Angel	34 765	1,3%	63 395	1,5%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	54 485	2,0%	99 355	2,3%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	4 504	0,2%	8 213	0,2%
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	1 785	0,1%	3 255	0,1%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	124 610	4,5%	227 230	5,3%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	124 695	4,5%	227 385	5,3%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	20 740	0,8%	37 820	0,9%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	24 905	0,9%	45 415	1,1%
GALILEO PARTNERS	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO II	Venture Capital	249 304	9,1%	454 613	10,5%
Total Actionnaires actuels		2 027 522	73,9%	3 600 431	83,4%
Public		715 598	26,1%	715 598	16,6%
Auto détention		-	-	-	-
TOTAL		2 743 120	100,0%	4 316 029	100,00%

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 411 470 actions, après exercice de la totalité de la Clause d'extension, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	2 385 320	1,00%	1,13 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 576 246</i>	<i>0,93%</i>	<i>1,51 €</i>
<i>Actions issues de l'augmentation de capital</i>	<i>411 470</i>		
Après Augmentation de capital	2 796 790	0,85%	2,73 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 987 716</i>	<i>0,80%</i>	<i>2,96 €</i>

* A la date du présent prospectus, il existe 190 926 actions susceptibles d'être créées par exercice de BSPCE.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 411 470 et que le nombre d'actions cédées est de 411 467 après exercice de la Clause d'Extension, serait modifiée comme suit :

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	40 504	1,4%	81 008	1,9%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	196 429	7,0%	392 858	9,1%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	547 105	19,6%	1 094 210	25,4%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	33 533	1,2%	67 066	1,6%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	84 530	3,0%	123 130	2,9%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	0	0,0%	0	0,0%
Daniel BROSSOLET	Salarié	83 472	3,0%	95 372	2,2%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	3 500	0,1%	7 000	0,2%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	19 550	0,7%	19 550	0,5%
Cyrille DUVAL	Salarié	19 550	0,7%	19 550	0,5%
Malika YAKOUBI	Salariée	19 550	0,7%	19 550	0,5%
Bruno CADU	Salarié	21 493	0,8%	21 493	0,5%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	2 312	0,1%	2 312	0,1%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	196 434	7,0%	262 429	6,1%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	40 205	1,4%	80 410	1,9%
DOT COM Finance	Business Angel	15 470	0,6%	30 940	0,7%
Trinova	Business Angel	37 700	1,3%	64 090	1,5%
Guy BOURDON	Business Angel	34 765	1,2%	63 395	1,5%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	54 485	1,9%	99 355	2,3%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	4 504	0,2%	8 213	0,2%
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	1 785	0,1%	3 255	0,1%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	124 610	4,5%	227 230	5,3%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	116 211	4,2%	210 417	4,9%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	12 200	0,4%	20 740	0,5%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	14 650	0,5%	24 905	0,6%
GALILEO PARTNERS	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO II	Venture Capital	249 304	8,9%	454 613	10,5%
Total Actionnaires actuels		1 973 853	70,6%	3 493 093	80,9%
Public		822 937	29,4%	822 937	19,1%
Auto détention		-	-	-	-
TOTAL		2 796 790	100,0%	4 316 030	100,00%

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 268 350 actions, après réduction de l'offre à 75 % de la partie augmentation de capital, aucune cession n'étant alors réalisée, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	2 385 320	1,00%	1,13 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 576 246</i>	<i>0,93%</i>	<i>1,51 €</i>
<i>Actions issues de l'augmentation de capital</i>	<i>268 350</i>		
Après Augmentation de capital	2 653 670	0,90%	2,23 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 844 596</i>	<i>0,84%</i>	<i>2,08 €</i>

* A la date du présent prospectus, il existe 190 926 actions susceptibles d'être créées par exercice de BSPCE.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note d'opération, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 268 350 après réduction de l'offre à 75 % de la partie augmentation de capital, aucune cession n'étant alors réalisée, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	47 652	1,8%	95 304	2,0%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	278 941	10,5%	557 882	12,0%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	607 894	22,9%	1 215 788	26,1%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	37 259	1,4%	74 518	1,6%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	99 447	3,7%	138 047	3,0%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,3%	15 600	0,3%
Daniel BROSSOLET	Salarié	92 747	3,5%	104 647	2,3%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	7 000	0,3%	14 000	0,3%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	23 000	0,9%	23 000	0,5%
Cyrille DUVAL	Salarié	23 000	0,9%	23 000	0,5%
Malika YAKOUBI	Salariée	23 000	0,9%	23 000	0,5%
Bruno CADU	Salarié	23 000	0,9%	23 000	0,5%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	2 720	0,1%	2 720	0,1%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	218 260	8,2%	284 255	6,1%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	47 300	1,8%	94 600	2,0%
DOT COM Finance	Business Angel	18 200	0,7%	36 400	0,8%
Trinova	Business Angel	75 400	2,8%	150 800	3,2%
Guy BOURDON	Business Angel	40 900	1,5%	81 800	1,8%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	64 100	2,4%	128 200	2,8%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	5 299	0,2%	10 598	0,2%
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	2 100	0,1%	4 200	0,1%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	146 600	5,5%	293 200	6,3%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	146 700	5,5%	293 400	6,3%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	24 400	0,9%	48 800	1,0%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	29 300	1,1%	58 600	1,3%
GALILEO PARTNERS	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO II	Venture Capital	293 299	11,1%	586 598	12,6%
Total Actionnaires actuels		2 385 320	89,9%	4 381 959	94,2%
Public		268 350	10,1%	268 350	5,8%
Auto détention		-	-	-	-
TOTAL		2 653 670	100,0%	4 650 309	100,00%

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

EuroLand Finance ne détient pour compte propre, directement ou indirectement, aucune action de la Société.

10.2. Rapports des contrôleurs légaux des comptes

Voir paragraphe 1.2 de la deuxième partie du présent prospectus.

10.3. Rapports d'experts

Néant

10.4. Informations provenant de tiers

La Société confirme que les informations visées ci-dessus ont été reproduites fidèlement. Pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par ces tierces parties, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.